

RAPPORT DU COMMISSAIRE
À LA LANGUE FRANÇAISE

Les étudiants internationaux
et le français
BÂTIR POUR DURER

Octobre 2025

Direction

Benoît Dubreuil, commissaire à la langue française

Recherche, analyse et rédaction

Nabila Jean-Claude Bationo[†] et Fiacre Zoungni, agents de recherche à la rédaction principale, avec Marc Tremblay-Faulkner, agent de recherche à l'analyse technique

Révision

Jonathan Aubin, réviseur linguistique

Graphisme et intégration

Élodhya Cyr, conseillère en communication

Date de parution

8 octobre 2025

Comment citer ce document

Commissaire à la langue française (2025). *Les étudiants internationaux et le français : bâtir pour durer*. [En ligne : <https://www.commissairelanguefrancaise.quebec/publications/rapport/recrutement-etudiants-internationaux-postsecondaire>].

Note

Commissaire à la langue française (avec un C majuscule) désigne l'institution, alors que commissaire (avec un fc minuscule) est utilisé quand il s'agit de la personne désignée par l'Assemblée nationale du Québec.

À la mémoire de Nabila Jean-Claude Bationo.

Éditeur

Commissaire à la langue française
875, Grande Allée Est, bureau 1 879
Québec (Québec) G1R 4Y8
Site Web : [commissairelanguefrancaise.quebec](https://www.commissairelanguefrancaise.quebec)
Courriel : info@clf.quebec

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2025
ISBN : 978-2-555-02316-1 (version PDF)
© Commissaire à la langue française, 2025

Table des matières

Sommaire	1
Recommandations	3
Chiffres clés.....	4
Introduction	5
LA PORTÉE.....	6
LA MÉTHODOLOGIE.....	7
Portrait de la situation.....	9
L'ÉVOLUTION DES EFFECTIFS	9
L'ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PERMIS D'ÉTUDES	11
L'UTILISATION DU FRANÇAIS AU TRAVAIL PAR LES DIPLÔMÉS INTERNATIONAUX.....	13
Constats	15
LA HAUSSE RÉCENTE DE LA DEMANDE DANS LES ÉTABLISSEMENTS	15
LES CONSÉQUENCES NÉGATIVES DE LA HAUSSE RÉCENTE DE LA DEMANDE DANS LES ÉTABLISSEMENTS	22
LE RÔLE DES ACTEURS GOUVERNEMENTAUX	25
LES CHANGEMENTS APPORTÉS PAR LES ÉTABLISSEMENTS	30
LES CHANGEMENTS AUX POLITIQUES ET LEURS CONSÉQUENCES	34
Recommandations	38
UNE APPROCHE COHÉRENTE ET ROBUSTE EN AFRIQUE FRANCOPHONE	38
UNE RÉPARTITION PLUS FAVORABLE AU FRANÇAIS.....	41
UN SYSTÈME RENFORCÉ D'ACCUEIL ET D'INTÉGRATION EN FRANÇAIS	45
UNE PLUS GRANDE COHÉRENCE DES POLITIQUES D'IMMIGRATION	47
Conclusion	51
Annexe A.....	52
LISTE DES TABLEAUX.....	52
Annexe B.....	100
L'UTILISATION DU FRANÇAIS AU TRAVAIL DES DIPLÔMÉS INTERNATIONAUX AU QUÉBEC	100

Sommaire

Ce rapport vise à faire la lumière sur l'évolution récente du nombre d'étudiants internationaux dans les établissements d'enseignement francophones au Québec. Il présente aussi des recommandations dans le but d'établir des pratiques de recrutement des étudiants internationaux compatibles avec les objectifs de la *Charte de la langue française*.

L'analyse présentée s'appuie sur des données administratives des gouvernements du Québec et du Canada et des données du recensement du Canada. Elle est également basée sur 35 entretiens réalisés auprès de représentants des gouvernements du Québec et du Canada ainsi que de la formation professionnelle, de l'enseignement collégial et de l'enseignement universitaire.

Problématique

Au Québec, le français occupe une place traditionnellement défavorable chez les étudiants et les diplômés internationaux. Cette situation s'explique par leur concentration dans les établissements anglophones, dans la région de Montréal et dans les universités.

À partir de 2021, plusieurs établissements d'enseignement francophones, notamment en dehors de Montréal, ont connu une croissance rapide du nombre de demandes d'admission d'étudiants internationaux, principalement attribuable à l'Afrique francophone.

À première vue, cette évolution était prometteuse pour la situation du français. Elle était d'ailleurs activement recherchée par le gouvernement du Québec dans son *Plan pour la langue française*, rendu public en avril 2024.

Néanmoins, cette hausse a fait surgir des enjeux, notamment en lien avec :

- les modèles d'affaires centrés sur le recrutement d'étudiants internationaux;
- l'intégrité des processus d'admission et d'immigration;
- la mauvaise préparation pour les études au Québec;
- la multiplication des demandes d'asile et des étudiants fantômes.

Par ailleurs, à partir de 2024, les gouvernements du Québec et du Canada ont pris conscience des enjeux liés à la croissance subite de la population non permanente. Ils ont ainsi adopté des mesures qui ont fait chuter de façon importante le nombre de demandes de permis d'études, notamment d'Afrique francophone.

Aujourd'hui, cette situation soulève des doutes quant à la capacité du Québec à mettre sur pied des politiques durables et cohérentes pour renforcer la place du français parmi les étudiants et les diplômés internationaux.

La situation selon les établissements

Sur une période de trois ans, un bon nombre d'universités et de collèges privés, qui accueillaient auparavant peu d'étudiants internationaux, ont délivré plusieurs milliers de lettres d'admission

à des candidats étrangers, venant pour la plupart d'Afrique francophone. Ces établissements ont justifié l'admission d'un très grand nombre d'étudiants par les taux de refus élevés des demandes de permis d'études venant d'Afrique francophone par les agents fédéraux d'immigration.

De façon générale, ces candidats ont reçu un accompagnement minimal des établissements qui les avaient admis. Plusieurs ont plutôt misé sur les conseils de tiers pour les accompagner dans leurs démarches. Certains de ces intermédiaires ont profité de faiblesses dans les procédures d'admission et d'immigration pour faire venir des candidats peu préparés aux études au Québec.

Dans d'autres établissements, notamment les centres de services scolaires et les cégeps, la hausse des demandes a été de moindre importance. Des pratiques personnalisées d'accompagnement ont été maintenues, ce qui a limité les enjeux à l'arrivée.

Le rôle des acteurs gouvernementaux

Les mécanismes en place au gouvernement du Québec n'ont pas permis de prévenir l'émergence des problèmes que nous avons répertoriés.

À partir de 2021, des mesures ont été mises en œuvre pour assurer la qualité des services offerts par les collèges privés. Toutefois, ces mesures visaient à limiter les risques de fraude par les établissements eux-mêmes. Elles ne cherchaient pas à protéger les étudiants contre les intermédiaires actifs à l'étranger ni à bien les préparer à leur arrivée au Québec.

De leur côté, les agents fédéraux d'immigration ont déployé des mesures dans le but de valider l'authenticité du projet d'études des étudiants internationaux. Cependant, les outils à leur disposition étaient limités.

À partir de 2024, les gouvernements du Québec et du Canada ont resserré l'encadrement des étudiants internationaux par :

- le plafonnement du nombre de demandes de permis d'études traitées;
- la validation des lettres d'admission délivrées par les établissements;
- des restrictions à l'accès au marché du travail ou à la résidence permanente.

Ces resserrements sont venus corriger des abus, mais ils ont aussi entraîné une chute marquée de l'intérêt pour les études au Québec et au Canada, y compris dans les établissements francophones.

Les recommandations

Le Québec a un intérêt stratégique à renforcer ses liens avec l'Afrique francophone, notamment par le recrutement et la rétention d'étudiants internationaux. Néanmoins, plusieurs resserrements demeurent nécessaires pour établir un système susceptible de renforcer de manière durable la situation du français.

Nos recommandations visent le déploiement d'une approche cohérente et robuste en Afrique francophone, une répartition des étudiants plus favorable au français, le renforcement du système d'accueil et d'intégration en français, de même qu'une plus grande cohérence des politiques d'immigration.

Recommandations

Une approche cohérente et robuste en Afrique francophone

- 1** Établir un consortium composé des principaux intervenants des trois ordres d'enseignement afin de promouvoir les études au Québec à l'étranger et de préparer les étudiants internationaux à leur arrivée.
- 2** Regrouper les expertises en matière de contrôle de l'intégrité et créer un portail unique pour recevoir l'ensemble des demandes d'admission des étudiants internationaux.

Une répartition plus favorable au français

- 3** Viser, dans la réception et le traitement des demandes d'admission, une proportion d'étudiants internationaux représentant un maximum de 15 % des effectifs de chaque établissement.
- 4** S'assurer que les cégeps et les centres de services scolaires à l'extérieur de la région de Montréal ont la capacité de maintenir, voire d'accroître, le pourcentage d'étudiants internationaux qu'ils accueillent.
- 5** Ne plus autoriser les programmes reposant principalement sur le recrutement d'étudiants internationaux.
- 6** Ne pas délivrer de Certificat d'acceptation du Québec (CAQ) aux étudiants internationaux qui s'inscrivent dans des programmes collégiaux en anglais sans avoir fait la preuve qu'ils ont atteint le niveau 5 de l'Échelle québécoise des niveaux de compétence en français.

Un système renforcé d'accueil et d'intégration en français

- 7** Faire de l'accueil et de l'intégration des étudiants internationaux une composante clé de la politique nationale sur l'intégration.
- 8** Transférer aux établissements d'enseignement la responsabilité de la gestion des bourses d'études et des exemptions de droits de scolarité pour les étudiants internationaux, en leur laissant une grande flexibilité dans l'affectation des sommes disponibles.

Une plus grande cohérence des politiques d'immigration

- 9** Abolir le volet « Diplômés du Québec » du Programme de l'expérience québécoise, mais favoriser, dans l'immigration permanente, la sélection des diplômés des établissements francophones.
- 10** Réclamer au gouvernement du Canada la pleine responsabilité de la délivrance des permis de travail postdiplômes, puis assurer la cohérence de la liste des établissements et des programmes admissibles avec sa politique d'immigration économique.
- 11** Renforcer la collaboration avec Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada dans le but de mieux valider en amont, au moment de l'admission par l'établissement et de la délivrance du CAQ, les éléments susceptibles d'accroître le taux d'acceptation des demandes de permis d'études.

Chiffres clés

SUR LES DIPLÔMÉS INTERNATIONAUX

En 2021, **43 %** des diplômés internationaux du Québec n'utilisaient pas le français comme langue principale de travail. Parmi les diplômés des universités anglophones, environ **12 %** utilisaient principalement le français.

Environ **le quart** des diplômés internationaux établis au Québec pour y travailler avaient étudié dans un établissement anglophone. Près des **deux tiers** d'entre eux habitaient sur l'île de Montréal.

SUR LES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX

De 2020-2021 à 2024-2025, la proportion d'étudiants d'Afrique francophone est passée de moins de **6 %** des effectifs des collèges à plus de **40 %**. Cette proportion est passée de **17 %** à **27 %** dans les universités.

En 2024-2025, **68 %** des étudiants internationaux étaient inscrits dans une université francophone, la proportion la plus élevée jamais atteinte au Québec.

En 2023, **73 %** des élèves internationaux à la formation professionnelle fréquentaient un nombre limité d'établissements de l'île de Montréal.

SUR LES CERTIFICATS D'ACCEPTATION DU QUÉBEC DÉLIVRÉS PAR LE MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION ET DE L'INTÉGRATION (MIFI)

Entre 2016 et 2023, le nombre de certificats d'acceptation du Québec délivré à des étudiants internationaux a plus que triplé, passant de **46 523** à **156 666**.

En 2023, **69 %** des certificats d'acceptation du Québec, délivrés pour études par le MIFI, étaient destinés à des ressortissants d'Afrique francophone.

Entre 2016 et 2023, le MIFI n'a jamais refusé plus que **5 %** des demandes de certificats d'acceptation du Québec destinés aux étudiants internationaux.

SUR LES PERMIS D'ÉTUDES DÉLIVRÉS PAR IMMIGRATION, RÉFUGIÉS ET CITOYENNETÉ CANADA (IRCC)

Entre 2015 et 2023, le nombre de permis d'études délivrés par IRCC pour le postsecondaire (collégial et université) a augmenté de manière continue, passant de **24 555** à **59 635**.

Entre 2022 et 2024, **78 %** des demandes de permis d'études à la formation professionnelle et collégiale ont été refusées par IRCC, de même que **68 %** au baccalauréat.

En 2024, le taux d'acceptation des candidats anglophones par IRCC est près de **deux fois plus élevé** que celui des candidats francophones (**48 %** contre **25 %**).

1 Introduction

Dans le cadre de son mandat, le Commissaire à la langue française doit s'intéresser aux mesures mises en œuvre par le gouvernement du Québec pour favoriser l'utilisation du français comme langue commune. Il doit aussi faire le suivi de la connaissance, de l'apprentissage et de l'utilisation du français par les personnes immigrantes.

En avril 2024, le gouvernement a proposé, dans son *Plan pour la langue française*, de miser sur le recrutement et la rétention des étudiants internationaux ayant étudié en français¹. Il suggérerait de le faire en :

- réservant l'admissibilité au Programme de l'expérience québécoise (PEQ) aux étudiants internationaux diplômés des programmes francophones ou ayant reçu une formation en français de plus de trois ans;
- révisant la formule de tarification des droits de scolarité des étudiants internationaux afin de favoriser davantage l'attraction et la rétention d'étudiants internationaux francophones et francotropes.

Le Commissaire à la langue française a accueilli favorablement ces mesures. En effet, le recrutement de ces étudiants semble être un objectif stratégique pour assurer la pérennité et la vitalité du français au Québec. Comme le montrent les analyses présentées dans ce rapport, la place du français est relativement faible parmi les étudiants et les diplômés internationaux du Québec. De tous les diplômés internationaux au Québec, seuls les diplômés francophones qui étudient dans des établissements francophones font un usage du français au travail qui rejoint la moyenne du Québec.

« De tous les diplômés internationaux au Québec, seuls les diplômés francophones qui étudient dans des établissements francophones font un usage du français au travail qui rejoint la moyenne du Québec. »

Depuis 2021, plusieurs établissements francophones ont connu une hausse très importante du nombre de demandes venant d'Afrique francophone², ce qui laissait présager une amélioration de la situation du français parmi les étudiants internationaux. Or, les gouvernements du Québec et du Canada ont par la suite pris conscience des enjeux relatifs à la hausse rapide du nombre de résidents non permanents, y compris des étudiants internationaux. Ils ont ainsi adopté plusieurs mesures dans le but d'en contenir la croissance. Du côté québécois, nous relevons notamment l'adoption en décembre 2024 de la *Loi visant principalement à améliorer l'encadrement relatif aux étudiants étrangers*.

¹ Ministère de la Langue française (2024). *Plan pour la langue française*, p. 10-13.

² Dans ce rapport, nous définissons l'Afrique francophone comme les pays du Maghreb (Maroc, Algérie, Tunisie), où le français jouit d'une forte présence historique, ainsi que les pays d'Afrique subsaharienne où le français est la principale langue de scolarisation. En 2024, les pays les mieux représentés parmi les étudiants d'Afrique francophone étaient le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, la Guinée, la République démocratique du Congo et le Sénégal.

En raison de cette nouvelle mesure et d'autres resserrements aux politiques d'immigration appliqués par les gouvernements du Québec et du Canada, plusieurs établissements rapportent aujourd'hui une baisse importante du nombre de demandes d'admission, notamment celles venant d'Afrique francophone.

En parallèle, de nombreux témoignages ont mis en lumière des difficultés en lien avec le recrutement, l'accueil et l'intégration des étudiants internationaux dans les établissements francophones. Parmi celles-ci, nous pouvons mentionner des enjeux d'intégrité au moment de l'admission, les procédures d'immigration, une mauvaise préparation pour les études au Québec, une vulnérabilité financière ou encore une multiplication des demandes d'asile déposées par des étudiants internationaux, venant principalement d'Afrique francophone.

Convaincus de l'importance stratégique de renforcer la position du français chez les étudiants internationaux et dans l'enseignement supérieur en général, nous avons souhaité mieux comprendre les événements des dernières années.

De cette manière, nous pensons pouvoir contribuer à mieux cibler les mesures qui devraient être mises en œuvre par le gouvernement du Québec dans le but d'établir des pratiques durables de recrutement, d'accueil et d'intégration des étudiants internationaux, principalement ceux venant d'Afrique francophone, dans les établissements de langue française.

Le Québec a tout à gagner à renforcer ses liens avec la francophonie africaine, à la lumière de l'importance de cette dernière dans la francophonie mondiale. L'accueil d'étudiants africains dans les établissements francophones est probablement l'avenue la plus prometteuse pour y arriver. La présente analyse révèle néanmoins que des modifications aux politiques demeurent nécessaires pour en assurer le succès.

La portée

Ce rapport porte sur les pratiques de recrutement, d'admission, d'accueil et d'intégration des étudiants internationaux au Québec. Il vise à cerner les pratiques susceptibles d'assurer la mise en place d'une filière d'immigration francophone durable, principalement en Afrique francophone. Plus précisément, il tente de répondre aux questions suivantes :

- Qu'est-ce qui explique la hausse fulgurante du nombre de demandes d'admission à partir de 2021, notamment celles venant d'Afrique francophone?
- Quelles ont été les conséquences?
- Quels rôles ont joué les acteurs gouvernementaux?
- Quels changements ont été apportés par les établissements en réponse à cette hausse?
- Quelles sont les conséquences des politiques récemment adoptées?

Nous examinons la situation pour trois ordres d'enseignement, soit la formation professionnelle, l'enseignement collégial et l'enseignement universitaire.

Nous portons une attention particulière aux changements apportés récemment aux programmes d'immigration, car ces changements ont eu des répercussions importantes sur la situation du français parmi les étudiants internationaux.

À l'inverse, nous n'y traitons pas de la politique relative aux droits de scolarité exigés des étudiants internationaux. Cette politique a fait l'objet de nombreuses discussions par le passé et n'est pas à l'origine de l'augmentation récente de la fréquentation des étudiants internationaux observée dans les établissements francophones.

Nous traitons néanmoins des bourses d'excellence et de certaines exemptions de droits de scolarité offertes aux étudiants étrangers, car ce sont principalement les étudiants africains inscrits dans les établissements francophones qui en bénéficient.

La méthodologie

Notre démarche méthodologique a été à la fois quantitative et qualitative.

Dans un premier temps, nous avons analysé :

- la recherche universitaire sur l'internationalisation de l'enseignement supérieur au Québec;
- les documents officiels encadrant le recrutement, l'admission et la rétention des étudiants internationaux au Québec (politiques et programmes d'immigration, règles budgétaires, programmes de bourses et d'exemptions, etc.);
- les mémoires et les prises de position de différentes parties prenantes du milieu de l'enseignement, notamment dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 74, *Loi visant principalement à améliorer l'encadrement relatif aux étudiants étrangers*;
- les rapports publiés à ce jour par la Commission de l'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) et la Commission consultative de l'enseignement privé (CCEP) sur les établissements ayant admis beaucoup d'étudiants internationaux;
- les articles de presse et les reportages ayant rapporté des situations particulières dans ces établissements.

Cette recherche documentaire nous a donné une bonne compréhension du cadre normatif propre à chaque type d'établissement, du rôle des différents acteurs gouvernementaux et des enjeux répertoriés jusqu'à présent.

Dans un deuxième temps, nous avons analysé les données administratives fédérales et provinciales sur les effectifs étudiants et les demandes de permis d'études ainsi que les données tirées du recensement sur la langue de travail des diplômés internationaux. Nous avons ainsi pu observer les principales tendances des dernières années et cibler celles qui représentaient un intérêt pour notre mandat.

Pour finir, de janvier à juin 2025, nous avons réalisé 35 entretiens semi-dirigés auprès des représentants de parties prenantes des domaines de l'enseignement et de l'immigration (tableau 1). Les parties prenantes rencontrées appartiennent à trois groupes.

Tableau 1 – Parties prenantes rencontrées
(Québec, janvier à juin 2025)

	Nombre d'organisations rencontrées	Nombre de personnes rencontrées
Établissement d'enseignement		
Centre de services scolaires	5	6
Collège privé	8	20
Cégep	7	23
Université	4	10
Ministère et organisme	6	18
Regroupement	5	11
Total	35	88

D'abord, nous avons rencontré les représentants d'établissements accueillant des étudiants internationaux. Ces établissements appartiennent à quatre groupes, soit les universités, les collèges privés, les cégeps et les centres de services scolaires (CSS). Nous avons cherché à parler avec une diversité d'établissements, tout en privilégiant ceux qui accueillent un nombre significatif d'étudiants internationaux ou qui avaient connu une hausse récente des demandes d'Afrique francophone. Au total, nous avons discuté avec les représentants de 24 établissements actifs dans 8 régions du Québec.

Ensuite, nous nous sommes entretenus avec les représentants d'organisations qui regroupent les établissements et qui permettent une certaine mise en commun des ressources. Plus précisément, nous avons vu les représentants du Bureau de la coopération interuniversitaire (BCI), de la Fédération des cégeps, d'Éducation internationale, du siège social de l'Université du Québec (UQ) et d'un service régional d'admission.

Enfin, nous avons rencontré les principaux acteurs gouvernementaux qui interviennent dans le secteur de l'éducation et de l'immigration, c'est-à-dire le ministère de l'Enseignement supérieur (MES), le ministère de l'Éducation (MEQ), le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI), Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), la CCEP et la CEEC.

« Les entretiens avaient pour but de répertorier les pratiques en matière de recrutement et d'admission de même que d'accueil et d'intégration des étudiants internationaux. »

Les entretiens avaient pour but de répertorier les pratiques en matière de recrutement et d'admission de même que d'accueil et d'intégration des étudiants internationaux. Ils visaient également à comprendre les choix faits par les différents ministères et organismes, de même que les conséquences de ces choix sur les établissements.

2 Portrait de la situation

Dans ce chapitre, nous brossons un portrait de la situation des étudiants internationaux au Québec. Nous examinons d'abord les données sur l'évolution des effectifs depuis une quinzaine d'années, puis celles sur l'évolution du nombre de permis d'études. Nous présentons par la suite les résultats d'une analyse de l'utilisation, par les diplômés internationaux, du français sur le marché du travail au Québec. Pour faciliter la lecture du document, nous avons regroupé à l'annexe A l'ensemble des tableaux utilisés pour nos analyses. Nous avons également conçu une [carte interactive pour visualiser la répartition des permis d'études et des effectifs internationaux selon les établissements](#).

L'évolution des effectifs

Dans cette section, nous montrons l'évolution du nombre d'étudiants internationaux inscrits à la formation professionnelle, collégiale et universitaire.

La situation en formation professionnelle

Le nombre total des étudiants internationaux inscrits à la formation professionnelle a connu une croissance importante à partir de 2018, passant de 4 852 à 11 311 en 2023, dernière année pour laquelle des données complètes étaient disponibles. Cette croissance s'est manifestée aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé. En 2023, 59 % des étudiants internationaux à la formation professionnelle fréquentaient un établissement public et 41 %, un établissement privé (tableau A1).

Pour ce qui est de la langue d'enseignement, 13 % des étudiants internationaux étaient inscrits dans un programme en anglais en 2023. La plupart d'entre eux fréquentaient des établissements relevant de commissions scolaires anglophones, qui accueillaient 9 % de tous les étudiants internationaux. Du côté des établissements privés, les principaux établissements offraient des programmes essentiellement en français et leur clientèle venait très largement d'Afrique francophone (tableau A2).

Les élèves internationaux de la formation professionnelle étaient fortement concentrés dans un nombre limité d'établissements, principalement sur l'île de Montréal (73 %). À lui seul, un collège privé – le Collège supérieur de Montréal – accueillait 3 140 étudiants internationaux, soit 28 % de l'ensemble de ceux inscrits à la formation professionnelle (tableau A5). À l'extérieur de l'île de Montréal, la plupart des centres de formation professionnelle accueillaient peu d'étudiants internationaux, à l'exception de quelques centres situés dans la grande région de Québec (tableau A3).

Par ailleurs, les étudiants internationaux à la formation professionnelle ont tendance à être concentrés dans certains programmes. Ainsi, en 2023, les programmes de secrétariat, y compris de secrétariat médical ou de secrétariat juridique, étaient de loin les plus populaires (36 % du

total des effectifs). Ils étaient suivis des programmes de soutien informatique (13 %) et de comptabilité (8 %) (tableau A4).

La situation de l'enseignement collégial

Du côté de l'enseignement collégial, l'effectif a augmenté de façon importante à partir de 2018-2019. Cette augmentation a été d'abord progressive, jusqu'en 2017-2018, alors que les étudiants internationaux ne représentaient encore qu'une part très modeste de l'ensemble des effectifs collégiaux (1 à 3 %) (tableau A6). Pendant cette période, l'effectif était composé d'un grand nombre d'étudiants français (40 à 45 %), puis d'étudiants venant d'une grande variété de pays. Ces étudiants étaient en majorité inscrits dans des établissements francophones (75 à 80 %) (tableau A7).

De 2017-2018 à 2020-2021, le nombre d'étudiants à l'enseignement collégial a explosé, passant de 7 063 à 28 189 en seulement trois ans (tableau A6). Cette augmentation subite est presque entièrement due au recrutement massif, par une dizaine de collèges privés non subventionnés et par un cégep, d'étudiants indiens dans des programmes courts sanctionnés par une attestation d'études collégiales (AEC). Proposés en anglais, ces programmes offraient un accès rapide au marché du travail canadien grâce au permis de travail postdiplôme. En 2020-2021, à l'enseignement collégial, 71 % des étudiants internationaux venaient d'Inde et 51 % étudiaient en anglais (tableau A8).

À l'été 2022, le gouvernement du Québec a annoncé que les diplômés de ces établissements n'auraient plus accès au permis de travail postdiplôme. Au même moment, l'adoption de la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* faisait de la connaissance du français une obligation pour tout étudiant étranger souhaitant obtenir une AEC. Ces deux mesures ont fait chuter rapidement le nombre d'étudiants venant d'Inde dans les collèges. Alors que ceux-ci étaient de 19 890 en 2020-2021, leur nombre avait diminué à 2 059 en 2024-2025 (tableau A7).

La baisse des effectifs dans les collèges privés non subventionnés a été en partie compensée par une augmentation des effectifs dans les autres établissements. En effet, le nombre d'étudiants internationaux dans les cégeps a continué de croître de manière ininterrompue de 2017-2018 à 2023-2024, passant de 3 837 à 9 587. Dans les collèges privés subventionnés, ils ont connu une lente croissance pendant plusieurs années. De 2021-2022 à 2024-2025, leur nombre a cependant augmenté rapidement, passant de 2 655 à 8 008. La plupart de ces étudiants fréquentent un nombre restreint de collèges de la région de Montréal (tableau A9).

L'évolution des trois dernières années a été favorable au français, qui est la langue d'études d'environ 72 % des étudiants. Cette évolution est due non seulement à la croissance continue du nombre d'étudiants français, mais aussi de l'augmentation importante de ceux venant d'Afrique francophone (tableau A8).

« L'évolution des trois dernières années a été favorable au français, qui est la langue d'études d'environ 72 % des étudiants. »

La situation à l'université

Comme pour l'enseignement collégial, le nombre d'étudiants internationaux a augmenté de façon continue dans les universités depuis le début des années 2010 (tableau A12). Cette croissance a profité à toutes les universités, mais les établissements anglophones en ont bénéficié davantage, ce qui leur a permis de renforcer une position déjà dominante, passant de

41 à 44 % de l'ensemble des effectifs de 2013-2014 à 2018-2019 (tableau A13). L'effectif international est aussi demeuré très concentré à Montréal, avec un peu plus des trois quarts des personnes inscrites qui y étudiaient (tableau A14).

La pandémie a ralenti la progression du nombre d'étudiants internationaux, mais celle-ci a repris de façon soutenue à partir de 2022-2023. Les deux années suivantes ont en effet été marquées par la croissance importante des effectifs dans les universités francophones, particulièrement à l'extérieur de Montréal. En 2024-2025, les universités francophones ont atteint un maximum de 68 % des effectifs, avec environ un tiers des étudiants internationaux alors inscrits à l'extérieur de Montréal (tableau A13).

La croissance des effectifs s'est manifestée de façon très différente selon la langue de l'établissement. Du côté anglophone, les établissements comptent chaque année sur un contingent relativement stable d'étudiants venant des États-Unis et de France. Ainsi, la hausse de leurs effectifs y a été surtout attribuable aux étudiants venant d'Asie et, plus précisément, de Chine, d'Inde et d'Iran. Du côté francophone, les établissements comptent sur un large contingent d'étudiants français, dont le nombre est relativement stable depuis une dizaine d'années. Depuis peu, la croissance y est ainsi principalement attribuable à l'augmentation du nombre d'étudiants venant d'Afrique francophone, que ce soit du Maghreb ou d'Afrique subsaharienne (tableaux A15 et A16).

« La croissance des effectifs s'est manifestée de façon très différente selon la langue de l'établissement. »

L'évolution du nombre de permis d'études

L'immigration au Québec est une responsabilité partagée entre le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada. Ainsi, pour y étudier, les étrangers doivent obtenir l'autorisation des deux ordres de gouvernement. Du côté québécois, le MIFI est chargé de délivrer les certificats d'acceptation du Québec (CAQ), tandis qu'IRCC est responsable de la délivrance des permis d'études pour le Canada. Dans cette section, nous présentons les données administratives des deux ministères.

Les certificats d'acceptation du Québec

Les données publiques du MIFI indiquent une croissance soutenue du nombre de CAQ délivrés ces dernières années. Ainsi, en 2016, le MIFI en a délivré 46 523. En 2023, ce nombre avait atteint 156 666. Cette croissance est observable pour tous les ordres d'enseignement, mais certaines tendances méritent néanmoins d'être soulignées (tableau A17).

Le nombre de CAQ pour le troisième cycle universitaire demeure relativement stable tout au long de la période 2016-2023. L'augmentation est progressive du côté des programmes de deuxième cycle, mais s'accélère en fin de période du côté du premier cycle. Cette tendance est attribuable à la croissance récente des effectifs dans les universités francophones (tableau A18).

À l'enseignement collégial, nous observons une explosion du nombre de CAQ délivrés pour des AEC de 2018 à 2022, ce qui correspond à l'épisode des étudiants indiens. En effet, en cinq ans, le MIFI a délivré plus de 100 000 CAQ à des demandeurs venant d'Inde. La très grande majorité d'entre eux étaient inscrits dans des programmes courts, en anglais, donnant accès au permis de travail postdiplôme (tableau A18).

Pour ce qui est des diplômes d'études collégiales (DEC) et des diplômes d'études professionnelles (DEP), les données du MIFI indiquent une croissance, ralentie par la pandémie, puis une explosion à partir de 2022. Cette dernière tendance est essentiellement portée par les étudiants d'Afrique francophone (tableau A18).

Les données du MIFI permettent également de suivre le taux d'acceptation des demandes présentées à titre d'étudiants étrangers. De 2016 à 2023, nous constatons ainsi que le MIFI a refusé très peu de demandes, car le taux d'acceptation a oscillé entre 95 et 97 % (tableau A17).

« De 2016 à 2023, nous constatons ainsi que le MIFI a refusé très peu de demandes, car le taux d'acceptation a oscillé entre 95 et 97 %. »

Les permis d'études

Les données d'IRCC sur les permis d'études sont présentées sous deux formats : le nombre de permis délivrés par année et le nombre de permis en vigueur au 31 décembre. Prises conjointement, ces deux approches permettent de visualiser la croissance des dernières années.

Pour ce qui est des permis délivrés pour l'enseignement postsecondaire (collégial et universitaire), ils ont augmenté de manière continue de 2015 à 2023, passant de 24 555 à 59 635, avant de diminuer légèrement en 2024. Pour sa part, la catégorie « autres études », qui inclut notamment les DEP, a longtemps été marginale. Cependant, elle a connu une croissance importante de 2022 à 2024, le nombre de permis passant de 6 420 à 12 575, ce qui coïncide avec l'augmentation subite observée du côté des CAQ délivrés pour la formation professionnelle (tableau A19).

Nous avons également analysé le taux d'acceptation des demandes présentées à IRCC selon le niveau d'études, la langue déclarée par le demandeur (français ou anglais) et l'établissement, pour la période 2022-2024. De façon générale, nous constatons que le taux d'acceptation des demandes a diminué de façon importante de 2022 à 2024, passant de 42 à 28 %. Cette baisse coïncide avec l'augmentation substantielle du nombre de CAQ délivrés par le MIFI et par la hausse de la demande venant d'Afrique francophone. Elle touche tous les ordres d'enseignement, mais elle est particulièrement marquée en formation professionnelle et collégiale, où 78 % des demandes de permis d'études ont été refusées par IRCC. La situation est un peu plus favorable au baccalauréat, mais 68 % des demandes y ont néanmoins été refusées (tableaux A20, A21 et A22).

L'analyse des données selon la langue déclarée par le demandeur est également instructive. De façon générale, le taux d'acceptation des candidats anglophones est beaucoup plus élevé que celui des candidats francophones (48 % contre 25 % en 2024). L'écart est particulièrement important au baccalauréat et à la maîtrise. Une analyse selon l'établissement confirme que les universités anglophones, et plus particulièrement McGill, se démarquent par des taux d'acceptation très élevés, qui peuvent être attribués au profil particulier de sa clientèle. À l'inverse, les établissements francophones, particulièrement en dehors de Montréal, ont des taux d'acceptation beaucoup plus bas (tableau A23).

« De façon générale, le taux d'acceptation des candidats anglophones est beaucoup plus élevé que celui des candidats francophones (48 % contre 25 % en 2024). L'écart est particulièrement important au baccalauréat et à la maîtrise. »

Pour ce qui est de la formation professionnelle et de la formation collégiale, les taux d'acceptation sont très variables d'un établissement à l'autre, sans qu'on puisse relever de tendances claires pour ce qui est de la langue, de la région ou du statut de l'établissement.

L'utilisation du français au travail par les diplômés internationaux

Pour mieux comprendre l'incidence sur la situation linguistique de la présence et de la rétention des étudiants internationaux, nous avons réalisé une analyse détaillée de la langue utilisée sur le marché du travail du Québec par les diplômés internationaux. Nous nous sommes concentrés sur ceux des ordres collégial et universitaire, qui représentent la grande majorité des diplômés internationaux de 2009 à 2021. L'analyse détaillée est présentée à l'annexe B.

Cette analyse s'appuie sur l'appariement des données administratives du Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP) et les recensements de 2016 et de 2021 de Statistique Canada. Cet appariement a permis de relever la langue utilisée sur le marché du travail du Québec par les étudiants internationaux ayant obtenu un diplôme collégial ou universitaire de 2009 à 2021.

Les données montrent des disparités significatives d'utilisation du français au travail selon le type d'établissement fréquenté.

Ainsi, à l'enseignement collégial, les diplômés des cégeps utilisent davantage le français (74 %), comparativement à ceux des collèges privés (54 %). Pour ce qui est des diplômés des universités anglophones (Concordia, McGill, Bishop), ils affichent des taux très faibles d'utilisation du français (environ 12 %). En comparaison, les diplômés des universités francophones présentent des taux nettement supérieurs (de 65 à 78 %), notamment en région.

Cependant, peu importe le niveau d'études ou l'établissement fréquenté, le taux d'utilisation du français comme langue de travail principale par les diplômés internationaux s'avère inférieur à celui observé dans la population québécoise, qui s'élevait à 80 % au recensement de 2021.

« Peu importe le niveau d'études ou l'établissement fréquenté, le taux d'utilisation du français comme langue de travail principale par les diplômés internationaux s'avère inférieur à celui observé dans la population québécoise. »

Nous avons également réalisé des analyses statistiques multivariées afin d'estimer la probabilité de travailler principalement en français selon différents facteurs, y compris la langue de l'établissement, la première langue parlée, le niveau de scolarité, le lieu de travail et l'origine géolinguistique. Nos modèles nous amènent à conclure que chacune des variables suivantes exerce une influence importante sur la probabilité que les diplômés internationaux utilisent le français après leurs études :

- les diplômés francophones ayant étudié en français sont les plus susceptibles de travailler en français, tandis que les diplômés provenant de pays de tradition anglophone ou non latine sont les moins enclins à le faire;
- la probabilité d'utiliser le français diminue à mesure que le niveau de scolarité augmente et est particulièrement faible chez les titulaires d'une maîtrise ou d'un doctorat;

- le lieu de travail joue un rôle important, car les diplômés établis à Montréal et à Gatineau utilisent moins le français que ceux établis ailleurs au Québec, notamment dans la région de Québec.

Ces facteurs sont semblables à ceux que nous avons déjà consignés dans une étude sur les diplômés québécois³.

Cette analyse peut aider à comprendre la faiblesse historique du français chez les étudiants et les diplômés internationaux. En effet, ces derniers sont plus susceptibles d'utiliser le français s'ils ont étudié en français, s'ils ont obtenu une qualification de niveau inférieur (p. ex. technique) et s'ils se sont installés à l'extérieur de Montréal et de Gatineau.

Or, les données sur les effectifs et sur les permis d'études montrent que, traditionnellement, les étudiants internationaux sont fortement surreprésentés dans les établissements anglophones, à l'université et dans la région de Montréal, soit trois des facteurs associés à une faible utilisation du français.

À partir de 2022, la croissance du nombre d'étudiants d'Afrique francophone annonçait une atténuation de ces tendances défavorables, avec une augmentation de la demande pour les études en région, dans les programmes en français et dans les formations professionnelles et techniques. Cependant, à partir de 2024, la demande venant d'Afrique francophone a connu un recul important, qui remet en question les progrès des deux années précédentes. Au chapitre suivant, nous expliquons ce qui a provoqué ces changements brusques et comment ils se sont manifestés dans les différents types d'établissements d'enseignement.

« À partir de 2022, la croissance du nombre d'étudiants d'Afrique francophone annonçait une atténuation des tendances défavorables au français. »

³ Commissaire à la langue française (2024). *Analyse de la situation du français au Québec : études complémentaires*.

3 Constats

Ce chapitre présente les résultats de l'analyse qualitative réalisée à la suite des rencontres avec les intervenants. Chaque section tente de répondre à une question parmi les suivantes :

- Qu'est-ce qui explique la hausse fulgurante du nombre de demandes d'admission à partir de 2021, notamment celles venant d'Afrique francophone?
- Quelles en ont été les conséquences?
- Quels rôles ont joué les acteurs gouvernementaux?
- Quels changements ont été apportés par les établissements en réponse à cette hausse?
- Quelles sont les conséquences des politiques récemment adoptées?

Les réponses à ces questions permettront de mieux saisir les enjeux sous-jacents et de formuler des recommandations en vue de renforcer la connaissance et l'utilisation du français par les étudiants internationaux au Québec.

La hausse récente de la demande dans les établissements

Nous avons cherché à comprendre ce qui expliquait la hausse récente des demandes d'admission dans les établissements francophones. Dans cette section, nous rapportons le résultat de nos analyses pour les quatre types d'établissements étudiés.

LES PRINCIPAUX MÉCANISMES DE PROMOTION ET DE RECRUTEMENT

Plusieurs mécanismes permettent aux établissements du Québec de faire connaître leur offre de formation à l'étranger. Nous décrivons ci-dessous les principaux.

Les **missions** sont des déplacements d'une durée habituelle de quelques semaines, pendant lesquelles les membres d'une délégation québécoise participent à des salons ou visitent des établissements dans le but de recruter des étudiants internationaux.

Les **ententes particulières** sont des accords conclus entre des établissements québécois et étrangers pour favoriser la mobilité étudiante et le partage d'expertise. Elles réunissent généralement des établissements autour d'un sujet d'étude ou de recherche d'intérêt commun.

Les **entreprises multinationales** regroupent des établissements d'enseignement répartis dans plusieurs pays. L'appartenance à une entreprise multinationale donne à certains collèges québécois un accès à une vaste plateforme pour la promotion et le recrutement.

Les **agents recruteurs** sont des entreprises ou des particuliers qui sont engagés par les établissements d'enseignement québécois pour aider au recrutement international. Généralement situés dans le pays d'origine, ils accompagnent l'étudiant étranger dans ses démarches. Les agents sont rémunérés par l'établissement d'accueil, qui lui verse un pourcentage des droits de scolarité, au fur et à mesure que l'étudiant progresse dans ses études. Au Québec, le travail des agents recruteurs ne fait l'objet d'aucun encadrement.

Les **consultants en immigration** sont des entreprises ou des particuliers qui sont engagés par des personnes qui désirent immigrer au Canada, dans le but d'obtenir des conseils sur les programmes et les politiques en vigueur. Ils peuvent notamment appuyer les étudiants potentiels dans la préparation de leur demande d'admission et dans leur procédure d'immigration. Au Québec, pour agir à titre de consultant en immigration, une personne doit être inscrite au Registre québécois des consultants en immigration.

Les **créateurs de contenu** utilisent les réseaux sociaux pour partager des conseils, des informations ou des expériences en lien avec les études au Canada. Certains créateurs de contenu sont reconnus comme consultants en immigration, alors que d'autres offrent des conseils rémunérés, ou non, sans être agréés.

Le **bouche à oreille** permet à des personnes qui désirent étudier au Canada d'obtenir des conseils et un soutien de la part de parents, d'amis ou de connaissances s'y trouvant déjà. Il est basé sur les relations de confiance qui existent au sein de réseaux transnationaux. Grâce au bouche à oreille, plusieurs étudiants internationaux s'inscrivent directement dans des établissements québécois sans passer par un intermédiaire.

Les universités francophones

À partir du début des années 2010, le nombre d'étudiants internationaux dans les universités a augmenté de façon progressive. Cette croissance a été alimentée par des politiques d'immigration plus favorables et par diverses initiatives institutionnelles, telles que la signature de partenariats avec des établissements étrangers, généralement guidés par des intérêts de recherche communs.

La plupart des établissements ont mis sur pied des initiatives de recrutement international, par exemple en organisant des missions à l'étranger. Les universités ont souvent organisé ces missions de façon autonome, mais aussi parfois en collaboration avec d'autres établissements. Par exemple, le réseau de l'UQ a organisé des missions au Maroc et en Colombie. Elles étaient surtout centrées sur le développement des partenariats de recherche, mais elles ont pu inclure un volet de recrutement, notamment aux cycles supérieurs. La question du recrutement à la maîtrise et au doctorat est d'ailleurs centrale aux yeux des représentants universitaires. Dans plusieurs domaines scientifiques, notamment en science et génie, très peu d'étudiants canadiens poursuivent aux cycles supérieurs. Par conséquent, la présence des étudiants internationaux est devenue essentielle au bon fonctionnement des groupes de recherche.

Par ailleurs, plusieurs universités ont conclu des partenariats avec des établissements en Afrique francophone. Certaines y ont organisé des missions de recrutement et d'autres envisagent de le faire. Néanmoins, aucune ne semble y avoir mené une large offensive de recrutement au cours des dernières années. Sur la base de nos entretiens, les universités n'ont pas eu recours à des agences de recrutement pour accroître le nombre de demandes d'admission au cours des dernières années.

Ainsi, l'augmentation importante des demandes venant d'Afrique francophone depuis 2022 ne semble pas avoir découlé d'efforts déployés par les établissements eux-mêmes. Selon les intervenants rencontrés, cette augmentation soudaine a plutôt été alimentée par divers intermédiaires, c'est-à-dire par des consultants agréés ou non, accompagnant les candidats dans leurs démarches, sans que leur rôle soit visible pour l'établissement. Cette influence était manifeste dans le fait que plusieurs dossiers étaient présentés de la même manière, s'accompagnaient de la même adresse ou avaient été payés avec la même carte de crédit. La demande aurait aussi été portée par les rumeurs ayant circulé sur les médias sociaux, principalement en Afrique francophone, à la suite de l'annonce, par le gouvernement du Québec, de l'Opération main-d'œuvre⁴. Plusieurs personnes auraient alors posé leur candidature en pensant que leurs études seraient entièrement payées par le gouvernement.

L'augmentation soudaine du nombre de demandes d'admission à partir de 2021 a soulevé des difficultés dans plusieurs universités. En effet, certains établissements, principalement à l'extérieur de Montréal, se sont soudainement retrouvés avec un nombre de demandes d'admission pouvant atteindre les dizaines de milliers. Pour le personnel de ces établissements, le traitement des demandes a créé une énorme pression. De plus, ces derniers ont rapidement compris que plusieurs demandes présentaient un risque d'intégrité.

« Certains établissements, principalement à l'extérieur de Montréal, se sont soudainement retrouvés avec un nombre de demandes d'admission pouvant atteindre les dizaines de milliers. »

Malgré ces enjeux, certaines universités francophones ont délivré un nombre important de lettres d'admission, dépassant parfois leur capacité d'accueil, ne serait-ce qu'en ce qui a trait aux espaces physiques. Ces universités présumaient qu'un grand nombre de ces candidats ne parviendraient pas à obtenir un permis d'études et que, par conséquent, seule une faible proportion finirait par s'inscrire. Par ailleurs, en raison du grand nombre de demandes reçues, les intervenants considèrent qu'il n'aurait pas été possible de valider en profondeur le projet d'études des candidats, par exemple en organisant des rencontres individuelles.

Les collèges privés

La plupart des collèges privés accueillent peu d'étudiants internationaux. Néanmoins, une douzaine en comptent un nombre très important. Du côté des établissements subventionnés, cinq se démarquent, soit les collèges Ellis, LaSalle, TAV, Teccart et Universel. Ces établissements offrent des formations collégiales (DEC et AEC) à une clientèle parfois francophone, parfois anglophone.

Du côté des établissements non subventionnés, plusieurs offrent à la fois des formations professionnelles (DEP) et collégiales (AEC). À l'enseignement collégial, le nombre d'étudiants internationaux est aujourd'hui très faible, à l'exception du Collège CDI, du collège Greystone et de l'Institut Trebas, qui comptent quelques centaines d'inscrits. Cependant, à la formation professionnelle, quelques établissements se démarquent par le nombre important de permis d'études qui leur est destiné. Il s'agit plus particulièrement du Collège supérieur de Montréal, du Collège supérieur de Sherbrooke et de l'École supérieure internationale de Montréal.

⁴ Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (à jour au 30 novembre 2021). *Opération main-d'œuvre*, dans Québec.ca [En ligne : <https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/emploi-solidarite-sociale/publications/operation-maindoeuvre>].

La répartition des effectifs entre les collèges privés subventionnés et non subventionnés est liée aux politiques d'immigration en vigueur. En effet, les établissements subventionnés, dont les diplômés sont toujours admissibles au permis de travail postdiplôme, offrent toujours des formations d'enseignement collégial. À l'inverse, les établissements non subventionnés, dont les diplômés ne sont plus admissibles au permis de travail postdiplôme, ont largement délaissé le champ des AEC pour se concentrer sur les DEP de 1 800 heures, qui donnent accès à la résidence permanente en vertu du PEQ.

Pour assurer leur recrutement, les collèges privés participent peu aux missions à l'étranger. Néanmoins, les stratégies qu'ils déploient varient beaucoup d'un établissement à l'autre.

D'abord, parmi les collèges qui accueillent un très grand nombre d'étudiants, certains font principalement affaire avec des agents recruteurs. Ces intermédiaires conservent généralement l'exclusivité du lien avec l'étudiant, que l'établissement ne peut pas contacter directement avant son arrivée.

« Pour assurer leur recrutement, les collèges privés participent peu aux missions à l'étranger. Néanmoins, les stratégies qu'ils déploient varient beaucoup d'un établissement à l'autre. »

Ensuite, certains collèges privés font partie d'entreprises multinationales ayant des succursales dans d'autres pays. Cette structure internationale est alors utilisée pour faire la promotion de l'établissement dans un grand nombre de pays.

Enfin, les collèges privés ont déployé des bureaux à l'étranger et font du démarchage directement auprès des candidats et de leur famille.

Par ailleurs, tous les intervenants rencontrés ont insisté sur l'importance du bouche à oreille pour le recrutement. En effet, plusieurs de leurs étudiants connaissaient des personnes qui étudiaient chez eux ou qui y avaient étudié. Comme dans le cas des universités, il semble que plusieurs étudiants aient été accompagnés par des consultants, reconnus ou non, sans que cela soit indiqué dans le dossier d'admission.

De plus, dans certains collèges privés, le recrutement des étudiants internationaux ne se déroule pas nécessairement à l'étranger. Certains intervenants nous ont confié que plusieurs nouveaux inscrits se trouvaient déjà sur le territoire sous un autre statut ou comme étudiant d'un autre établissement.

À la suite de l'épisode des étudiants indiens, la plupart des collèges privés ont concentré leur recrutement en Afrique francophone. Quelques collèges ont continué à offrir des formations en anglais, notamment à des étudiants venant d'Inde ou d'Amérique latine, mais les exigences linguistiques imposées par le gouvernement en 2022 ont rendu ces programmes peu attrayants.

À l'inverse, le pouvoir d'attraction des collèges privés sur le marché d'Afrique francophone est incontestable. De 2022 à 2024, une quinzaine de collèges privés, subventionnés ou non, ont délivré des milliers, et dans certains cas des dizaines de milliers, de lettres d'admission, à l'attention de candidats principalement africains. Dans plusieurs cas, ces collèges n'avaient pas la capacité d'accueillir les étudiants qu'ils admettaient. Ils ont décidé d'en admettre un grand nombre, en présumant que la plupart d'entre eux ne parviendraient pas à obtenir leur permis d'études délivrés par IRCC.

Dans certains cas, il semble que l'augmentation subite des demandes d'admission ait été activement recherchée par le collège, qui voulait accroître rapidement ses effectifs. Dans d'autres, les établissements collégiaux, tout comme les universités francophones au même moment, auraient été visés par des consultants qui cherchaient à obtenir des permis d'études pour le compte d'un grand nombre de candidats.

Comme dans le cas des universités, le traitement d'un grand volume de demandes d'admission a représenté un défi pour des établissements qui, pour la plupart, ne peuvent compter que sur une petite équipe de gestion. De plus, considérant le grand nombre de demandes, la plupart des collèges n'ont pas pu examiner de manière sérieuse le projet d'études des candidats ni leur préparation pour les études au Québec.

Pour ce qui est de la planification, elle est facilitée dans les collèges privés non subventionnés par la souplesse du calendrier scolaire. Au DEP ou à l'AEC, ces établissements peuvent généralement démarrer des cohortes dès qu'ils ont le nombre d'étudiants nécessaires. Cette flexibilité facilite la gestion des ressources humaines et explique pourquoi certains de ces établissements ont développé des modèles d'affaires misant sur le volume.

Les cégeps

Dans les cégeps, l'accueil des étudiants internationaux s'est réalisé de manière progressive au cours des deux dernières décennies. Plusieurs cégeps ont ainsi pris l'habitude de participer à des missions de recrutement, soit de manière autonome, soit en collaboration avec d'autres établissements ou la Fédération des cégeps. Jusqu'à récemment, le recrutement était centré sur la France, par exemple dans le cadre de l'accord entre le Québec et l'île de la Réunion.

Dans le cas de l'Afrique francophone, il existe une longue tradition de collaboration dans le milieu collégial, mais elle était jusqu'à récemment centrée sur le transfert d'expertise. Dans le cas du recrutement, la présence des cégeps est plus récente et plus modeste. Par exemple, un cégep nous a confirmé avoir fait des missions en Côte d'Ivoire et au Sénégal. Ces missions lui ont permis d'aller rencontrer des candidats en personne et de faire un suivi des admissions.

Pour ce qui est des agents recruteurs, leur rôle semble plus modeste dans les cégeps que dans les collèges privés. Certains cégeps y font également appel, mais dans le but de repérer des candidats potentiels pour des bourses d'excellence, et non de générer un grand nombre de demandes d'admission. Comme pour les collèges privés, le bouche à oreille joue un rôle important dans les cégeps, et plusieurs étudiants qui s'inscrivent dans un établissement connaissent des personnes qui y ont étudié avant eux.

Comme les collèges privés et les universités, à partir de 2022, les cégeps ont connu une hausse importante de la demande venant d'Afrique francophone. Nous n'avons eu connaissance d'aucun cas où cette hausse subite aurait été activement recherchée par l'établissement. Plutôt, elle semble avoir découlé des rumeurs ayant circulé à la suite de l'Opération main-d'œuvre et du travail des intermédiaires en immigration, qui ont soumis un grand nombre de demandes d'admission.

Contrairement aux collèges privés et aux universités, le nombre de demandes est cependant demeuré gérable, ne dépassant généralement pas quelques centaines. Cette situation a permis à la plupart des établissements de maintenir l'accompagnement personnalisé qu'ils avaient l'habitude d'offrir à leurs étudiants internationaux.

« Contrairement aux collèges privés et aux universités, le nombre de demandes dans les cégeps est demeuré gérable, ne dépassant généralement pas quelques centaines. »

Il est probable que les cégeps aient été moins directement ciblés par les intermédiaires que les universités et les collèges privés. Cette situation s'explique peut-être en partie par le rôle des services régionaux d'admission de Montréal (SRAM), de Québec (SRACQ) et du Saguenay-Lac-Saint-Jean (SRASL), qui centralisent les demandes d'admission pour leurs établissements membres, ce qui leur permet d'éviter les demandes multiples, du moins, à l'intérieur d'une même région. De plus, les services d'admission ont acquis une expertise dans la validation des documents d'admission (tests de français, diplômes ou relevés de notes), ce qui en fait une cible moins intéressante pour les intermédiaires malveillants.

De façon générale, les représentants des cégeps ne souhaitent pas accroître le nombre d'étudiants internationaux d'une façon importante. Les intervenants rencontrés jugent important de donner la priorité à la clientèle locale, puis de favoriser un recrutement modéré pour enrichir le milieu d'accueil. Pour eux, le recrutement international vise souvent à assurer la vitalité de certains programmes où il n'existe pas une masse critique d'étudiants québécois, mais où l'on observe une forte demande du marché du travail. Ces dernières années, la présence des étudiants internationaux en région aurait ainsi permis d'éviter la fermeture de nombreux programmes.

Par ailleurs, le recrutement en Afrique francophone a été mentionné comme étant avantageux par divers intervenants, car les candidats africains auraient des préférences partiellement différentes de celles des étudiants québécois et français. Ils seraient ainsi plus susceptibles de s'inscrire dans certains programmes où les besoins sont importants, mais où les candidatures du Québec et de la France sont peu nombreuses.

Dans les cégeps, les bourses d'excellence et les exemptions de droits de scolarité sont largement utilisées pour soutenir la persévérance des étudiants d'Afrique francophone dans ces programmes stratégiques. Sur le plan financier, elles ont une incidence considérable, car les étudiants non exemptés doivent payer des droits de scolarité variant de 15 000 \$ à 22 000 \$ par année.

Cependant, ces aides financières peuvent difficilement être utilisées pour appuyer le recrutement d'étudiants francophones. En effet, les financements sont généralement confirmés au printemps ou à l'automne, c'est-à-dire plusieurs mois après le dépôt des demandes d'admission. Par conséquent, quand l'étudiant apprend qu'il peut profiter d'une bourse ou d'une exemption, il a généralement achevé les préparatifs de son départ au Québec, s'il n'y est pas déjà installé.

L'AIDE FINANCIÈRE POUR LES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX

Les bourses d'excellence et les exemptions de droits de scolarité sont une composante importante de la politique québécoise visant à favoriser le recrutement et la rétention des étudiants internationaux.

À l'université, des bourses d'excellence sont gérées par le Fonds de recherche du Québec et visent les étudiants des cycles supérieurs, alors que pour l'enseignement collégial et professionnel, elles sont sous la responsabilité de la Fédération des cégeps, de l'Association québécoise des collèges privés et d'Éducation internationale.

Pour ce qui est des exemptions de droits de scolarité, elles sont de trois types :

1. Les exemptions selon le statut d'immigration, accordées par exemple à la famille des membres du personnel des missions diplomatiques, au personnel des organisations internationales ou au titulaire d'un Certificat de sélection du Québec;
2. Les exemptions selon des ententes internationales, dont les plus importantes ont été conclues avec la France et la Communauté française de Belgique;
3. Les exemptions accordées selon certains programmes d'études et la région, qui visent les étudiants inscrits dans des collèges et des universités à l'extérieur de Montréal, ou dans des secteurs prioritaires (p. ex., génie, santé, technologie de l'information).

De façon générale, le financement du gouvernement du Québec profite d'abord aux étudiants français, très nombreux, qui paient les mêmes droits de scolarité que les étudiants québécois (sauf au premier cycle universitaire). Dans une moindre mesure, le financement du Québec aide les étudiants d'Afrique francophone, notamment en raison des exemptions accordées aux étudiants à l'extérieur de Montréal ou dans le cadre d'ententes bilatérales.

Les centres de services scolaires

Contrairement à la situation dans les cégeps, l'accueil des étudiants en formation professionnelle dans les CSS est une réalité relativement nouvelle. L'expertise y est toujours en construction et, contrairement à l'enseignement collégial, on n'y trouve pas d'enveloppe consacrée au recrutement international. Néanmoins, ces dernières années, plusieurs CSS sont entrés de plain-pied dans l'accueil des étudiants internationaux, parfois à la suite d'une hausse des demandes d'admission, parfois en réponse à une demande des employeurs à la recherche d'une main-d'œuvre spécialisée.

Pour appuyer leurs efforts de recrutement, les CSS ont déployé plusieurs stratégies.

D'abord, plusieurs se sont appuyés sur Éducation internationale, une coopérative regroupant la plupart des CSS et mandatée à cet effet par le MEQ. En plus de gérer des échanges étudiants et des projets de coopération internationale, cette organisation offre un service clés en main de recrutement d'étudiants internationaux.

Ensuite, plusieurs CSS ont participé à des missions de recrutement, par exemple les caravanes organisées par Éducation internationale, ou encore aux Journées Québec organisées par le MIFI.

Enfin, plusieurs CSS ont fait affaire avec d'autres partenaires privés, notamment Objectif Québec et Accès études Québec, qui agissent aussi comme recruteurs, principalement en France, par exemple auprès de familles en réorientation de carrière.

Comme les autres établissements, les CSS ont connu une hausse des demandes d'admission venant d'Afrique francophone, sans nécessairement y avoir déployé des efforts particuliers. Une partie de cette hausse est survenue à la suite de l'annonce de l'Opération main-d'œuvre, alors qu'une autre semble plutôt être liée au bouche à oreille ou au travail de consultants.

« Les CSS ont connu une hausse des demandes d'admission venant d'Afrique francophone, sans nécessairement y avoir déployé des efforts particuliers. »

Néanmoins, le nombre de demandes est demeuré gérable, ce qui a permis aux établissements de continuer d'offrir un accompagnement personnalisé à leurs futurs étudiants. À ce sujet, des CSS ont cependant confié avoir acquis au cours des dernières années une expertise en matière de recrutement, qui leur permet aujourd'hui d'être plus autonomes.

Comme ceux des cégeps, les intervenants des CSS rencontrés ne souhaitaient pas recruter un très grand nombre d'étudiants internationaux. Dans tous les cas, leur mission restait centrée sur la clientèle locale et régionale. La présence des étudiants internationaux y était vue comme une manière d'enrichir le milieu d'accueil, tout en répondant à des besoins particuliers du marché du travail. Le recrutement international est envisagé par les CSS comme un complément, qui leur permet de maintenir certains programmes liés à des domaines d'emploi pour lesquels il existe une demande de main-d'œuvre importante, mais peu d'étudiants locaux pour assurer la relève. Ici encore, la présence des étudiants africains est vue comme un avantage, notamment parce que leur choix de programme diffère partiellement de ceux des étudiants québécois et français.

Les conséquences négatives de la hausse récente de la demande dans les établissements

La croissance importante du nombre de demandes d'admission à partir de 2021, puis du nombre d'étudiants effectivement sur le territoire, a soulevé plusieurs enjeux rapportés lors des entretiens. Même s'il est impossible de chiffrer plusieurs d'entre eux, ces défis sont suffisamment nombreux et préoccupants. Considérés ensemble, ils remettent en question la viabilité même du modèle actuel de recrutement des étudiants internationaux en Afrique francophone ainsi que la possibilité de renforcer à court terme la position du français parmi les étudiants et les diplômés internationaux.

« La croissance importante du nombre de demandes d'admission à partir de 2021, puis du nombre d'étudiants effectivement sur le territoire, a soulevé plusieurs enjeux rapportés lors des entretiens. »

Les modèles d'affaires basés principalement sur les politiques d'immigration

Depuis 2016, plusieurs collèges privés ont développé des modèles d'affaires centrés principalement sur l'accueil d'étudiants internationaux désireux d'accéder au marché du travail canadien ou à la résidence permanente. D'abord centrés sur le recrutement d'étudiants en Inde, les modèles d'affaires se sont tournés vers l'Afrique francophone à partir de 2021 en raison des changements aux politiques d'immigration et à la *Charte de la langue française*. Cette dépendance aux étudiants internationaux a rendu certains établissements particulièrement vulnérables face aux consultants en immigration et aux agents recruteurs, de même que face à tout changement aux politiques d'immigration.

L'émergence de tels modèles soulève des enjeux importants. D'abord, les étudiants internationaux se sont retrouvés dans des établissements où ils étaient peu susceptibles d'être en contact avec des étudiants québécois, ce qui va à l'encontre des visées intégratives de la

Charte de la langue française. Ensuite, le modèle d'affaires mis sur pied par ces établissements est financièrement fragile, car il est intimement lié à des politiques d'immigration ou linguistiques susceptibles de changer à tout moment. Finalement, dans un contexte de pression migratoire élevée, ces établissements sont devenus particulièrement vulnérables à l'égard des intermédiaires qui cherchaient le chemin le plus court vers le marché du travail ou la résidence permanente.

Les modèles d'affaires basés sur le recrutement d'étudiants anglophones de l'enseignement collégial

À la suite des changements aux politiques réalisés en 2021 et en 2022, quelques collèges privés ont continué d'admettre des étudiants internationaux dans des AEC en anglais malgré l'exigence d'atteindre le niveau 7 de l'Échelle québécoise des niveaux de compétence en français au moment de l'obtention du diplôme. Les entretiens que nous avons menés ont montré que ces collèges favorisent une approche intensive d'apprentissage du français (p. ex., 10 ou 12 heures par semaine d'enseignement du français), en plus du parcours habituel de l'AEC (p. ex., de 18 à 25 heures par semaine). Comme la plupart des étudiants internationaux doivent travailler pour subvenir à leurs besoins, il est alors difficile pour eux de consacrer le temps nécessaire à l'apprentissage du français, ce qui risque de compromettre leur réussite scolaire ainsi que leur projet migratoire.

Les problèmes d'intégrité dans les demandes d'admission

Le nombre très élevé de demandes d'admission reçues par plusieurs universités et collèges privés depuis 2021 a rendu difficile l'application de procédures d'admission rigoureuses. Pour cette raison, des problèmes d'intégrité sont apparus en lien avec les preuves de connaissance du français, les diplômes et les relevés de notes. Par ailleurs, les établissements les plus vulnérables semblent ainsi avoir été visés par divers intermédiaires, qui ont soumis un grand nombre de dossiers d'admission parfois frauduleux dans le but de faciliter l'entrée de leurs clients au Canada. Dans certains cas, les étudiants concernés ne se sont pas présentés dans l'établissement qui les avait admis. Dans d'autres, ils n'avaient pas les préalables scolaires ou linguistiques leur permettant de réussir leur programme.

L'absence de validation du projet d'études

Le projet d'études désigne l'ensemble des objectifs éducatifs, professionnels et personnels qu'un étudiant international vise à réaliser avec sa formation au Québec. La validation du projet d'études est cruciale pour s'assurer que l'étudiant est bien préparé et qu'il s'inscrit dans un parcours réaliste et cohérent avec ses compétences et ses ambitions.

Devant le nombre élevé de demandes d'admission, plusieurs établissements ont considéré qu'il n'était pas possible d'investir dans la validation du projet d'études des personnes qu'ils admettaient, par exemple en organisant une rencontre virtuelle avec les candidats. La situation s'est révélée particulièrement problématique dans les universités francophones et les collèges privés qui ont reçu un très grand nombre de demandes.

En effet, les responsables des admissions n'ont pas été en mesure de vérifier l'identité des personnes qu'ils admettaient, leur niveau de maîtrise du français, leur compréhension du système d'éducation québécois, ni leurs attentes par rapport à la formation. D'ailleurs, dans le cas des collèges faisant affaire avec des agents recruteurs, ces validations étaient souvent

impossibles, car l'intermédiaire maintenait l'exclusivité du lien avec les étudiants et contrôlait l'ensemble des communications entre eux et les établissements.

Le manque de places

Certains établissements ont admis plusieurs milliers d'étudiants internationaux, présumant que la plupart d'entre eux ne réussiraient pas à obtenir leur permis d'études. Dans certains cas, le taux d'acceptation d'IRCC a été plus élevé que prévu, ce qui a fait en sorte que le nombre d'étudiants obtenant un permis d'études a dépassé la capacité d'accueil des établissements. Des étudiants ont ainsi dû trouver un autre établissement pour les accueillir.

Le maraudage et les changements d'établissements

Avant novembre 2024, le permis d'études ne précisait pas le nom de l'établissement que l'étudiant international devait fréquenter⁵. Pour cette raison, des pratiques de maraudage sont apparues dans les établissements accueillant un grand nombre d'étudiants internationaux. En début de session, des agents recruteurs pouvaient se présenter à l'entrée d'un établissement dans le but d'offrir une formation à meilleur prix dans un établissement concurrent. Certains pouvaient même offrir une récompense aux étudiants d'un collège qui parvenaient à convaincre leurs pairs de s'inscrire dans un autre collège.

Dans d'autres cas, des consultants ou d'autres intermédiaires auraient encouragé des étudiants à s'inscrire d'abord dans une formation longue, par exemple au baccalauréat, pour ensuite changer pour une formation professionnelle plus courte et plus abordable, qui leur donnerait accès au PEQ.

Ces pratiques de maraudage et ces changements d'établissement ont compliqué le travail des établissements concernés, tout en démontrant la faiblesse des mécanismes qu'ils avaient mis en œuvre pour valider le projet d'études des personnes qu'ils admettaient.

La mauvaise préparation pour les études au Québec

Pour plusieurs étudiants internationaux, le début des études au Québec a été particulièrement difficile en raison de la différence entre le français du Québec et celui auquel ils avaient été exposés, de même qu'entre les approches pédagogiques utilisées dans le contexte québécois et celles qu'ils avaient connues. Par exemple, plusieurs étudiants ont dû fournir un effort considérable pour s'adapter aux rapports plus informels entre les étudiants et les enseignants, à l'utilisation par ces derniers d'un français québécois familier ainsi qu'à la grande place accordée à l'autonomie et à la collaboration dans les méthodes d'enseignement.

Dans certains cas, une préparation insuffisante des étudiants internationaux, jumelée à une sensibilisation également insuffisante des étudiants et des enseignants québécois à leur réalité, aurait fait émerger des tensions dans les classes, par exemple en lien avec les travaux d'équipe. Les témoignages recueillis à ce sujet nous conduisent à nous interroger sur les mesures déployées en amont par les établissements en vue de préparer les étudiants internationaux et les milieux d'accueil à des rencontres interculturelles positives.

⁵ Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (à jour au 28 juillet 2025). *Changer d'établissement d'enseignement ou de programme*. [En ligne : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/etudier-canada/changer-ecole.html>].

Le travail rémunéré et la vulnérabilité financière

Plusieurs étudiants internationaux auraient été mal informés sur le coût de la vie au Québec. D'autres seraient venus au Québec en sachant qu'ils auraient besoin de travailler un nombre d'heures important pour subvenir à leurs besoins. Ainsi, un grand nombre d'étudiants internationaux occuperaient un emploi rémunéré au maximum des heures autorisées, c'est-à-dire 24 heures par semaine. Ces étudiants souffriraient d'un niveau important de stress et de fatigue, ce qui pourrait nuire à leur réussite et à leur bien-être. Des cas de détresse ont été rapportés. Cette situation témoigne de lacunes dans l'information communiquée aux étudiants avant leur arrivée, ou encore dans les mécanismes de vérification de la capacité financière mis en œuvre par le MIFI et IRCC. Ce contexte défavorable à la réussite des étudiants nuit également à l'image de marque du Québec comme destination étudiante francophone.

Les demandeurs d'asile et les étudiants fantômes

Un bon nombre d'étudiants internationaux ont demandé l'asile, ne se sont pas inscrits après avoir obtenu leur permis d'études ou ont tout simplement disparu après s'être inscrits. Ces situations s'expliqueraient par les enjeux mentionnés jusqu'à présent, notamment les difficultés financières, l'absence de validation du projet d'études, le manque de préparation pour les études au Québec ainsi que le rôle prédominant des intermédiaires.

Dans certains cas, il semble que les demandeurs d'un permis d'études aient dès le départ le projet de demander l'asile ou de ne pas se présenter dans l'établissement pour leur inscription. Dans d'autres cas, les difficultés financières et scolaires vécues par les étudiants à leur arrivée au Québec expliqueraient leur décision de déposer une demande d'asile ou de ne pas se présenter à leurs cours. Dans tous les cas, l'insuffisance des mécanismes d'admission et de préparation pour les études semble être à l'origine des situations vécues dans plusieurs établissements. De nouveau, cette insuffisance nuit à la crédibilité de la filière francophone que cherche à établir le Québec.

Le rôle des acteurs gouvernementaux

Nous avons expliqué jusqu'à présent comment, dans plusieurs établissements, les mécanismes en place se sont révélés insuffisants pour faire face à la hausse spectaculaire du nombre de demandes d'admission, voire pour accompagner correctement les étudiants internationaux dans leur projet d'études et leur projet migratoire.

Dans cette section, nous présentons le rôle joué par les principaux acteurs gouvernementaux en éducation, en enseignement supérieur et en immigration. Nous expliquons pourquoi ils n'ont pas été en mesure de prévenir les enjeux associés à la croissance rapide et importante des demandes de permis d'études.

Notre analyse des données des dernières années a révélé un taux d'acceptation très élevé des demandes de CAQ par le MIFI. De 2016 à 2023, ce taux s'est invariablement maintenu au-dessus de 95 %. Pour certains établissements, le nombre de CAQ délivrés a non seulement été très élevé, mais a aussi dépassé manifestement leur capacité d'accueil.

« Pour certains établissements, le nombre de CAQ délivrés a non seulement été très élevé, mais a aussi dépassé manifestement leur capacité d'accueil. »

Selon les représentants du MIFI, avant l'adoption de la *Loi visant principalement à améliorer l'encadrement relatif aux étudiants étrangers*, en 2024, il leur était difficile de connaître précisément le nombre de CAQ délivrés par établissement, car l'information était saisie de manière manuelle par les candidats, ce qui soulevait des enjeux de qualité des données. Néanmoins, malgré ce système d'information lacunaire, le Ministère pouvait identifier les établissements à l'origine d'un très grand nombre de demandes, ce qui lui a permis de signaler au MEQ ou au MES certaines situations dignes d'intérêt. Par ailleurs, le MIFI considère qu'avant l'adoption de la *Loi*, il ne disposait pas d'assises légales solides pour suspendre la délivrance des CAQ pour un établissement particulier, et ce, malgré les doutes qu'il pouvait avoir sur la qualité de ses pratiques d'admission.

Pour ce qui est de la capacité financière, le MIFI s'applique désormais à la vérifier dans le cas des étudiants étrangers qui demandent un renouvellement de leur CAQ. Dans le cas des personnes qui présentent une première demande, le MIFI se fie plutôt sur l'analyse réalisée en aval par IRCC, qui applique les critères du gouvernement du Québec au moment d'établir la capacité financière. Ce partage des responsabilités ne découle pas d'un cadre formel de coopération qui aurait été établi entre les deux ministères, mais plutôt de pratiques qui se sont mises en place avec le temps. Les représentants du MIFI nous ont confirmé explorer les possibilités en vue d'assurer un meilleur arrimage entre les deux ministères. Des discussions préliminaires auraient eu lieu à ce sujet.

Par ailleurs, les représentants du MIFI nous ont confirmé s'intéresser aux répercussions de l'admission d'un grand nombre d'étudiants étrangers sur la planification de l'immigration permanente. La nouvelle exigence de considérer l'immigration temporaire dans l'exercice de planification pluriannuelle de l'immigration les oblige d'ailleurs à travailler en ce sens. Pour notre part, nous constatons qu'avant l'adoption de la *Loi visant principalement à améliorer l'encadrement relatif aux étudiants étrangers*, le MIFI n'avait pas à sa disposition des informations de qualité qui lui auraient permis de bien arrimer l'immigration temporaire et l'immigration permanente, du moins, pour les étudiants internationaux.

Ainsi, le déplafonnement du PEQ, en 2023, a été décidé sans que le MIFI puisse prévoir les répercussions sur les volumes d'immigration à moyen terme. En l'absence d'une planification adéquate, cette décision créait un risque évident pour les étudiants internationaux qui étaient venus au Québec dans le but de bénéficier par la suite d'une passerelle rapide vers la résidence permanente.

En vertu de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, IRCC reçoit et approuve les demandes de permis d'études. Ces dernières années, IRCC a détecté un nombre croissant de stratagèmes utilisés par des acteurs qui cherchaient à utiliser les permis d'études comme une porte d'entrée rapide au Canada. Le Ministère, en collaboration avec les provinces et les établissements, a ainsi cherché à renforcer ses systèmes de vérification de l'intégrité. Néanmoins, jusqu'en 2024, il n'avait pas les moyens de limiter le nombre de demandes de permis d'études qui lui étaient présentées.

« Ces dernières années, IRCC a détecté un nombre croissant de stratagèmes utilisés par des acteurs qui cherchaient à utiliser les permis d'études comme une porte d'entrée rapide au Canada. »

Les représentants du Ministère ont reconnu que le travail des agents d'immigration était difficile, que ce soit pour évaluer la capacité financière des étudiants ou leur engagement à respecter les conditions de leur séjour au Canada. Chaque demande doit être évaluée de manière individuelle par un agent, qui doit faire une appréciation globale du dossier, ce qui soulève en retour des questions sur la transparence et l'équité du processus.

Par ailleurs, IRCC souhaite améliorer le partage d'informations avec les établissements et les provinces dans le but de renforcer l'intégrité et l'efficacité du système. Il est également à la recherche de stratégies qui faciliteraient le travail des agents et qui rendraient leurs décisions plus prévisibles et efficaces.

Les ministères de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Le MEQ et le MES sont responsables non seulement d'appuyer les établissements d'enseignement dans le recrutement, l'accueil et l'intégration des étudiants internationaux, mais aussi de veiller à la qualité des services pédagogiques offerts.

En 2021, par exemple, en réponse à l'augmentation subite du nombre d'étudiants indiens, le MES a adopté un plan d'action dans le but d'assurer la qualité des services éducatifs dans les collèges privés et d'y encadrer le recrutement d'étudiants étrangers. Ce plan d'action a mené à plusieurs améliorations, comme l'ajout d'un nombre maximal d'étudiants admissibles pour les permis des collèges privés, l'ajout de conditions liées au français pour l'obtention de l'AEC et du DEC, la modification du *Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé* et un renforcement de la surveillance de certains collèges.

Sans contredit, ces resserrements ont mis fin au modèle de recrutement massif en Inde. Toutefois, ils n'ont pas empêché l'émergence de nouveaux modèles basés principalement sur le recrutement d'étudiants internationaux. Ainsi, les deux ministères ne semblent pas avoir anticipé la croissance fulgurante des demandes venant d'Afrique francophone à partir de 2021. En effet, à la lumière du grand nombre d'établissements et des délais dans la production des données, le MEQ et le MES ont besoin d'un certain temps pour prendre connaissance des tendances émergentes et y réagir.

« Les deux ministères ne semblent pas avoir anticipé la croissance fulgurante des demandes venant d'Afrique francophone à partir de 2021. »

De plus, les représentants des deux ministères considèrent que les outils à leur disposition pour encadrer correctement ces nouveaux modèles d'affaires demeurent limités. Par exemple,

les ministères peuvent mener des enquêtes pour vérifier la conformité des dossiers d'admission des étudiants, ce qu'ils ont fait dans plusieurs cas, mais ils ne peuvent rien faire contre un établissement qui respecte les exigences de base en matière d'admission. Ainsi, rien n'interdit à un établissement d'admettre plusieurs milliers d'étudiants internationaux, à partir du moment où il respecte la réglementation en vigueur. Selon la perspective des deux ministères, l'adoption de la *Loi visant principalement à améliorer l'encadrement relatif aux étudiants étrangers* était nécessaire pour renforcer les pratiques de recrutement des étudiants internationaux.

La Commission consultative de l'enseignement privé

En vertu de la *Loi sur l'enseignement privé*, la CCEP est chargée de conseiller les ministres de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur sur la délivrance des permis aux établissements d'enseignement privé. Les avis formulés par la CCEP doivent notamment donner aux ministres l'assurance que l'établissement dispose des ressources humaines, matérielles et financières requises et adéquates pour dispenser les services éducatifs visés par le permis.

Pour formuler ses avis, la CCEP s'appuie sur les analyses réalisées par les fonctionnaires du MEQ et du MES. Ces derniers examinent notamment les prévisions d'effectifs présentés par les établissements, la planification des ressources humaines et matérielles, de même que la santé financière de l'établissement.

Selon notre examen des rapports de la CCEP, l'organisation n'a pas relevé comme étant problématique l'émergence de modèles d'affaires centrés principalement, voire exclusivement, sur le recrutement d'étudiants internationaux. Du point de vue de ses représentants, comme de ceux du MEQ et du MES qui appuient son travail, la *Loi sur l'enseignement privé* fixe des balises très précises que le ministre doit suivre dans la délivrance des permis. Ainsi, sans des changements légaux, la décision d'un établissement de recruter la plupart de ses étudiants à l'étranger ne pourrait pas justifier le refus d'une demande de permis, et ce, même si certains modèles d'affaires soulèvent des préoccupations légitimes.

Pour notre part, nous arrivons à une appréciation différente de la situation.

D'abord, les analyses des ministères et de la CCEP auraient dû conclure à l'absence de crédibilité des prévisions présentées par les établissements s'orientant principalement vers le recrutement international. En effet, l'incertitude élevée entourant l'acceptation des permis d'études rend pour ainsi dire impossible la prévision des ressources humaines, matérielles et financières dès que les effectifs étrangers occupent une place trop importante dans la clientèle de l'établissement. En appui à cette conclusion, nous avons constaté des écarts importants entre les prévisions présentées à la CCEP et l'évolution réelle des effectifs dans les collèges ayant ciblé principalement le recrutement international. De notre point de vue, la stratégie consistant à admettre en masse un très grand nombre d'étudiants internationaux, en présumant que la plupart seront refusés par IRCC, va à l'encontre de toute bonne pratique en matière de gestion.

Ensuite, notre examen des pratiques d'admission, d'accueil et d'intégration des étudiants internationaux a révélé que plusieurs années d'apprentissage organisationnel étaient nécessaires pour mettre en place des mécanismes de gestion pédagogique performants. L'idée qu'un établissement doté d'une équipe restreinte puisse, en l'espace de deux ou trois ans, multiplier par dix ou plus le nombre d'étudiants qu'il admet ne nous semble pas crédible du point de vue d'une saine gestion des ressources humaines.

Enfin, la possibilité qu'un changement aux politiques d'immigration puisse compromettre le fonctionnement de ces établissements – et, incidemment, le projet migratoire des étudiants qui y étaient inscrits – aurait pu constituer un motif raisonnable de rejeter les prévisions présentées et, par le même fait, la demande de permis.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

La CEEC a notamment pour mission d'évaluer la mise en œuvre des programmes d'études par les établissements collégiaux. Cette évaluation doit, entre autres, porter sur les pratiques d'admission des établissements ainsi que sur les mesures mises en place pour accompagner les étudiants. Depuis plusieurs années, la CEEC accomplit sa mission par la réalisation d'audits des systèmes d'assurance qualité des établissements. Cette approche est basée sur la collaboration des établissements et se déploie selon un cycle d'évaluation de cinq ans.

L'approche déployée par la CEEC a eu, au fil du temps, des effets positifs sur la gestion pédagogique des établissements collégiaux. Malheureusement, elle n'a pas permis de détecter au moment opportun les enjeux relatifs à l'admission des étudiants internationaux, notamment dans les établissements qui en ont fait leur principale ligne d'affaires. L'augmentation subite du nombre de lettres d'admission délivrées par certains collèges aurait pu déclencher un signal d'alarme, notamment dans le cas des établissements qui n'avaient pas d'expérience avérée dans l'accueil des étudiants internationaux.

En effet, les établissements collégiaux doivent s'assurer que les étudiants qu'ils admettent ont la capacité de réussir leur programme et que celui-ci répond à leurs attentes. Or, plusieurs facteurs pouvaient nous laisser penser que des collèges n'étaient pas dans cette situation : le volume soudainement très élevé de dossiers à traiter, le rôle prépondérant des intermédiaires en immigration (contrôlant parfois la communication avec les futurs étudiants), l'absence d'expérience de plusieurs établissements dans le recrutement international, notamment sur les marchés indien et africain, ou encore le nombre d'années requis pour mettre en place des mécanismes rigoureux d'assurance qualité.

Une approche proactive, qui aurait mené à des vérifications non annoncées de certaines pratiques institutionnelles, aurait permis à la CEEC d'alerter en temps opportun le public et les autorités gouvernementales sur l'existence de pratiques d'admission insuffisamment robustes. Dans le cas du Cégep de la Gaspésie et des Îles, qui s'est engagé dans le recrutement massif d'étudiants indiens dans son campus montréalais, elle aurait permis d'alerter le MES de la dérive de l'établissement par rapport à sa mission.

Le Bureau de la coopération interuniversitaire

Contrairement au réseau collégial, il n'existe pas à l'ordre d'enseignement universitaire d'instance indépendante chargée de veiller à la qualité des pratiques institutionnelles. Néanmoins, le Bureau de la coopération interuniversitaire (BCI), qui regroupe l'ensemble des universités du Québec, a institué la Commission de vérification de l'évaluation des

programmes (CVEP), dont le mandat est la mise en œuvre des *Politiques et procédures encadrant la vérification et l'évaluation périodique des programmes universitaires*⁶.

Comme le fait la CEEC pour l'enseignement collégial, la CVEP doit ainsi s'assurer que les programmes d'études universitaires font l'objet d'une évaluation périodique, ce dont elle s'acquitte par l'entremise d'un cycle d'audits se déroulant sur 10 ans. L'audit institutionnel doit notamment porter sur les pratiques des universités en matière d'admission, c'est-à-dire sur les mécanismes mis en œuvre pour s'assurer que les étudiants admis peuvent bel et bien réussir leur programme d'études.

Comme dans le cas de la CEEC, la nature et la périodicité des audits de la CVEP n'ont pas permis d'alerter au moment opportun les autorités ministérielles quant aux défis découlant de l'accroissement fulgurant des demandes d'admission à partir de 2021. Par ailleurs, contrairement à la CEEC, la CVEP n'a pas le pouvoir, en dehors de son cycle d'audit, de se saisir d'enjeux relatifs à la qualité de la mise en œuvre des programmes d'études, ce qui n'en fait pas un mécanisme sur lequel le gouvernement peut s'appuyer pour répondre à des problèmes qui émergent rapidement dans le système d'enseignement supérieur.

Les changements apportés par les établissements

Les difficultés vécues à partir de 2021 ont motivé les établissements d'enseignement à mettre en œuvre plusieurs changements dans le but de renforcer leurs pratiques d'admission, d'accueil et d'intégration. Dans cette section, nous résumons ces changements pour les différents types d'établissements.

Les universités francophones

En réponse à la hausse subite des demandes d'admission, les universités ont d'abord cherché à renforcer leurs mécanismes de contrôle de l'intégrité. Par exemple, l'UQ, soutenue par le MES, a conçu des outils pour aider ses membres à détecter les fraudes au moment de l'admission. Ces outils permettent de repérer les documents contrefaits ou encore de signaler les demandes associées aux mêmes adresses électroniques, aux mêmes adresses postales ou aux mêmes cartes de crédit.

Ensuite, plusieurs universités ont modifié les frais exigés pour le traitement des demandes d'admission, alors que d'autres ont commencé à exiger une caution au moment de l'admission, cette dernière pouvant parfois atteindre plusieurs milliers de dollars. Ces exigences ont eu pour effet de réduire de façon importante le nombre de demandes. Leur effet sur le nombre d'inscriptions réelles demeure néanmoins plus difficile à évaluer.

⁶ Bureau de coopération interuniversitaire (2024). *Politiques et procédures encadrant la vérification et l'évaluation périodique des programmes universitaires : adoptées par le Comité des affaires académiques*. [En ligne : https://bci-qc.ca/wp-content/uploads/2025/02/Politiques-procedures-encadrant-verification-evaluation-periodique-programmes-universitaires_ADOPTÉ-2024-06-14.pdf].

Finalement, certaines universités ont revu leurs exigences d'admission, par exemple en matière de connaissance du français, de façon à assurer leur cohérence d'un programme à l'autre et d'assurer la réussite des étudiants internationaux. Aujourd'hui, le niveau B2 est généralement exigé à l'admission, à l'exception des candidats au doctorat, qui peuvent être admis avec un niveau inférieur⁷.

« Aujourd'hui, le niveau B2 est généralement exigé à l'admission, à l'exception des candidats au doctorat, qui peuvent être admis avec un niveau inférieur. »

Pour ce qui est de l'accueil et de l'intégration, la plupart des établissements ont bonifié leur offre de services au profit des étudiants internationaux. Cette dernière inclut aujourd'hui généralement des séances d'information et des ateliers pour les aider à se familiariser avec la société québécoise (p. ex., visite de la ville, rencontre avec des intervenants), de même que des activités pour favoriser les rapprochements interculturels (p. ex., cuisine communautaire, jumelages interculturels). Ces activités ne sont généralement pas obligatoires : les étudiants y participent selon leurs besoins et leurs préférences. Les associations étudiantes contribuent aussi, en grande partie, à la tenue d'activités de rapprochement.

Pour mieux préparer la venue des étudiants internationaux, plusieurs établissements ont conçu une offre de webinaires qui peuvent être suivis dans les mois précédant l'arrivée au Québec. La participation à ces webinaires est facultative, mais elle permet aux personnes admises de se renseigner sur les exigences d'immigration, le coût de la vie, le système d'éducation, le marché du travail, le choc culturel et linguistique, etc. Plusieurs établissements ont également déployé des ateliers auprès des membres de leur personnel dans le but de renforcer leurs compétences interculturelles et de les sensibiliser à la réalité des étudiants internationaux.

Les collèges privés

En fonction du volume des demandes d'admission, les collèges privés accompagnent de manière plus ou moins étroite les étudiants internationaux dans leur démarche d'immigration. Certains établissements ont ainsi embauché des consultants en immigration agréés qui offrent un soutien personnalisé aux étudiants. D'autres dirigent les étudiants vers des consultants externes qui organisent des séminaires sur les règles d'immigration.

Contrairement aux établissements publics, les collèges privés ne sont pas légalement autorisés à exiger le paiement en avance d'une partie des droits de scolarité. Par conséquent, ils ne peuvent pas utiliser cette mesure pour s'assurer du sérieux des demandes qui leur sont présentées. Néanmoins, certains de leurs étudiants paient volontairement en avance leurs droits de scolarité, ce qui contribuerait à démontrer aux agents d'immigration qu'ils ont les moyens financiers de subvenir à leurs besoins.

Diverses activités d'accueil et d'intégration sont également proposées aux étudiants internationaux pour les aider à mieux comprendre leur nouvel environnement d'études. Elles peuvent comprendre des séances d'information, des visites de la ville, des sorties culturelles ou encore des activités sociales.

⁷ Pour établir les exigences linguistiques à l'admission, les intervenants du système d'éducation québécois ont tendance à utiliser le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL). Dans le CECRL, le niveau B2 correspond aux niveaux 7 et 8 de l'Échelle québécoise des niveaux de compétence en français, soit la fin du stade intermédiaire ou les niveaux les plus élevés offerts par Francisation Québec. Voir à ce sujet [Tableaux de correspondance entre les pointages obtenus aux tests et les niveaux de l'Échelle québécoise des niveaux de compétence en français](#).

Dans les DEP et les AEC, les étudiants sont intégrés à un groupe qu'ils suivent tout au long de leur parcours, ce qui favorise l'apparition de liens forts entre eux. Cependant, selon les collèges, ces groupes ne sont pas toujours mixtes, c'est-à-dire qu'ils sont souvent composés principalement, voire exclusivement, d'étudiants internationaux. Néanmoins, dans la plupart des programmes de formation, on trouve des stages obligatoires qui peuvent favoriser le contact des étudiants internationaux avec des Québécois.

Pour ce qui est des compétences linguistiques, la réussite d'un test de niveau B2 est généralement exigée au moment de l'admission. Néanmoins, pour valider les compétences à l'écrit des candidats, plusieurs établissements ont jugé pertinent d'ajouter un test de français supplémentaire au moment de l'inscription (p. ex., une rédaction d'environ 150 mots), car certains étudiants avaient besoin d'une mise à niveau. Par ailleurs, au moins un établissement a mentionné exiger un niveau B1 pour être admis au DEP, soit l'équivalent des niveaux 5 ou 6 de l'Échelle québécoise, ce qui semble manifestement insuffisant pour réussir des études en français.

« La réussite d'un test de niveau B2 est généralement exigée au moment de l'admission. Néanmoins, plusieurs établissements ont jugé pertinent d'ajouter un test de français supplémentaire au moment de l'inscription. »

Dans certains collèges, des cours de français sont offerts pour aider les étudiants internationaux qui ne répondent pas à l'exigence du niveau requis en français. Les quelques collèges privés qui continuent de recevoir des étudiants dans des programmes d'AEC en anglais ont mis en place des formules de francisation intensive pour viser l'atteinte du niveau 7 à la fin de la formation.

Les cégeps

Devant la forte augmentation des demandes d'admission, les cégeps ont pu compter sur l'aide des services régionaux d'admission, qui ont acquis une expertise en validation des documents étrangers et en détection de la fraude. L'existence de trois portails centralisés (SRAM, SRASL et SRAQC [Service régional d'admission au collégial de Québec]) pour le dépôt des demandes d'admission a également limité le problème des demandes multiples. De plus, plusieurs cégeps ont commencé à exiger le paiement d'une partie des droits de scolarité dans le but de s'assurer du sérieux des demandes.

Le nombre d'étudiants internationaux étant généralement plus faible dans les collèges publics, plusieurs d'entre eux offrent un accompagnement personnalisé dans les démarches d'immigration, une fois l'admission accordée. Il y a donc un contact entre l'établissement et le futur étudiant à chacune des étapes franchies pour l'obtention du permis d'études. Aux rappels de nature administrative s'ajoutent aujourd'hui des webinaires visant à mieux préparer l'étudiant à son arrivée au Québec.

La plupart des cégeps rencontrés organisent l'accueil des étudiants internationaux à l'aéroport. Ce premier contact permet aux établissements de vérifier que tous les documents des étudiants sont en ordre, puis de faciliter leur déplacement vers l'établissement. Des activités d'accueil sont ensuite offertes aux étudiants, qui sont invités à arriver au moins une semaine avant la rentrée.

Ces dernières années, les établissements ont peu à peu perfectionné leurs pratiques en matière d'accueil et d'intégration. La présence d'une communauté de pratique, associée à la Fédération des cégeps, a favorisé le partage d'informations et l'apprentissage mutuel.

Aujourd'hui, les activités offertes incluent généralement de l'aide à la recherche de logement, des visites de la ville et de l'établissement, des ateliers d'information sur la vie au Québec, des ateliers sur les codes linguistiques et culturels associés au français québécois ainsi que des activités de brassage ou des jumelages interculturels. Plusieurs établissements ont aussi travaillé à sensibiliser leur personnel à la réalité des étudiants internationaux, par exemple par des ateliers visant à renforcer leurs compétences interculturelles. Dans certains cas, des établissements ont également dû sensibiliser les employeurs, car les préjugés à l'endroit des étudiants internationaux rendaient l'accès aux stages difficile.

Sur le plan linguistique, des établissements ont modifié leurs exigences à l'admission pour s'assurer que les candidats, notamment ceux venant d'Afrique francophone, ont bien les compétences requises pour réussir. Aujourd'hui, le niveau requis se situe entre B2 et C1, selon les programmes, soit l'équivalent des niveaux 8 et 9 de l'Échelle québécoise.

« Sur le plan linguistique, des établissements ont modifié leurs exigences à l'admission pour s'assurer que les candidats, notamment ceux venant d'Afrique francophone, ont bien les compétences requises pour réussir. »

Par ailleurs, plusieurs intervenants ont constaté que l'adaptation au français du Québec exige un effort particulier pour les étudiants internationaux, notamment en début de parcours. Des activités de préparation au français québécois ont ainsi été conçues pour faciliter la transition vers le système d'éducation québécois. De plus, les collèges ont déployé des moyens importants pour s'assurer que les étudiants internationaux réussissent l'épreuve uniforme de français. Ces efforts semblent avoir porté fruit, car les données indiquent un taux de succès comparable à celui des étudiants québécois.

Les centres de services scolaires

Ces dernières années, l'augmentation du nombre d'étudiants internationaux a poussé plusieurs CSS à institutionnaliser leurs pratiques, allant du recrutement à l'admission, puis à l'accueil et à l'intégration. Pour y arriver, les CSS ont pu s'appuyer sur l'expertise d'Éducation internationale et sur une communauté de pratique émergente. Même si le niveau de maturité institutionnelle dans les CSS n'a pas encore atteint celui observé dans les cégeps, il est en progression rapide.

Pour ce qui est de l'intégrité des demandes et des documents, Éducation internationale a acquis une expertise dont les CSS peuvent tirer profit. De plus, pour valider le sérieux des candidats, plusieurs CSS ont commencé à exiger le paiement en avance d'une partie des droits de scolarité.

Sur le plan linguistique, plusieurs CSS ont révisé leurs exigences en français pour s'assurer que les candidats admis ont la capacité de réussir, notamment dans certains programmes (p. ex., santé, assistance et soins infirmiers, ou secrétariat). Comme pour les autres ordres d'enseignement, les niveaux requis varient entre B2 et C1. Toutefois, un CSS a indiqué ne pas évaluer la connaissance du français, car il considérerait que cette exigence serait contraire au régime pédagogique.

Dans le but d'effectuer le suivi des candidats internationaux, des CSS ont implanté des systèmes d'information. Le suivi personnalisé semble être la norme au cours du processus d'immigration, ce qui est rendu possible par le nombre limité des candidatures.

Pour faciliter l'arrivée au Québec et l'intégration des étudiants internationaux, les CSS ont également conçu une offre d'activités diversifiée. En plus des séances d'information et des activités sociales, certains ont mis sur pied des équipes de bénévoles à même d'appuyer les étudiants en fonction de leurs différents besoins.

Finalement, les étudiants internationaux sont intégrés dans des cohortes qui se suivent tout au long de la formation. Les intervenants ont semblé soucieux de maintenir une mixité dans les programmes et d'éviter que certains d'entre eux soient composés uniquement d'étudiants internationaux. Cet objectif ne serait cependant pas toujours facile à atteindre, car les étudiants internationaux ont tendance à être davantage présents dans certains programmes.

Les changements aux politiques et leurs conséquences

Depuis janvier 2024, les gouvernements du Québec et du Canada ont apporté plusieurs changements aux politiques d'immigration visant les étudiants internationaux. Dans cette section, nous résumons les effets de ces changements sur les établissements et comment ces derniers cherchaient, au moment des entretiens, à s'adapter au nouveau contexte.

Le plafonnement du nombre de Certificats d'acceptation du Québec (CAQ)

En janvier 2024, le gouvernement du Canada a annoncé la mise en place d'un plafond national de réception des demandes de permis d'études ainsi que de plafonds provinciaux et territoriaux⁸. De son côté, le gouvernement du Québec a déposé le projet de loi n° 74, *Loi visant principalement à améliorer l'encadrement relatif aux étudiants étrangers*, qui lui donne le pouvoir de fixer, par décret, le nombre maximal de demandes présentées à titre d'étudiant étranger pour chaque établissement d'enseignement.

En commission parlementaire, les représentants des différents réseaux d'enseignement ont exprimé des inquiétudes quant aux répercussions que pourraient avoir ces mesures. Plus particulièrement, l'imposition d'un quota de CAQ rendrait plus difficile le recrutement d'un nombre suffisant d'étudiants internationaux, car il n'est pas possible de déterminer combien de candidats obtiendront leur permis d'études et s'inscriront réellement. Ce problème est particulièrement important du côté des établissements francophones, car le taux d'acceptation des candidats africains est plus faible. De façon générale, les établissements évoquent un taux de conversion de 10 %, c'est-à-dire qu'ils doivent admettre dix candidats d'Afrique francophone pour obtenir une inscription réelle.

Dans son décret adopté le 19 février 2025, le gouvernement du Québec établit un maximum de demandes pouvant être présentées par établissement⁹. Pour déterminer cette répartition, les représentants du MEQ, du MES et du MIFI se sont d'abord basés sur le nombre de CAQ délivrés en 2024. Dans le cas des universités, chaque établissement s'est ainsi vu attribuer un nombre maximal de demandes équivalant à celui reçu en 2024. Dans le cas des collèges, la même logique a été utilisée pour les DEC. Cependant, une baisse importante (- 75 %) a été appliquée dans les programmes d'AEC, à l'exception de certains programmes. Finalement, pour la formation

⁸ Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (à jour le 24 janvier 2024). *Le Canada stabilisera la croissance et réduira à environ 360 000 le nombre de permis d'études délivrés aux étudiants étrangers pour 2024*. [En ligne : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/2024/01/le-canada-stabilisera-la-croissance-et-reduira-denviron-360-000-le-nombre-de-permis-detudes-delivres-aux-etudiants-etrangers-pour-2024.html>].

⁹ Gouvernement du Québec (19 février 2025). *Décret 155-2025*, dans *Gazette officielle du Québec*.

professionnelle, 16 établissements privés ont été visés, le gouvernement leur octroyant un nombre de demandes de 35 % inférieur à celui reçu en 2024.

Lors de plusieurs des entretiens réalisés, les préoccupations liées aux quotas avaient cependant cédé la place à une préoccupation plus large concernant la chute des demandes d'admission. Cette baisse subite, atteignant parfois 50 ou 75 %, touchait tous les établissements rencontrés et était particulièrement forte chez les demandeurs venant d'Afrique francophone. Dans plusieurs établissements qui avaient délivré un grand nombre de lettres d'admission, la baisse de la demande était telle que l'atteinte du maximum autorisé semblait désormais improbable.

De façon unanime, les intervenants rencontrés expliquent cette baisse par l'accumulation des mesures de resserrement en immigration appliquées par les gouvernements du Québec et du Canada depuis le début de 2024. Selon certains, la volatilité des politiques ferait en sorte que les intermédiaires en immigration – qui avaient largement alimenté la hausse des années précédentes – préféreraient aujourd'hui mettre leurs efforts ailleurs.

Certains intervenants ont affirmé ressentir les répercussions des plafonnements établis. C'était le cas, notamment, des cégeps et des CSS situés à l'extérieur de Montréal, qui se sont vu attribuer peu de CAQ. Plusieurs de ces établissements accueillait depuis longtemps des étudiants français, puis avaient commencé plus récemment à accueillir un nombre limité d'étudiants d'Afrique francophone. Or, le nombre de candidats qu'ils peuvent désormais admettre les oblige à faire des choix.

Dans un contexte où le taux d'acceptation des candidats africains par IRCC est faible, il devient plus avantageux pour ces établissements de miser uniquement sur le marché français. Cette tension est d'autant plus grande que ces établissements misent sur un accompagnement personnalisé des étudiants internationaux, qui exige énormément de ressources, et qu'ils doivent maintenir une marge de manœuvre pour gérer les demandes de renouvellement de permis des étudiants déjà sur place.

Dans un contexte où les démarches d'immigration s'étirent sur plusieurs mois et que leur résultat est imprévisible, il n'est pas certain qu'il soit avantageux pour un petit établissement d'investir de façon importante dans le recrutement et la préparation des candidats en amont. L'opération devient d'autant plus complexe que les établissements cherchent parfois à répondre à des besoins précis, c'est-à-dire à compléter des cohortes dans des domaines spécialisés où il existe peu de candidats québécois.

Pour l'instant, plusieurs établissements continuent de renforcer leurs pratiques de recrutement et d'accompagnement dans l'espoir de rehausser leur taux de conversion, mais les résultats demeurent incertains. Certains considèrent que les efforts en valent la peine, d'autres attendent de voir les résultats en septembre 2025 avant de se prononcer. De façon générale, les intervenants ont de la difficulté à comprendre la logique qui guide les agents d'immigration dans leur décision d'accepter ou non des candidats, et ils ne savent pas exactement où mettre leurs efforts pour obtenir de meilleurs

« De façon générale, les intervenants ont de la difficulté à comprendre la logique qui guide les agents d'immigration dans leur décision d'accepter ou non des candidats, et ils ne savent pas exactement où mettre leurs efforts pour obtenir de meilleurs résultats. »

résultats. Plus précisément, l'évaluation de la « double intention¹⁰ » par les agents d'immigration demeure mystérieuse pour la plupart des intervenants, qui ont tendance à y voir une décision subjective.

La validation de la lettre d'admission

Depuis le 1^{er} décembre 2023, les établissements d'enseignement doivent confirmer, auprès d'IRCC, la validité de la lettre d'admission présente au dossier de chaque demandeur d'un permis d'études. Cette nouvelle procédure vise à s'assurer de l'authenticité des lettres d'admission et à protéger les futurs étudiants et les établissements contre les fraudes.

La mise en œuvre de cette mesure s'est accompagnée de l'inscription du nom de l'établissement d'enseignement sur les permis d'études délivrés. Ainsi, le titulaire d'un permis ne peut plus changer d'établissement sans d'abord demander une modification de son permis. Cette mesure a été saluée par la plupart des intervenants rencontrés. En effet, elle semble avoir mis fin aux pratiques de maraudage qui ont existé entre les établissements, de même qu'au stratagème qui consistait à s'inscrire dans un établissement (p. ex., une université) dans l'espoir de transférer par la suite vers un autre moins coûteux (p. ex., un centre de formation professionnelle).

Malgré cette avancée, plusieurs intervenants rencontrés étaient insatisfaits des pratiques d'IRCC en matière de partage d'informations. Par exemple, certains établissements prennent le soin d'informer IRCC lorsqu'un étudiant qu'ils ont admis omet de se présenter à l'inscription. À l'inverse, ces établissements ne sont pas informés quand IRCC délivre un permis d'études à un étudiant qu'ils ont admis. Ainsi, si un étudiant est arrivé sur le territoire canadien, mais omet de se présenter dans son établissement d'accueil, ce dernier n'en sait rien. De plus, le MIFI n'a pas accès au système de validation des lettres d'admission par IRCC. Par conséquent, il ne peut pas lui-même utiliser l'information qui s'y trouve pour renforcer ses pratiques en amont.

L'accès restreint au marché du travail et à la résidence permanente

En janvier 2024, dans le but de mieux contrôler la croissance du nombre d'immigrants temporaires, IRCC a apporté des modifications aux critères d'admissibilité aux permis de travail octroyés dans le cadre du Programme de mobilité internationale. Plus particulièrement, IRCC a mis fin aux permis de travail ouverts pour les conjoints des étudiants internationaux, à l'exception de ceux inscrits à la maîtrise ou au doctorat.

En septembre de la même année, IRCC a également resserré la liste des domaines d'études admissibles au permis de travail postdiplôme dans le but de cibler les professions où il existe une pénurie de main-d'œuvre à long terme.

Au Québec, ces mesures ont entraîné des répercussions principalement en formation professionnelle. Par exemple, dans les CSS, le recrutement en France visait souvent des familles en réorientation de carrière. Pour ces candidats à l'immigration, le permis ouvert permettait à

¹⁰ Dans le système d'immigration canadien, la « double intention » désigne la situation où une personne demande à séjourner au Canada de manière temporaire alors qu'elle souhaite par ailleurs s'y établir de manière permanente. La double intention n'empêche pas un candidat d'obtenir un permis d'études. Cependant, les agents d'immigration lui demanderont de démontrer qu'il quittera le pays à la suite de ses études s'il n'est pas autorisé à s'y établir de façon permanente. De façon générale, les candidats démontrent qu'ils respecteront les conditions de leur permis de séjour temporaire en faisant valoir la force des liens qui les attachent à leur pays d'origine (p. ex., emploi, famille, biens).

un conjoint de travailler pendant que l'autre étudiait en formation professionnelle. Il offrait donc une passerelle intéressante vers une immigration au Québec.

Pour ce qui est des domaines d'études admissibles, les intervenants rencontrés soutiennent avoir de la difficulté à comprendre la logique utilisée par IRCC pour les déterminer. D'une part, la classification fédérale ne correspond pas à celle utilisée en formation professionnelle, de sorte qu'il est difficile de déterminer si certains programmes sont admissibles ou non. D'autre part, les programmes sélectionnés ne semblent pas toujours correspondre à la réalité du marché de l'emploi observée à l'échelle régionale.

Par ailleurs, à partir de l'automne 2024, les gouvernements du Québec et du Canada ont annoncé des changements aux programmes d'immigration économique. Dans le cas du Québec, plus particulièrement, la mise sur pause des admissions au volet « Diplômés du Québec » du PEQ a changé la donne pour plusieurs établissements, car la perspective d'un passage rapide à la résidence permanente est un argument important pour le recrutement des étudiants internationaux. Cela est vrai pour tous les établissements, mais encore davantage pour les collèges privés non subventionnés, dont les diplômés ne sont pas admissibles au permis de travail postdiplôme, mais pensaient être admis rapidement à la résidence après avoir complété un DEP de 1 800 heures.

« Dans le cas du Québec, plus particulièrement, la mise sur pause des admissions au volet « Diplômés du Québec » du PEQ a changé la donne pour plusieurs établissements. »

Les dommages réputationnels pour le Québec

De façon unanime, les établissements rencontrés ont noté une forte baisse d'intérêt pour les études au Québec à partir de l'année 2024. Cela s'expliquerait d'abord par les nombreux changements et resserrements aux politiques d'immigration apportés par les gouvernements du Québec et du Canada, qui limitent les espoirs d'un accès garanti au marché du travail ou d'un passage rapide vers la résidence permanente. Ainsi, les intermédiaires en immigration préféreraient se concentrer sur d'autres destinations, considérant le caractère instable des politiques québécoises et canadiennes. De même, les difficultés vécues par un bon nombre d'étudiants ont été largement diffusées par le bouche à oreille, les réseaux sociaux ou les médias traditionnels. Ce message négatif aurait passablement nui à la réputation du Québec comme destination d'études.

4 Recommandations

À la lumière des constats établis, nous concluons que plusieurs resserrements demeurent nécessaires dans le but d'établir un système robuste de recrutement et de rétention des étudiants internationaux, qui permettra au Québec de renforcer de manière durable la situation du français. Ce chapitre présente les recommandations que nous formulons à cet effet au gouvernement du Québec.

Les recommandations sont regroupées sous quatre thèmes, correspondant à quatre constats que nous avons pu établir :

- une approche cohérente et robuste en Afrique francophone;
- une répartition qui vise l'intégration en français;
- un système renforcé d'accueil et d'intégration en français;
- une plus grande cohérence des politiques d'immigration.

Une approche cohérente et robuste en Afrique francophone

Ces dernières années, la croissance soudaine des demandes d'admission venant d'Afrique francophone a mis à jour des faiblesses dans le système de recrutement québécois. La complexité du marché africain et l'absence d'enracinement des établissements québécois ont ouvert la voie à une diversité d'acteurs souhaitant tirer profit du désir de migration des jeunes africains francophones. Plusieurs jeunes sont alors arrivés au Québec dans des conditions non optimales, ce qui a entraîné une série de conséquences négatives, qui remettent aujourd'hui en question cette filière pourtant stratégique.

L'épisode des dernières années nous indique qu'une approche cohérente et robuste est nécessaire si le Québec souhaite s'engager pleinement sur le marché africain, principal pôle de croissance francophone. Dans cette section, nous expliquons quelle forme une telle approche devrait prendre.

Un consortium pour la promotion et la préparation des études au Québec

Notre examen a révélé la difficulté du Québec à communiquer de manière efficace et cohérente son offre de formation à l'échelle internationale. Sur le marché clé de l'Afrique francophone, l'information sur les études au Québec est souvent contrôlée par divers intermédiaires dont les intérêts ne concordent pas toujours avec ceux du Québec.

Par ailleurs, tous les établissements n'ont pas la même capacité de se projeter à l'international, que ce soit au moyen de missions ou de partenariats. Cet écart de capacité institutionnelle fait en sorte que certains établissements, principalement dans la région de Montréal, parviennent à recruter un grand nombre d'étudiants internationaux, alors que d'autres en recrutent très peu.

Une telle concentration n'est pas optimale du point de vue de l'intégration et elle ne permet pas à tous les étudiants québécois de bénéficier de la présence des étudiants internationaux.

Certaines organisations aident les établissements du secteur public à mettre en commun les efforts de promotion et de recrutement : Éducation internationale, la Fédération des cégeps, le BCI et l'UQ. Néanmoins, cette approche par ordre d'enseignement n'est pas optimale, particulièrement en Afrique francophone, où plusieurs candidats :

- s'orientent par défaut vers les études universitaires, car ils ne connaissent pas les formations professionnelles et techniques, qui pourraient pourtant mieux répondre à leur profil et à leurs aspirations;
- souhaitent d'abord étudier au Québec dans l'espoir de s'y établir durablement et sont relativement ouverts quant à leur choix de la ville, de l'établissement ou du programme;
- se tournent vers des intermédiaires locaux avec qui ils parviennent à établir une relation de confiance.

Pour être efficace, le gouvernement devrait créer un consortium interordre capable de faire la promotion des études au Québec, en ciblant les marchés porteurs et en mettant de l'avant les programmes et les établissements où une présence accrue des étudiants étrangers est souhaitable, notamment dans les CSS et les cégeps à l'extérieur de Montréal.

Ce consortium devrait également permettre aux candidats d'établir un contact personnel avec des ressources spécialisées en qui ils peuvent avoir confiance. Ce lien devrait s'établir de manière prioritaire avec des ateliers d'information obligatoires, offerts en ligne ou en personne, sur les sujets suivants :

- le système d'éducation;
- le marché du travail;
- le système d'immigration;
- le coût de la vie;
- les approches pédagogiques;
- le français au Québec;
- la culture québécoise.

Nos entretiens ont permis de constater que l'expertise nécessaire à la mise en œuvre d'une telle structure existe déjà, bien qu'elle soit répartie dans les établissements et dans les organisations comme Éducation internationale, la Fédération des cégeps ou l'UQ.

Ainsi, plusieurs établissements ont commencé à déployer des webinaires en vue de mieux préparer les personnes admises dans un programme d'études avant leur arrivée au Québec. Ces activités d'information gagneraient à être standardisées et offertes à tous les étudiants en amont, c'est-à-dire avant l'admission et le début des procédures d'immigration. Une approche structurée et centralisée permettrait de réaliser des économies d'échelle, d'atteindre un plus grand nombre de candidats et de contrer la désinformation parfois véhiculée par les intermédiaires.

Le consortium que nous proposons devrait favoriser la participation des établissements et mobiliser l'expertise qui s'y trouve, par exemple par l'entremise de prêts de service. Son déploiement devrait s'appuyer sur les partenaires du Québec à l'étranger, notamment les universités membres de l'Agence universitaire de la Francophonie, le réseau des Alliances françaises et les représentations du Québec à l'étranger. Son financement serait assuré par des frais d'inscription chargés aux candidats. Une collaboration avec les collèges et les universités de la francophonie canadienne devrait aussi être envisagée.

En somme, nous considérons qu'une action coordonnée et efficace en amont, s'appuyant sur l'expertise existante, permettrait au gouvernement de reprendre le contrôle du message sur les études au Québec, et de contrer l'influence parfois négative des nombreux intermédiaires qui conseillent les candidats. Cette approche permettrait à tous les établissements d'atteindre un bassin plus large de candidats, de mieux valider leur projet d'études et de renforcer leur préparation à l'arrivée au Québec.

RECOMMANDATION 1

Nous recommandons au gouvernement du Québec d'établir un consortium composé des principaux intervenants des trois ordres d'enseignement afin de promouvoir les études au Québec à l'étranger et de préparer les étudiants internationaux à leur arrivée.

Une centralisation des efforts de contrôle de l'intégrité

Pour mettre sur pied des pratiques durables de recrutement, notamment en Afrique francophone, une meilleure promotion et une meilleure préparation des études au Québec ne sont pas suffisantes. Il faut également renforcer l'intégrité des mécanismes de recrutement et d'admission. En effet, une partie importante des enjeux documentés ces dernières années est liée à l'action d'acteurs malveillants qui, selon les cas :

- désinforment les candidats;
- préparent des dossiers d'admission parfois frauduleux;
- soumettent un grand nombre de demandes à un grand nombre d'établissements;
- monopolisent les communications entre l'établissement et le futur étudiant.

Pour un établissement, il est très difficile de lutter contre ce type d'abus. En effet, les responsables de l'admission n'ont pas la vue d'ensemble qui leur permettrait de repérer les intermédiaires malveillants. De plus, ils n'ont généralement pas accès aux outils les plus performants de détection de la fraude.

Dans le cas des cégeps, les services régionaux d'admission (SRAM, SRAQC et SRASL) ont démontré la pertinence d'une approche concertée pour renforcer l'intégrité des processus d'admission. En créant des portails communs d'admission, ils peuvent :

- recueillir les coordonnées des candidats, ce qui empêche les intermédiaires de monopoliser les communications entre les candidats et les établissements;
- limiter le nombre de demandes par personne, ce qui allège la charge de travail des établissements;
- repérer les cas suspects (p. ex., les dossiers associés à une même adresse, à un même nom ou à une même carte de crédit), ce qui permet d'en suspendre le traitement.

De notre point de vue, le gouvernement ne doit pas investir dans le développement d'une nouvelle solution informatique. Il doit simplement reprendre l'un des portails existants pour le dépôt des candidatures et l'imposer à l'ensemble des établissements qui admettent des étudiants internationaux. Ce portail unique, dont la gestion serait confiée au consortium proposé précédemment, n'enlèverait pas aux établissements leur autonomie dans la gestion des admissions, mais il ferait en sorte que toutes les demandes transiteraient par un même site.

Le consortium appuierait les établissements dans la vérification de l'authenticité des pièces justificatives versées au dossier, tout en respectant leur autonomie dans le traitement des demandes. Néanmoins, il aurait le mandat d'informer les autorités gouvernementales en cas de doute sur les pratiques d'admission d'un établissement. Comme pour la promotion et la préparation des études au Québec, l'expertise nécessaire existe déjà dans les établissements, et sa centralisation permettrait de réaliser des économies d'échelle. De même, ces activités seraient entièrement financées par des frais d'admission.

De façon générale, la mise en place d'un tel consortium contribuerait à la pérennité des pratiques de recrutement d'étudiants internationaux francophones.

RECOMMANDATION 2

Nous recommandons au gouvernement du Québec de regrouper les expertises en matière de contrôle de l'intégrité et de créer un portail unique pour recevoir l'ensemble des demandes d'admission des étudiants internationaux.

Une répartition plus favorable au français

Traditionnellement, la répartition des étudiants internationaux au Québec est défavorable au français. En effet, les étudiants internationaux sont surreprésentés dans les établissements anglophones, les universités (y compris les cycles supérieurs) et la région de Montréal. Or, l'utilisation du français est plus forte chez les diplômés des établissements francophones, des niveaux techniques et professionnels et de l'extérieur de la région de Montréal.

De plus, une part importante des étudiants internationaux sont concentrés dans des établissements qui accueillent principalement, voire exclusivement, des étudiants

internationaux. Cette absence de mixité empêche les rencontres interculturelles avec les étudiants québécois, qui sont pourtant nécessaires à l'atteinte des visées intégratives de la *Charte de la langue française*.

La répartition des Certificats d'acceptation du Québec (CAQ)

Depuis l'adoption de la *Loi visant principalement à améliorer l'encadrement relatif aux étudiants étrangers*, le gouvernement a en main tous les outils dont il a besoin pour atteindre un meilleur équilibre dans la répartition des étudiants internationaux. En effet, dans sa décision d'attribution des CAQ, le ministre de l'Immigration doit tenir compte, notamment, « de l'objectif d'assurer la pérennité et la vitalité du français, seule langue commune de la nation québécoise¹¹ ». Cet article doit être interprété à la lumière de la *Charte*, qui définit la langue française non seulement comme la langue d'intégration, mais aussi comme la langue d'adhésion et de participation à la culture distincte du Québec.

Ainsi, la répartition des CAQ devrait viser non seulement à accroître le pourcentage d'étudiants internationaux fréquentant des établissements francophones, mais également viser une meilleure répartition entre les régions, les ordres d'enseignement et les établissements. En effet, en dehors de Montréal, plusieurs collèges et centres de formation professionnelle reçoivent relativement peu d'étudiants internationaux. Pour cette raison, ils offrent un contexte particulièrement favorable à la rencontre entre les étudiants internationaux et québécois.

Par conséquent, la décision de répartition des CAQ devrait donner aux établissements francophones situés à l'extérieur de Montréal, où l'on trouve relativement peu d'étudiants internationaux, la marge de manœuvre pour en accueillir un peu plus, tout en limitant la proportion d'étudiants internationaux dans les établissements qui en accueillent beaucoup. Ainsi, nous recommandons au gouvernement du Québec de modifier la répartition des CAQ afin que tous les établissements aient la possibilité de faire du recrutement, mais que la proportion d'étudiants internationaux par établissement ne dépasse pas 15 % de l'ensemble des effectifs.

Ce seuil nous semble optimal pour éviter la concentration des étudiants internationaux dans certains établissements et favoriser les rapprochements interculturels. De plus, il limiterait les risques financiers associés à une trop grande dépendance envers les étudiants internationaux. Une proportion supérieure pourrait néanmoins être acceptée dans certaines situations, par exemple pour maintenir une offre de programme minimale dans certaines régions (p. ex., Baie-Comeau, Matane ou Saint-Félicien). Par ailleurs, les étudiants du troisième cycle universitaire, dont le nombre demeure modéré et stable au fil du temps, pourraient être exclus du calcul.

¹¹ *Loi sur l'immigration au Québec*, RLRQ, c. I -0.2.1, article 50.

RECOMMANDATION 3

Nous recommandons au gouvernement du Québec de viser, dans la réception et le traitement des demandes d'admission, une proportion d'étudiants internationaux représentant un maximum de 15 % des effectifs de chaque établissement.

La capacité d'accueil dans les établissements en région

Pour atteindre une meilleure répartition des étudiants internationaux, le MES et le MEQ devraient travailler étroitement avec certains établissements. Par exemple, plusieurs cégeps et CSS en dehors de Montréal ont déployé de bonnes pratiques d'accueil et d'intégration. Ces établissements accueillent aujourd'hui un nombre limité d'étudiants internationaux (p. ex. moins de 10 %), alors qu'ils présentent un contexte très favorable à l'intégration en français. Pour l'instant, le recrutement dans ces établissements est non seulement limité par le nombre restreint de CAQ qui leur ont été accordés, mais aussi par des contraintes croissantes en matière d'équipement et de locaux.

Lors de nos entretiens, nous avons constaté que ces contraintes pourraient conduire plusieurs cégeps et CSS en dehors de Montréal à délaisser le recrutement international, particulièrement en Afrique francophone, et à perdre les compétences organisationnelles acquises ces dernières années. Nous considérons que le MES et le MEQ devraient soutenir les établissements à l'extérieur de la région de Montréal dans la recherche de solutions, en appuyant par exemple la location d'espaces de bureaux, dans le but d'éviter que ces établissements ne renoncent à l'accueil d'étudiants internationaux, notamment d'Afrique francophone.

RECOMMANDATION 4

Nous recommandons au gouvernement du Québec de s'assurer que les cégeps et les CSS à l'extérieur de la région de Montréal ont la capacité de maintenir, voire d'accroître, le pourcentage d'étudiants internationaux qu'ils accueillent.

Les modèles d'affaires basés principalement sur le recrutement international

En dépit des restrictions apportées à la suite de l'épisode des étudiants indiens, un certain nombre de collèges maintiennent des modèles d'affaires basés principalement ou exclusivement sur le recrutement international. Ces collèges accueillent aujourd'hui une clientèle principalement francophone, de sorte que les répercussions sur la situation du français sont bien meilleures qu'auparavant.

Néanmoins, la *Charte de la langue française* ne définit pas seulement le français comme une langue utilitaire. Elle en fait également une langue d'intégration de même qu'une langue d'adhésion et de contribution à la culture. De notre point de vue, l'intégration ainsi que l'adhésion et la contribution à la culture ne peuvent naître que de la rencontre entre étudiants

internationaux et québécois. Ainsi, la trop grande concentration d'étudiants internationaux, même francophones, dans certains établissements nous semble incompatible avec les visées intégratives de la *Charte*, de même qu'avec celles de la *Loi sur l'intégration à la nation québécoise* ou de la *Loi sur l'immigration au Québec*.

Depuis l'adoption de la *Loi visant principalement à améliorer l'encadrement relatif aux étudiants étrangers*, le ministre de l'Immigration dispose des pouvoirs nécessaires pour mettre fin à ces modèles d'affaires. Par ailleurs, nous considérons qu'il existait avant son adoption des raisons suffisantes de ne pas les autoriser. Parmi ces raisons, nous soulignons le caractère hasardeux des prévisions d'effectifs à l'échelle internationale, le temps nécessaire à l'acquisition des compétences organisationnelles nécessaires à l'accueil des étudiants internationaux, puis les risques associés aux changements des politiques d'immigration. Par conséquent, nous considérons que les ministres de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur ont des raisons suffisantes de refuser la délivrance ou le renouvellement de permis aux établissements privés qui présentent de tels modèles d'affaires.

RECOMMANDATION 5

Nous recommandons au gouvernement du Québec de ne plus autoriser les programmes reposant principalement sur le recrutement d'étudiants internationaux.

Le recrutement dans les programmes de langue anglaise à l'enseignement collégial

Depuis l'imposition d'exigences linguistiques en 2022, peu de collèges admettent aujourd'hui des étudiants internationaux dans des programmes d'AEC en anglais. Néanmoins, certains continuent de le faire, ce qui signifie que ces étudiants doivent, pour obtenir leur diplôme, atteindre le niveau 7 de l'Échelle québécoise des niveaux de compétence en français, tout en étudiant à temps plein en anglais. De notre point de vue, cette cible est difficile à atteindre si les étudiants n'ont pas déjà à l'arrivée une certaine connaissance du français. Ainsi, certains étudiants risquent de s'engager dans un programme sans avoir la capacité de le terminer, ce qui pourrait compromettre leur projet d'études ainsi que leur projet migratoire.

Dans le but de protéger ces étudiants contre les établissements qui leur présentent des projets d'études peu réalistes, nous croyons essentiel d'exiger que ces étudiants aient déjà un certain niveau de français, par exemple le niveau 5, au moment de l'admission.

RECOMMANDATION 6

Nous recommandons au gouvernement du Québec de ne pas délivrer de CAQ aux étudiants internationaux qui s'inscrivent dans des programmes collégiaux en anglais sans avoir fait la preuve qu'ils ont atteint le niveau 5 de l'Échelle québécoise des niveaux de compétence en français.

Un système renforcé d'accueil et d'intégration en français

Une meilleure répartition des étudiants internationaux est essentielle pour favoriser les contacts entre eux et avec les étudiants québécois. Néanmoins, les contacts n'offrent aucune garantie d'une expérience interculturelle positive. Au contraire, lorsqu'ils ont lieu dans des conditions défavorables, les contacts interculturels peuvent contribuer à renforcer les préjugés plutôt qu'à les atténuer. Dans cette section, nous expliquons comment renforcer le système d'accueil et d'intégration des étudiants internationaux, en concordance avec les visées intégratives de la *Charte de la langue française*.

Les pratiques d'accueil et d'intégration des étudiants internationaux

Les visites que nous avons réalisées ont permis de répertorier des différences importantes entre les établissements pour ce qui est de la qualité de leurs mécanismes d'accueil et d'intégration des étudiants internationaux. Certains établissements, souvent plus petits, déploient des moyens considérables pour offrir un accueil personnalisé et assurer la réussite des étudiants internationaux. Ailleurs, les efforts déployés sont plus modestes, de sorte que les étudiants internationaux sont plus susceptibles d'être laissés à eux-mêmes.

Nous considérons que le MEQ et le MES devraient formuler des attentes plus élevées en matière d'accueil et d'intégration à l'endroit des établissements qui admettent des étudiants internationaux. Ces attentes devraient être précisées dans la Politique nationale sur l'intégration à la nation québécoise et à la culture commune, qui sera élaborée par le ministère de la Langue française.

Premièrement, les établissements devraient prendre des mesures pour assurer, autant que possible, la mixité culturelle dans les classes et les activités parascolaires, de même que la participation de tous les étudiants internationaux à des activités de rapprochements interculturels. Des engagements à cet écart devraient figurer dans les principaux outils de planification des établissements (p. ex., plan d'engagement vers la réussite ou plan stratégique).

Deuxièmement, pour favoriser l'acquisition et le maintien de compétences organisationnelles en matière d'accueil et d'intégration, le MEQ et le MES devraient soutenir des communautés de pratique et viser à ce que tous les établissements y participent activement, y compris les collèges privés.

Troisièmement, ces ministères devraient s'assurer qu'il existe des mécanismes externes robustes ayant pour fonction de porter un regard indépendant sur la qualité des mécanismes d'accueil et d'intégration. Pour ce qui est de la formation professionnelle et de l'enseignement universitaire, il n'existe pas pour le moment d'instance d'assurance qualité qui pourrait témoigner de manière indépendante des pratiques des établissements en matière d'accueil et d'intégration. De plus, à l'enseignement collégial, la volonté du gouvernement d'abolir la CEEC¹² ferait en sorte qu'il n'existerait plus d'instance de contrôle indépendante à ce niveau non plus.

De notre point de vue, malgré d'excellentes pratiques en matière d'accueil et d'intégration dans certains établissements, de nombreuses améliorations restent à être apportées pour offrir un

¹² Projet de loi n° 107, *Loi modifiant diverses dispositions concernant principalement le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études et la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial* (2025). 1^{re} sess., 43^e légis. (Qc).

environnement d'accueil optimal. Le MEQ et le MES ne devraient pas se limiter à intervenir de manière réactive lorsqu'une plainte est déposée, mais plutôt mettre en œuvre des mécanismes externes qui favorisent l'amélioration continue des pratiques d'accueil et d'intégration.

RECOMMANDATION 7

Nous recommandons au gouvernement du Québec de faire de l'accueil et de l'intégration des étudiants internationaux une composante clé de la politique nationale sur l'intégration.

L'aide financière pour les étudiants internationaux

Les bourses d'excellence et les exemptions de droits de scolarité sont parmi les principaux outils du gouvernement du Québec pour favoriser l'attraction et la rétention des étudiants internationaux dans les établissements francophones.

Toutefois, en ce moment, la gestion des bourses et des exemptions est complexe, car les établissements doivent présélectionner les dossiers à soumettre pour approbation à l'organisme chargé d'attribuer les financements (p. ex., Éducation internationale, pour la formation professionnelle, et la Fédération des cégeps, pour l'enseignement collégial). De plus, les financements sont généralement confirmés plusieurs mois après le début de l'année scolaire, de sorte que les étudiants apprennent qu'ils peuvent en bénéficier longtemps après avoir été admis. Ainsi, les bourses et les exemptions peuvent difficilement être utilisées comme des outils de recrutement, mais peuvent servir à favoriser la rétention et l'intégration des étudiants. D'ailleurs, elles sont ainsi perçues par les intervenants du milieu : des outils pour appuyer la persévérance scolaire des étudiants déjà au Québec.

De notre point de vue, le gouvernement devrait clarifier les objectifs de ces aides financières, qui devraient plus explicitement viser la rétention plutôt que l'intégration des étudiants internationaux dans les établissements francophones. À cet effet, il devrait accorder aux établissements une plus grande autonomie dans la distribution des bourses et des exemptions. Ainsi, un établissement devrait pouvoir choisir de répartir les sommes disponibles entre un plus grand nombre d'étudiants internationaux, notamment pour aider ceux qui font face à des difficultés financières inattendues, qui ont besoin d'un appui particulier (p. ex., logement ou transport), ou encore pour souligner l'excellence scolaire ou l'implication sociale de certains. Il pourrait alors intervenir de manière ciblée dans le but de lever les obstacles à l'intégration.

Le gouvernement pourrait toujours définir des priorités dans la répartition des fonds versés aux établissements, notamment dans le but d'appuyer les études en français et à l'extérieur de Montréal.

RECOMMANDATION 8

Nous recommandons au MEQ et au MES de transférer aux établissements d'enseignement la responsabilité de la gestion des bourses d'études et des exemptions de droits de scolarité pour les étudiants internationaux, en leur laissant une grande flexibilité dans l'affectation des sommes disponibles.

Une plus grande cohérence des politiques d'immigration

La diminution actuelle des demandes d'admission au Québec et au Canada est étroitement liée aux changements apportés aux politiques d'immigration depuis 2024. Avant de lancer une nouvelle approche de promotion des études au Québec, le gouvernement du Québec doit, en collaboration avec celui du Canada, rétablir la cohérence de sa politique d'immigration. Cette cohérence est essentielle pour que les étudiants internationaux et les représentants des établissements puissent se préparer de façon adéquate.

Le Programme de l'expérience québécoise

L'examen que nous avons réalisé nous conduit à conclure qu'il n'y a pas eu de démarche rigoureuse qui aurait permis au gouvernement du Québec de prédire le nombre de candidats au volet « Diplômés du Québec » du PEQ en fonction du nombre de CAQ délivrés. D'ailleurs, tout exercice de prévision aurait été miné par des systèmes d'information imparfaits, le taux d'acceptation imprévisible d'IRCC, les changements brusques de la demande et l'émergence subite de nouveaux modèles d'affaires.

En somme, l'idée de créer une voie rapide vers l'immigration permanente pour les diplômés du Québec s'appuyait sur de bonnes raisons, mais sa mise en œuvre a soulevé de nombreuses difficultés. Ainsi, les défaillances en matière de planification ont conduit à des changements brusques dans les politiques d'immigration et contribué à saper la confiance des diverses parties prenantes envers le système.

De notre point de vue, le Québec doit continuer, dans l'admission à la résidence permanente, de favoriser les diplômés des établissements québécois de langue française, mais il doit abandonner l'idée d'offrir à ces diplômés une passerelle automatique vers la résidence permanente. En effet, les difficultés de planification demeureront trop importantes à court et moyen terme pour que le gouvernement puisse s'engager de manière crédible.

RECOMMANDATION 9

Nous recommandons au gouvernement du Québec d'abolir le volet « Diplômés du Québec » du Programme de l'expérience québécoise, mais de favoriser, dans l'immigration permanente, la sélection des diplômés des établissements francophones.

L'accès au marché du travail

En plus du PEQ, la possibilité d'accéder au marché du travail pendant ou après les études a été l'un des principaux motifs derrière la hausse des demandes d'admission. De façon générale, nous reconnaissons que l'accès des étudiants et des diplômés étrangers au marché du travail est une bonne pratique. Les entreprises du commerce de détail, de l'hôtellerie et de la restauration, par exemple, peuvent offrir aux étudiants internationaux un contexte propice d'intégration, en plus de leur permettre d'acquérir une expérience de travail québécoise qui est prisée des employeurs.

Néanmoins, nous souhaitons réitérer le problème relatif au travail hors campus des étudiants qui ne maîtrisent pas le français et dont le nombre à Montréal est considérable. Dans notre rapport [*Immigration temporaire : choisir le français*](#), nous avons recommandé qu'un certain niveau de connaissance du français soit exigé des étudiants et des diplômés internationaux qui souhaitent accéder au marché du travail québécois.

Ainsi, nous proposons que l'étudiant démontre la maîtrise du niveau 3 de l'Échelle québécoise pour pouvoir travailler hors campus, puis le niveau 7 pour obtenir un permis de travail postdiplôme. Ces niveaux ne seraient pas suffisants pour garantir l'utilisation du français au travail par les étudiants ou diplômés internationaux. Néanmoins, leur imposition viendrait atténuer les répercussions de la présence des étudiants anglophones sur les travailleurs et consommateurs québécois, sans intervenir directement dans les activités des établissements anglophones. Pour cette raison, nous réitérons ces recommandations, qui nous semblent toujours pertinentes.

Dans le cas du permis de travail postdiplôme, le gouvernement du Québec a demandé à IRCC de faire de la connaissance du français une exigence pour les étudiants internationaux. Nous l'encourageons à réitérer cette demande, que nous considérons toujours comme essentielle à la protection du français sur le marché du travail québécois, puis à en formuler une concernant l'autorisation de travailler en dehors du campus.

Par ailleurs, nos entretiens ont permis de mettre au jour certaines incohérences dans la gestion des permis de travail postdiplômes.

D'une part, la liste des programmes admissibles, préparée par IRCC, n'est pas clairement arrimée aux programmes québécois, ce qui crée de l'incertitude quant aux programmes admissibles, notamment à la formation professionnelle. Cette incertitude rend plus difficile le recrutement, car les candidats étrangers ne peuvent pas toujours savoir si leur diplôme leur donnera accès au marché du travail québécois.

D'autre part, il ne va pas de soi que les décisions fédérales tiennent bien compte des besoins du Québec en matière d'intégration linguistique et culturelle. En effet, la participation au marché du travail est une composante clé du parcours d'intégration des diplômés internationaux et peut contribuer à en faire des candidats de choix à l'immigration économique. Or, l'immigration économique est sous la responsabilité du gouvernement du Québec. Par conséquent, le Québec devrait gérer lui-même un permis créé pour faire le pont entre les études postsecondaires et cette immigration économique. Ainsi, le MIFI devrait demander la pleine compétence sur la délivrance du permis de travail postdiplôme.

RECOMMANDATION 10

Nous recommandons au gouvernement du Québec de réclamer au gouvernement du Canada la pleine responsabilité de la délivrance des permis de travail postdiplômes, puis d'assurer la cohérence de la liste des établissements et des programmes admissibles avec sa politique d'immigration économique.

La collaboration entre IRCC et le MIFI

Avec la *Loi visant principalement à améliorer l'encadrement relatif aux étudiants étrangers*, le gouvernement s'est donné des moyens pour mieux planifier l'admission des étudiants étrangers, notamment en tenant compte des effets de leur présence sur la situation linguistique. Or, sa capacité est fortement limitée par l'exercice du pouvoir fédéral en immigration. Pour la plupart des intervenants rencontrés, les décisions prises par les agents d'IRCC sont difficiles à comprendre et souvent perçues comme subjectives.

Les taux de refus élevés, particulièrement dans le cas des candidats africains, continuent de soulever des doutes quant à l'équité du processus, et rendent toute planification hasardeuse pour les autorités gouvernementales, les gestionnaires d'établissement et les étudiants eux-mêmes. Nous considérons qu'une meilleure collaboration entre les deux ministères est nécessaire pour résoudre le problème.

Deux raisons sont au centre des refus des permis d'études par IRCC :

- la difficulté des candidats à démontrer qu'ils ont la capacité financière de subvenir à leurs besoins;
- leur difficulté à démontrer leur intention de respecter les conditions de leur permis de séjour temporaire (la « double intention »), notamment leur engagement à quitter le territoire à l'échéance de leur permis d'études.

Pour ce qui est de la capacité financière, la participation obligatoire à des ateliers d'information avant le dépôt de leur demande de CAQ devrait permettre aux candidats de mieux comprendre les exigences à respecter.

Pour ce qui est de la « double intention », le travail d'IRCC serait facilité si un processus plus robuste était appliqué en amont. Considérant les nombreuses lacunes dans les processus d'admission et le rôle joué par divers intermédiaires en immigration, nous comprenons les agents fédéraux de souvent remettre en doute l'authenticité des projets d'études qui leur sont présentés.

Le 29 juillet 2025, IRCC a annoncé qu'il fournirait désormais de manière proactive les notes de décision de l'agent avec les lettres de refus pour certaines demandes, y compris les demandes de permis d'études¹³. Ce changement devrait renforcer la transparence et l'équité du processus de délivrance des permis d'études.

Par ailleurs, nous considérons qu'un resserrement des pratiques de recrutement et d'admission mènerait à une meilleure validation du projet d'études avant l'obtention du CAQ et limiterait grandement le rôle des intermédiaires en immigration. Un mécanisme suivi et un meilleur partage d'informations entre les deux ministères permettraient au gouvernement du Québec de renforcer les processus d'accompagnement des candidats en amont dans le but d'accroître le taux d'acceptation des permis d'études en aval.

RECOMMANDATION 11

Nous recommandons au gouvernement du Québec de renforcer la collaboration avec IRCC dans le but de mieux valider en amont, au moment de l'admission par l'établissement et de la délivrance du CAQ, les éléments susceptibles d'accroître le taux d'acceptation des demandes de permis d'études.

¹³ Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (à jour au 29 juillet 2025). *Expliquer le refus d'une demande : notes de décision de l'agent*. [En ligne : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/transparence/notes-decision-agents.html>].

5 Conclusion

Au cours des dernières années, un nombre inédit de jeunes venant de la francophonie africaine se sont établis un peu partout sur le territoire du Québec, enrichissant leur milieu d'accueil et contribuant à la vitalité de la langue française.

Nous considérons que le système d'éducation québécois reste le meilleur véhicule pour cultiver et renforcer les liens toujours plus nombreux entre le Québec et les pays les plus dynamiques de la francophonie. Néanmoins, l'expérience récente indique que des efforts importants restent à faire pour établir un système durable en matière de recrutement et de rétention, notamment des étudiants d'Afrique francophone.

Ces dernières années, la croissance spectaculaire des demandes d'admission a été largement alimentée par une foule d'intermédiaires (agents, consultants, influenceurs, etc.), dont le travail n'est pas toujours visible, mais qui contrôlent l'essentiel du message sur l'immigration au Québec et au Canada. Plusieurs établissements ont ainsi été submergés de demandes sans avoir les moyens – ou parfois même l'intérêt – de valider les acquis et les aspirations des personnes qu'ils admettaient. Les mécanismes de contrôle, à Québec et à Ottawa, se sont montrés insuffisants face à cette situation inédite, ce qui a entraîné des conséquences négatives sur les étudiants, les établissements et les milieux d'accueil. Dans tous les cas, l'image de marque du Québec, comme celle plus largement du Canada, en ressort abîmée.

Une stratégie robuste est nécessaire pour repositionner le Québec d'une manière durable. Cette stratégie exige un renforcement de tous les maillons de la chaîne, de même qu'une meilleure collaboration entre les établissements et entre les différents acteurs gouvernementaux.

« Une stratégie robuste est nécessaire pour repositionner le Québec d'une manière durable. »

Si elles sont mises en œuvre, les recommandations que nous avons formulées permettront au Québec de projeter un message cohérent, notamment sur le marché clé de l'Afrique francophone, de cibler les étudiants ayant les meilleures chances de réussite, de valider leurs aspirations avant l'admission et de mieux les préparer pour les études au Québec. De plus, elles renforceront la capacité de planification des différents acteurs et la cohérence entre les politiques d'immigration temporaire et permanente. Finalement, elles mèneront à une meilleure répartition des étudiants internationaux sur le territoire, ce qui favorisera les contacts entre eux et avec les étudiants québécois et posera les bases d'une intégration réussie en français.

6 Annexe A

Liste des tableaux

Tableau A1	Évolution de l'effectif des étudiants internationaux à la formation professionnelle selon le type de réseau
Tableau A2	Évolution de l'effectif des étudiants internationaux à la formation professionnelle selon la langue de l'établissement
Tableau A3	Évolution de l'effectif des étudiants internationaux à la formation professionnelle selon la région administrative
Tableau A4	Programmes en formation professionnelle avec le plus d'étudiants internationaux
Tableau A5	Nombre d'étudiants internationaux à la formation professionnelle selon l'établissement et pourcentage par rapport de l'ensemble de l'effectif international
Tableau A6	Évolution de l'effectif des étudiants internationaux à l'enseignement collégial
Tableau A7	Évolution de l'effectif des étudiants internationaux à l'enseignement collégial selon le pays de citoyenneté
Tableau A8	Évolution de l'effectif des étudiants internationaux à l'enseignement collégial selon la langue d'enseignement
Tableau A9	Évolution de l'effectif des étudiants internationaux à l'enseignement collégial selon le type de réseau
Tableau A10	Principaux pays de citoyenneté des étudiants internationaux à l'enseignement collégial selon le type de réseau
Tableau A11	Nombre d'étudiants internationaux à l'enseignement collégial selon l'établissement et le type de réseau, et pourcentage par rapport de l'ensemble de l'effectif international
Tableau A12	Évolution de l'effectif des étudiants internationaux à l'université
Tableau A13	Évolution de l'effectif des étudiants internationaux à l'université selon la langue d'enseignement
Tableau A14	Nombre d'étudiants internationaux à l'université selon l'établissement et pourcentage par rapport de l'ensemble de l'effectif international
Tableau A15	Évolution de l'effectif des étudiants internationaux à l'université selon le pays de citoyenneté
Tableau A16	Principaux pays de citoyenneté des étudiants internationaux à l'université selon l'établissement

Tableau A17	Décisions rendues aux demandes de CAQ
Tableau A18	Évolution du nombre de titulaires de CAQ délivrés dans le cadre du programme des étudiants étrangers selon l'ordre d'enseignement
Tableau A19	Évolution du nombre de titulaires de permis d'études selon l'ordre d'enseignement
Tableau A20	Permis d'études reçus et approuvés par IRCC à la formation professionnelle selon l'établissement
Tableau A21	Permis d'études reçus et approuvés par IRCC à l'enseignement collégial selon l'établissement
Tableau A22	Permis d'études reçus et approuvés par IRCC à l'université selon l'établissement et le diplôme
Tableau A23	Permis d'études reçus et approuvés par IRCC selon le niveau d'études et la langue officielle déclarée

Tableau A1 – Évolution de l'effectif des étudiants internationaux à la formation professionnelle selon le type de réseau

(Québec, 2018 à 2023)

	Réseau public	Réseau privé	Total
2018	3 637	1 215	4 852
2019	3 745	2 221	5 966
2020	3 431	2 405	5 836
2021	3 362	2 001	5 363
2022	4 475	2 720	7 195
2023	6 682	4 629	11 311

Source : Données du MES, juillet 2025.

Tableau A2 – Évolution de l'effectif des étudiants internationaux à la formation professionnelle selon la langue de l'établissement

(Québec, 2018 à 2023)

	Établissement anglophone	Établissement francophone		Total
		Nb.	%	
2018	1 941	2 911	60,0	4 852
2019	1 462	4 504	75,5	5 966
2020	1 235	4 601	78,8	5 836
2021	734	4 629	86,3	5 363
2022	723	6 472	90,0	7 195
2023	1 025	10 286	90,9	11 311

Source : Données du MES, juillet 2025.

Tableau A3 – Évolution de l'effectif des étudiants internationaux à la formation professionnelle selon la région administrative

(Québec, 2018 à 2024)

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024 ^P
Bas-Saint-Laurent	24	21	14	28	39	65	82
Saguenay–Lac-Saint-Jean	72	81	45	110	193	202	199
Capitale-Nationale	277	290	318	379	425	613	426
Mauricie	11	31	28	85	94	101	86
Estrie	22	37	52	33	181	875	710
Montréal	3 878	4 931	4 768	4 015	5 526	8 325	5 346
Outaouais	15	21	23	23	18	20	16
Abitibi-Témiscamingue	9	19	11	31	58	128	160
Côte-Nord	2	7	10	8	6	25	10
Nord-du-Québec	10	12	3	15	8	31	20
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	3	27	24	8	11	19	59
Chaudière-Appalaches	101	164	179	246	294	307	284
Laval	75	37	52	36	101	284	351
Lanaudière	10	18	15	18	24	56	68
Laurentides	20	34	29	34	58	69	80
Montréal	323	236	265	290	151	182	200
Centre-du-Québec	0	0	0	4	8	9	8
Total	4 852	5 966	5 836	5 363	7 195	11 311	8 105

Source : Données du MES, juillet 2025.

P : Données provisoires.

Tableau A4 – Programmes en formation professionnelle avec le plus d'étudiants internationaux
(Québec, 2024)

	Étudiant international
5385 – Soutien informatique	1 091
5357 – Secrétariat	1 061
5231 – Comptabilité	490
5325 – Santé, assistance et soins infirmiers	376
5344 – Infographie	292
5298 – Mécanique automobile	281
5229 – Soutien informatique	257
5195 – Soudage-montage	253
5729 – Computing Support	235
5311 – Cuisine	212
5250 – Dessin de bâtiment	196
5374 – Secrétariat médical (ASP)	174
5225 – Dessin industriel	173
5281 – Électromécanique de systèmes automatisés	170
5266 – Installation et réparation d'équipement de télécommunication	164
5811 – Professional Cooking	128
5260 – Mécanique industrielle de construction et d'entretien	122
5825 – Health Assistance and Nursing	117
5371 – Usinage	117
5327 – Décoration intérieure et présentation visuelle	114
Total	6 023

Source : Données du MES, juillet 2025.

Tableau A5 – Nombre d'étudiants internationaux à la formation professionnelle selon l'établissement et pourcentage par rapport de l'ensemble de l'effectif international
(Québec, 2023)

	Étudiant international	
	Nb.	%
Académie de beauté Gordon-Robertson	14	0,1
Académie des pompiers	0	0,0
Aviron Québec Collège Technique	136	1,2
Avise Centre de formation Charlevoix	0	0,0
Campus de Brome-Missisquoi	5	0,0
Campus Notre-Dame-de-Foy	1	0,0
Carrefour Formation Mauricie	52	0,5
Centre de carrières Saint Pius X	203	1,8
Centre de développement des compétences Laurier	143	1,3
Centre d'éducation aux adultes et communautaire Huntingdon	0	0,0
Centre d'éducation aux adultes et de formation professionnelle Anchor	0	0,0
Centre d'éducation des adultes et de formation professionnelle Listuguj	0	0,0
Centre de formation agricole de Mirabel	0	0,0
Centre de formation Construc-Plus	1	0,0
Centre de formation des adultes du Témiscamingue	1	0,0
Centre de formation des adultes PACC	65	0,6
Centre de formation des Bâtisseurs	10	0,1
Centre de formation des Laurentides	10	0,1
Centre de formation des métiers de l'acier	0	0,0
Centre de formation des Nouvelles-Technologies	14	0,1
Centre de formation du transport routier de Saint-Jérôme	0	0,0
Centre de formation en mécanique de véhicules lourds	2	0,0
Centre de formation en montage de lignes	0	0,0
Centre de formation en transport de Charlesbourg	0	0,0
Centre de formation horticole de Laval	14	0,1
Centre de formation Le Chantier	3	0,0
Centre de formation professionnelle ACCESS	24	0,2
Centre de formation professionnelle à La Prairie	48	0,4
Centre de formation professionnelle Alma	84	0,7

	Étudiant international	
	Nb.	%
Centre de formation professionnelle Anjou	175	1,5
Centre de formation professionnelle Antoine-de-Saint-Exupéry	77	0,7
Centre de formation professionnelle Bel-Avenir	17	0,2
Centre de formation professionnelle Bernard-Gariépy	0	0,0
Centre de formation professionnelle Bonaventure	2	0,0
Centre de formation professionnelle Calixa-Lavallée	252	2,2
Centre de formation professionnelle Chandler-Paspébiac	14	0,1
Centre de formation professionnelle Châteauguay Valley	0	0,0
Centre de formation professionnelle Daniel-Johnson	0	0,0
Centre de formation professionnelle de Coaticook	6	0,1
Centre de formation professionnelle de Grosse-Île	0	0,0
Centre de formation professionnelle de la Baie-James	31	0,3
Centre de formation professionnelle de Lachine	128	1,1
Centre de formation professionnelle de la Riveraine	9	0,1
Centre de formation professionnelle de l'automobile	0	0,0
Centre de formation professionnelle de la Vallée-de-la-Gatineau	0	0,0
Centre de formation professionnelle de l'Envolée	1	0,0
Centre de formation professionnelle de l'Estuaire	18	0,2
Centre de formation professionnelle de Lévis	63	0,6
Centre de formation professionnelle de Limoilou	21	0,2
Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier	16	0,1
Centre de formation professionnelle de Neufchâtel	23	0,2
Centre de formation professionnelle de New Richmond/Maria	0	0,0
Centre de formation professionnelle de Portneuf	11	0,1
Centre de formation professionnelle de Québec	28	0,2
Centre de formation professionnelle des Carrefours	178	1,6
Centre de formation professionnelle des métiers de la santé	151	1,3
Centre de formation professionnelle des Moulins	12	0,1
Centre de formation professionnelle des Patriotes	0	0,0
Centre de formation professionnelle des Portages-de-l'Outaouais	15	0,1
Centre de formation professionnelle des Riverains	39	0,3

	Étudiant international	
	Nb.	%
Centre de formation professionnelle de Verdun	509	4,5
Centre de formation professionnelle de Wakeham	0	0,0
Centre de formation professionnelle du Fleuve-et-des-Lacs	6	0,1
Centre de formation professionnelle du Grand-Fjord	46	0,4
Centre de formation professionnelle du Pays-des-Bleuets	33	0,3
Centre de formation professionnelle du Suroît	4	0,0
Centre de formation professionnelle et générale de Sept-Îles	7	0,1
Centre de formation professionnelle EXPÉ	17	0,2
Centre de formation professionnelle Fierbourg	77	0,7
Centre de formation professionnelle Gabriel-Rousseau	178	1,6
Centre de formation professionnelle Harricana	26	0,2
Centre de formation professionnelle Innovation Outaouais	5	0,0
Centre de formation professionnelle Jonquière	39	0,3
Centre de formation professionnelle Lac-Abitibi	13	0,1
Centre de formation professionnelle Laurier Macdonald	92	0,8
Centre de formation professionnelle Le Granit	0	0,0
Centre de formation professionnelle l'Émergence	3	0,0
Centre de formation professionnelle L'Envol	3	0,0
Centre de formation professionnelle Léonard-De Vinci	428	3,8
Centre de formation professionnelle Marie-Rollet	116	1,0
Centre de formation professionnelle Matanie – Vallée et Foresterie	24	0,2
Centre de formation professionnelle Maurice-Barbeau	25	0,2
Centre de formation professionnelle Northern Lights	0	0,0
Centre de formation professionnelle Paul-Gérin-Lajoie	15	0,1
Centre de formation professionnelle Pavillon-de-l'Avenir	35	0,3
Centre de formation professionnelle Performance Plus	4	0,0
Centre de formation professionnelle Place Cartier	0	0,0
Centre de formation professionnelle Pontiac	0	0,0
Centre de formation professionnelle Pozer	15	0,1
Centre de formation professionnelle Qualitech	6	0,1
Centre de formation professionnelle Samuel-De Champlain	1	0,0

	Étudiant international	
	Nb.	%
Centre de formation professionnelle Val-d'Or	59	0,5
Centre de formation professionnelle de Montréal-Ouest	16	0,1
Centre de formation professionnelle Wilbrod-Bherer	8	0,1
Centre d'électrotechnologie Pearson	64	0,6
Centre de santé et d'études commerciales Shadd	34	0,3
Centre de technologie Rosemont	199	1,8
Centre d'études professionnelles Saint-Jérôme	21	0,2
Centre intégré de mécanique, de métallurgie et d'électricité	276	2,4
Centre intégré de mécanique industrielle de la Chaudière	38	0,3
Centre multiservice des Samares	5	0,0
Centre national de conduite d'engins de chantier	0	0,0
Centre Polymétier	29	0,3
Centre régional intégré de formation	36	0,3
Collège Canada inc.	37	0,3
Collège CDI Administration. Technologie. Santé	51	0,5
Collège de Technologie Veritas Inc.	9	0,1
Collège Herzing	0	0,0
Collège Milestone	37	0,3
Collège Supérieur de Montréal	3 140	27,8
Collège Supérieur de Sherbrooke	810	7,2
École de foresterie de Duchesnay	14	0,1
École de formation professionnelle de Châteauguay	11	0,1
École des métiers de la construction de Montréal	51	0,5
École des métiers de l'aérospatiale de Montréal	44	0,4
École des métiers de la restauration et du tourisme de Montréal	125	1,1
École des métiers de l'équipement motorisé de Montréal	175	1,5
École des métiers de l'informatique, du commerce et de l'administration de Montréal	850	7,5
École des métiers des Faubourgs-de-Montréal	142	1,3
École des métiers spécialisés de Laval	86	0,8
École des métiers du meuble de Montréal	9	0,1
École des métiers du Sud-Ouest-de-Montréal	423	3,7

	Étudiant international	
	Nb.	%
École des métiers et occupations de l'industrie de la construction de Québec	8	0,1
École forestière de La Tuque	26	0,2
École hôtelière de la Capitale	144	1,3
École hôtelière et d'administration de Laval	22	0,2
École Polymécanique de Laval	14	0,1
École professionnelle de Saint-Hyacinthe	38	0,3
École professionnelle des Métiers	5	0,0
École Supérieure Internationale de Montréal	350	3,1
Institut de protection contre les incendies du Québec	2	0,0
Institut technique Aviron de Montréal	58	0,5
L'École de L'Automobile	0	0,0
Nova Formation	0	0,0
Pavillon du Haut-Saint-François	1	0,0
Total	11 311	100,0

Source : Données du MES, juillet 2025.

Tableau A6 – Évolution de l'effectif des étudiants internationaux à l'enseignement collégial
(Québec, années scolaires 2008-2009 à 2024-2025)

	Étudiant international		Effectif collégial total
	Nb.	%	
2008-2009	2 808	1,4	205 831
2009-2010	2 899	1,4	213 941
2010-2011	3 276	1,5	218 126
2011-2012	3 520	1,6	220 269
2012-2013	3 677	1,6	223 073
2013-2014	3 880	1,7	224 840
2014-2015	5 090	2,3	225 081
2015-2016	5 539	2,5	223 261
2016-2017	6 327	2,9	220 944
2017-2018	7 063	3,2	219 901
2018-2019	11 543	5,2	221 800
2019-2020	21 767	9,5	229 855
2020-2021	28 189	11,6	242 873
2021-2022	22 532	9,6	235 854
2022-2023	18 123	8,0	227 948
2023-2024	17 156	7,4	233 342
2024-2025 ^P	19 465	8,0	242 053

Source : Données du MES, février 2025.

P : Données provisoires.

Tableau A7 – Évolution de l'effectif des étudiants internationaux à l'enseignement collégial selon le pays de citoyenneté

(Québec, années scolaires 2008-2009 à 2024-2025)

	Afrique francophone¹	Chine²	France³	Inde	Autre	Total
2008-2009	737	201	1 292	11	567	2 808
2009-2010	723	236	1 326	22	592	2 899
2010-2011	973	244	1 384	22	653	3 276
2011-2012	885	356	1 540	14	725	3 520
2012-2013	787	350	1 690	18	832	3 677
2013-2014	776	327	1 912	22	843	3 880
2014-2015	1 352	444	2 321	22	951	5 090
2015-2016	1 335	458	2 580	119	1 047	5 539
2016-2017	1 320	488	2 813	440	1 266	6 327
2017-2018	1 162	613	3 150	571	1 567	7 063
2018-2019	1 220	781	3 749	3 808	1 985	11 543
2019-2020	2 056	784	4 248	12 017	2 662	21 767
2020-2021	1 659	719	3 277	19 890	2 644	28 189
2021-2022	2 858	518	4 095	12 058	3 003	22 532
2022-2023	3 481	435	4 345	5 134	4 728	18 123
2023-2024	5 941	339	4 672	1 641	4 563	17 156
2024-2025 ^P	8 314	211	4 253	2 059	4 628	19 465

Source : Données du MES, juillet 2025.

P : Données provisoires.

1 : Regroupe les étudiants originaires de l'Algérie, du Bénin, du Burkina Faso, du Burundi, du Cameroun, du Cap-Vert, de la République centrafricaine, des Comores et du Congo-Brazzaville, du Congo-Kinshasa, de Djibouti, du Gabon, de Guinée, de Guinée-Bissau, de Guinée équatoriale, de Madagascar, du Mali, du Maroc, de Mauritanie, du Mozambique, du Niger, du Rwanda, du Sénégal, du Tchad, du Togo et de Tunisie.

2 : Regroupe les étudiants de la Chine métropolitaine, de Macao et de Hong Kong.

3 : Regroupe les étudiants de la France métropolitaine, de la Guadeloupe, de la Nouvelle-Calédonie, de Guyane française, de Polynésie française, de la Martinique, de Saint-Martin (française), de Saint-Pierre-et-Miquelon, de la Réunion et de Mayotte.

Tableau A8 – Évolution de l'effectif des étudiants internationaux à l'enseignement collégial selon la langue d'enseignement

(Québec, années scolaires 2008-2009 à 2024-2025)

	Établissement anglophone	Établissement francophone		Total
		Nb.	%	
2008-2009	653	2 155	76,7	2 808
2009-2010	736	2 163	74,6	2 899
2010-2011	765	2 511	76,6	3 276
2011-2012	897	2 623	74,5	3 520
2012-2013	946	2 731	74,3	3 677
2013-2014	882	2 998	77,3	3 880
2014-2015	1 029	4 061	79,8	5 090
2015-2016	1 192	4 347	78,5	5 539
2016-2017	1 615	4 712	74,5	6 327
2017-2018	2 115	4 948	70,1	7 063
2018-2019	5 472	6 071	52,6	11 543
2019-2020	10 677	11 090	50,9	21 767
2020-2021	14 404	13 785	48,9	28 189
2021-2022	8 740	13 792	61,2	22 532
2022-2023	7 344	10 779	59,5	18 123
2023-2024	4 712	12 444	72,5	17 156
2024-2025 ^P	4 527	14 938	76,8	19 465

Source : Données du MES, avril 2025.

P : Données provisoires.

Tableau A9 – Évolution de l'effectif des étudiants internationaux à l'enseignement collégial selon le type de réseau

(Québec, années scolaires 2008-2009 à 2024-2025)

	Gouvernemental	Public	Privé subventionné	Privé non subventionné	Total
2008-2009	22	1 629	885	272	2 808
2009-2010	21	1 682	924	272	2 899
2010-2011	25	2 091	852	308	3 276
2011-2012	29	2 301	852	338	3 520
2012-2013	37	2 405	901	334	3 677
2013-2014	43	2 520	930	387	3 880
2014-2015	60	3 272	1 213	545	5 090
2015-2016	61	3 490	1 340	648	5 539
2016-2017	72	3 929	1 480	846	6 327
2017-2018	64	3 837	1 846	1 316	7 063
2018-2019	73	5 719	2 516	3 235	11 543
2019-2020	78	7 313	3 425	10 951	21 767
2020-2021	63	6 014	2 886	19 226	28 189
2021-2022	41	6 982	2 655	12 854	22 532
2022-2023	38	7 088	3 145	7 852	18 123
2023-2024	57	9 587	5 570	1 942	17 156
2024-2025 ^P	46	9 962	8 008	1 449	19 465

Source : Données du MES, avril 2025.

P : Données provisoires.

Tableau A10 – Principaux pays de citoyenneté des étudiants internationaux à l’enseignement collégial selon le type de réseau

(Québec, étudiants inscrits au trimestre d’automne des années scolaires 2023-2024 et 2024-2025)

	2023-2024		2024-2025 ^P	
	Nb.	%	Nb.	%
Public				
France	3 782	39,4	3 483	35,0
Cameroun	1 114	11,6	1 538	15,4
Côte d’Ivoire	497	5,2	691	6,9
Inde	668	7,0	484	4,9
Algérie	253	2,6	289	2,9
Autre	3 273	34,1	3 477	34,9
Total	9 587	100,0	9 962	100,0
Privé subventionné				
Inde	859	15,4	1 475	18,4
Maroc	826	14,8	1 324	16,5
Sénégal	275	4,9	606	7,6
France	354	6,4	331	4,1
Chine	170	3,1	98	1,2
Autre	3 086	55,4	4 174	52,1
Total	5 570	100,0	8 008	100,0
Privé non subventionné				
France	249	12,8	205	14,1
Inde	114	5,9	100	6,9
Colombie	183	9,4	96	6,6
Brésil	153	7,9	73	5,0
Mexique	132	6,8	70	4,8
Autre	1 111	57,2	905	62,5
Total	1 942	100,0	1 449	100,0
Gouvernemental				
France	21	36,8	11	23,9
Côte d’Ivoire	8	14,0	10	21,7
Cameroun	3	5,3	6	13,0
Chine	3	5,3	3	6,5
Sénégal	2	3,5	2	4,3
Autre	20	35,1	14	30,4
Total	57	100,0	46	100,0

Source : Données du MES, février 2025.

P : Données provisoires.

Tableau A11 – Nombre d'étudiants internationaux à l'enseignement collégial selon l'établissement et le type de réseau, et pourcentage par rapport de l'ensemble de l'effectif international
(Québec, année scolaire 2023-2024)

	Étudiant international	
	Nb.	% ¹
Public		
Cégep à distance	1	0,0
Cégep André-Laurendeau	210	1,2
Cégep Beauce-Appalaches	157	0,9
Cégep d'Ahuntsic	205	1,2
Cégep de Baie-Comeau	199	1,2
Cégep de Bois-de-Boulogne	129	0,8
Cégep de Chicoutimi	306	1,8
Cégep de Drummondville	154	0,9
Cégep de Granby	163	1,0
Cégep de Jonquière	476	2,6
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	256	1,5
Cégep de la Gaspésie et des Îles	589	3,4
Cégep de La Pocatière	137	0,8
Cégep de Lévis	130	0,8
Cégep de l'Outaouais	106	0,6
Cégep de Maisonneuve	210	1,2
Cégep de Matane	242	1,4
Cégep de Rimouski	163	1,0
Cégep de Rivière-du-Loup	187	1,1
Cégep de Rosemont	184	1,1
Cégep de Sainte-Foy	116	0,7
Cégep de Saint-Hyacinthe	144	0,8
Cégep de Saint-Jérôme	70	0,4
Cégep de Saint-Laurent	181	1,1
Cégep de Sept-Îles	93	0,5
Cégep de Shawinigan	121	0,7
Cégep de Sherbrooke	318	1,9
Cégep de Sorel-Tracy	74	0,4
Cégep de Saint-Félicien	439	2,6
Cégep de Thetford	127	0,7
Cégep de Trois-Rivières	401	2,3
Cégep de Valleyfield	66	0,4
Cégep de Victoriaville	128	0,7
Cégep du Vieux Montréal	295	1,7

	Étudiant international	
	Nb.	% ¹
Cégep Édouard Montpetit	104	0,6
Cégep Garneau	193	1,1
Cégep Gérald-Godin	52	0,3
Cégep John Abbott	100	0,6
Cégep Limoilou	449	2,6
Cégep Lionel Groulx	48	0,3
Cégep Marie-Victorin	530	3,1
Cégep Montmorency	124	0,7
Cégep régional de Lanaudière	79	0,5
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu	99	0,6
Cégep Vanier	287	1,7
Collège Champlain-Lennoxville	40	0,2
Collège d'Alma	184	1,1
Collège Dawson	291	1,7
Collège Héritage	14	0,1
École Canadienne de Tunis	65	0,4
École des pêches et de l'aquaculture du Québec	14	0,1
École nationale d'aérotechnique	90	0,5
École nationale du meuble et de l'ébénisterie	31	0,2
Institut maritime du Québec	16	0,1
Total	9 587	55,9
Privé subventionné		
Campus Notre-Dame-de-Foy	52	0,3
Collège Bart (1975)	31	0,2
Collège Centennial	5	0,0
Collège Décarie	19	0,1
Collège Ellis	320	1,9
Collège international Marie de France	63	0,4
Collège Jean-de-Brébeuf	19	0,1
Collège Laflèche	48	0,3
Collège LaSalle	1 739	10,1
Collège Marianopolis	133	0,8
Collège O'Sullivan de Montréal inc.	80	0,5
Collège O'Sullivan de Québec inc.	55	0,3
Collège Stanislas inc.	67	0,4
Collège TAV	414	2,4
Collège Universel	542	3,2

	Étudiant international	
	Nb.	% ¹
Collégial international Sainte-Anne	32	0,2
École nationale de cirque	53	0,3
Institut Grasset	40	0,2
Institut Teccart	1 778	10,4
Méridi Collégial Privé	74	0,4
Séminaire de Sherbrooke	6	0,0
Total	5 570	32,5
Privé non subventionné		
Académie de l'Entrepreneurship	11	0,1
Campus d'effets visuels inc.	11	0,1
Cargair Ltée	29	0,2
Cestar Collège	20	0,1
Collège Air Richelieu	17	0,1
Collège April-Fortier	7	0,0
Collège Avalon	7	0,0
Collège Canada inc.	152	0,9
Collège CDI Administration. Technologie. Santé	213	1,2
Collège Cumberland	48	0,3
Collège d'aéronautique	60	0,3
Collège de gestion, technologie et santé Matrix inc	17	0,1
Collège de l'immobilier du Québec	7	0,0
Collège d'enseignement en immobilier inc.	1	0,0
Collège de pilotage Saint-Hubert	2	0,0
Collège des Technologies de l'Information de Montréal	32	0,2
Collège Eid Air Aviation	1	0,0
Collège Greystone	176	1,0
Collège Herzing	48	0,3
Collège iFly	3	0,0
Collège Kensley inc.	7	0,0
Collège l'Avenir de Rosemont inc.	18	0,1
Collège Marsan	12	0,1
Collège national de science et technologie inc.	16	0,1
Collège Salette	44	0,3
Collège Select Aviation	105	0,6
Collège Unica	33	0,2
École de danse contemporaine de Montréal	3	0,0
École de management INSA	1	0,0

	Étudiant international	
	Nb.	% ¹
École nationale de l'humour	5	0,0
École Pivaut Montréal	5	0,0
Hélicraft	14	0,1
Institut d'enregistrement du Canada	13	0,1
Institut Élite de Montréal	94	0,5
Institut Trebas Québec Inc.	513	3,0
Lachute Aviation	2	0,0
L'École de danse de Québec	2	0,0
Multihexa	10	0,1
Orizon Aviation	40	0,2
Passport Hélico	7	0,0
Rubika Montréal	136	0,8
Total	1 942	11,3
Gouvernemental		
Conservatoire de musique de Montréal	3	0,0
Conservatoire de musique de Québec	2	0,0
Conservatoire de musique de Saguenay	1	0,0
Institut de technologie agroalimentaire du Québec, Saint-Hyacinthe	13	0,1
Institut de technologie agroalimentaire, La Pocatière	10	0,1
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	24	0,1
Macdonald College - Université McGill	4	0,0
Total	57	0,3

Source : Données du MES, février 2025.

1 : Pourcentage calculé sur le total de l'effectif des étudiants internationaux à l'enseignement collégial pour l'année scolaire 2023-2024, soit 17 156 étudiants.

Tableau A12 – Évolution de l'effectif des étudiants internationaux à l'université
(Québec, années scolaires 2008-2009 à 2024-2025)

	Étudiant international		Effectif universitaire total
	Nb.	%	
2008-2009	23 437	8,8	266 445
2009-2010	25 498	9,3	274 640
2010-2011	27 224	9,6	284 600
2011-2012	29 123	10,0	291 583
2012-2013	31 900	10,7	297 627
2013-2014	34 083	11,2	304 813
2014-2015	37 409	12,0	311 110
2015-2016	39 124	12,6	311 270
2016-2017	40 564	13,0	312 583
2017-2018	43 761	13,8	316 220
2018-2019	46 438	14,9	312 545
2019-2020	49 997	16,0	311 836
2020-2021	46 790	14,8	317 052
2021-2022	51 128	16,1	316 913
2022-2023	56 209	18,0	312 522
2023-2024	59 798	19,0	314 107
2024-2025 ^P	58 684	18,4	318 755

Source : Données du MES, février 2025.

P : Données provisoires.

Tableau A13 – Évolution de l’effectif des étudiants internationaux à l’université selon la langue d’enseignement

(Québec, étudiants inscrits au trimestre d’automne des années scolaires 2008-2009 à 2024-2025)

	Établissement anglophone	Établissement francophone		Total
		Nb.	%	
2008-2009	9 725	13 712	58,5	23 437
2009-2010	10 422	15 076	59,1	25 498
2010-2011	11 151	16 073	59,0	27 224
2011-2012	11 872	17 251	59,2	29 123
2012-2013	13 001	18 899	59,2	31 900
2013-2014	13 898	20 185	59,2	34 083
2014-2015	15 020	22 389	59,8	37 409
2015-2016	15 650	23 474	60,0	39 124
2016-2017	16 753	23 811	58,7	40 564
2017-2018	18 935	24 826	56,7	43 761
2018-2019	20 142	26 296	56,6	46 438
2019-2020	21 282	28 715	57,4	49 997
2020-2021	20 027	26 763	57,2	46 790
2021-2022	19 646	31 482	61,6	51 128
2022-2023	20 805	35 404	63,0	56 209
2023-2024	20 483	39 315	65,7	59 798
2024-2025 ^P	18 597	40 087	68,3	58 684

Source : Données du MES, novembre 2025.

P : Données provisoires.

Tableau A14 – Nombre d'étudiants internationaux à l'université selon l'établissement et pourcentage par rapport de l'ensemble de l'effectif international
(Québec, année scolaire 2023-2024)

	Étudiant international	
	Nb.	%
École de technologie supérieure	3 050	5,1
École nationale d'administration publique	2 233	3,7
HEC Montréal	589	1,0
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	2 934	4,9
Institut national de la recherche scientifique	7	0,0
Polytechnique de Montréal	561	0,9
TELUQ	179	0,3
Université Bishop's	516	0,9
Université Concordia	8 768	14,7
Université de Montréal	7 558	12,6
Université de Sherbrooke	2 638	4,4
Université du Québec à Chicoutimi	3 675	6,1
Université du Québec à Montréal	4 606	7,7
Université du Québec à Rimouski	944	1,6
Université du Québec à Trois-Rivières	2 796	4,7
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	521	0,9
Université du Québec en Outaouais	796	1,3
Université Laval	6 228	10,4
Université McGill	11 199	18,7
Total	59 798	100,0

Source : Données du MES, février 2025.

Tableau A15 – Évolution de l'effectif des étudiants internationaux à l'université selon le pays de citoyenneté

(Québec, années scolaires 2008-2009 à 2024-2025)

	Afrique francophone¹	Chine²	France³	Inde	Autre	Total
2008-2009	4 274	1 377	6 955	409	10 422	23 437
2009-2010	4 556	1 441	7 885	525	11 091	25 498
2010-2011	4 507	1 623	8 800	662	11 632	27 224
2011-2012	4 418	1 959	10 052	755	11 939	29 123
2012-2013	4 557	2 482	11 368	999	12 494	31 900
2013-2014	4 675	2 883	12 545	1 200	12 780	34 083
2014-2015	5 069	3 332	14 350	1 420	13 238	37 409
2015-2016	5 116	3 769	14 948	1 496	13 795	39 124
2016-2017	5 231	4 074	14 997	1 699	14 563	40 564
2017-2018	5 454	4 890	15 458	2 209	15 750	43 761
2018-2019	6 029	5 569	15 782	2 582	16 476	46 438
2019-2020	7 110	5 886	16 321	2 918	17 762	49 997
2020-2021	7 745	7 162	13 068	2 439	16 376	46 790
2021-2022	8 489	6 411	15 690	2 746	17 792	51 128
2022-2023	10 121	5 799	17 125	3 519	19 645	56 209
2023-2024	13 937	5 525	16 419	3 397	20 520	59 798
2024-2025 ^P	15 919	5 014	15 568	2 425	19 758	58 684

Source : Données du MES, juillet 2025.

P : Données provisoires.

1 : Regroupe les étudiants originaires de l'Algérie, du Bénin, du Burkina Faso, du Burundi, du Cameroun, du Cap-Vert, de la République centrafricaine, des Comores et du Congo-Brazzaville, du Congo-Kinshasa, de Djibouti, du Gabon, de Guinée, de Guinée-Bissau, de Guinée équatoriale, de Madagascar, du Mali, du Maroc, de Mauritanie, du Mozambique, du Niger, du Rwanda, du Sénégal, du Tchad, du Togo et de Tunisie.

2 : Regroupe les étudiants de la Chine métropolitaine, de Macao et de Hong Kong.

3 : Regroupe les étudiants de la France métropolitaine, de la Guadeloupe, de la Nouvelle-Calédonie, de Guyane française, de Polynésie française, de la Martinique, de Saint-Martin (française), de Saint-Pierre-et-Miquelon, de la Réunion et de Mayotte.

Tableau A16 – Principaux pays de citoyenneté des étudiants internationaux à l’université selon l’établissement

(Québec, étudiants inscrits au trimestre d’automne des années scolaires 2023-2024 et 2024-2025)

		2023-2024			2024-2025 ^P	
	Pays	Nb.	%	Pays	Nb.	%
École de technologie supérieure						
1 ^{re} position	France	1 412	46,3	France	1 320	46,3
2 ^e position	Algérie	610	20,0	Algérie	569	20,0
3 ^e position	Iran	291	9,5	Iran	247	8,7
4 ^e position	Tunisie	116	3,8	Tunisie	114	4,0
5 ^e position	Maroc	110	3,6	Cameroun	108	3,8
Autre		511	16,8		492	17,3
Total		3 050	100,0		2 850	100,0
École nationale d'administration publique						
1 ^{re} position	Haïti	236	40,1	Haïti	266	36,2
2 ^e position	Sénégal	75	12,7	Sénégal	122	16,6
3 ^e position	Algérie	69	11,7	Algérie	109	14,9
4 ^e position	Guinée	31	5,3	Guinée	37	5,0
5 ^e position	Cameroun	28	4,8	Côte d'Ivoire	34	4,6
Autre		150	25,5		166	22,6
Total		589	100,0		734	100,0
HEC Montréal						
1 ^{re} position	France	1 186	53,1	France	1 110	53,5
2 ^e position	Chine	126	5,6	Chine	102	4,9
3 ^e position	Maroc	80	3,6	Maroc	70	3,4
4 ^e position	Tunisie	60	2,7	Tunisie	56	2,7
5 ^e position	Iran	58	2,6	Koweït	55	2,7
Autre		723	32,4		681	32,8
Total		2 233	100,0		2 074	100,0
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec						
1 ^{re} position	France	5	71,4	France	0	0,0
2 ^e position	Maurice	1	14,3	Maurice	0	0,0
3 ^e position	Madagascar	1	14,3	Madagascar	0	0,0
Autre		0	0,0		0	0,0
Total		7	100,0		0	0,0

		2023-2024			2024-2025 ^P	
	Pays	Nb.	%	Pays	Nb.	%
Institut national de la recherche scientifique						
1 ^{re} position	France	99	17,6	France	94	17,3
2 ^e position	Iran	87	15,5	Iran	86	15,8
3 ^e position	Inde	42	7,5	Inde	34	6,3
4 ^e position	Chine	37	6,6	Tunisie	32	5,9
5 ^e position	Maroc	35	6,2	Maroc	30	5,5
Autre		261	46,5		268	49,3
Total		561	100,0		544	100,0
Polytechnique Montréal						
1 ^{re} position	France	1 227	41,8	France	1 167	41,6
2 ^e position	Iran	260	8,9	Maroc	219	7,8
3 ^e position	Maroc	217	7,4	Iran	217	7,7
4 ^e position	Tunisie	101	3,4	Algérie	112	4,0
5 ^e position	Côte d'Ivoire	99	3,4	Tunisie	110	3,9
Autre		1 030	35,1		980	34,9
Total		2 934	100,0		2 805	100,0
TELUQ						
1 ^{re} position	France	44	24,6	Haïti	31	16,4
2 ^e position	Haïti	19	10,6	France	26	13,8
3 ^e position	Congo (RDC)	15	8,4	Cameroun	18	9,5
4 ^e position	Côte d'Ivoire	14	7,8	Congo (RDC)	14	7,4
5 ^e position	Sénégal	12	6,7	Côte d'Ivoire	12	6,3
Autre		75	41,9		88	46,6
Total		179	100,0		189	100,0
Université Bishop's						
1 ^{re} position	France	123	23,8	France	107	27,5
2 ^e position	Inde	68	13,2	États-Unis	43	11,1
3 ^e position	États-Unis	47	9,1	Iran	41	10,5
4 ^e position	Iran	41	7,9	Chine	19	4,9
5 ^e position	Chine	21	4,1	Inde	18	4,6
Autre		216	41,9		161	41,4
Total		516	100,0		389	100,0

		2023-2024			2024-2025 ^P	
	Pays	Nb.	%	Pays	Nb.	%
Université Concordia						
1 ^{re} position	Inde	2 096	23,9	Inde	1 373	18,5
2 ^e position	Iran	1 217	13,9	France	1 022	13,8
3 ^e position	France	1 000	11,4	Iran	943	12,7
4 ^e position	Chine	589	6,7	États-Unis	500	6,7
5 ^e position	États-Unis	537	6,1	Chine	468	6,3
Autre		3 329	38,0		3 107	41,9
Total		8 768	100,0		7 413	100,0
Université de Montréal						
1 ^{re} position	France	3 328	44,0	France	3 057	41,0
2 ^e position	Maroc	277	3,7	Maroc	277	3,7
3 ^e position	Iran	269	3,6	Sénégal	265	3,6
4 ^e position	Chine	267	3,5	Iran	263	3,5
5 ^e position	Sénégal	200	2,6	Chine	248	3,3
Autre		3 217	42,6		3 347	44,9
Total		7 558	100,0		7 457	100,0
Université de Sherbrooke						
1 ^{re} position	France	1 073	40,7	France	953	34,7
2 ^e position	Iran	147	5,6	Sénégal	159	5,8
3 ^e position	Maroc	126	4,8	Algérie	157	5,7
4 ^e position	Algérie	116	4,4	Maroc	152	5,5
5 ^e position	Cameroun	98	3,7	Cameroun	138	5,0
Autre		1 078	40,9		1 189	43,3
Total		2 638	100,0		2 748	100,0
Université du Québec à Chicoutimi						
1 ^{re} position	Chine	1 515	41,2	Chine	1 468	37,9
2 ^e position	France	893	24,3	France	1 026	26,5
3 ^e position	Guinée	203	5,5	Sénégal	260	6,7
4 ^e position	Sénégal	191	5,2	Guinée	208	5,4
5 ^e position	Cameroun	119	3,2	Côte d'Ivoire	131	3,4
Autre		754	20,5		776	20,1
Total		3 675	100,0		3 869	100,0

		2023-2024		2024-2025 ^P		
	Pays	Nb.	%	Pays	Nb.	%
Université du Québec à Montréal						
1 ^{re} position	France	1 518	33,0	France	1 426	28,1
2 ^e position	Algérie	338	7,3	Algérie	449	8,8
3 ^e position	Sénégal	305	6,6	Sénégal	408	8,0
4 ^e position	Maroc	280	6,1	Maroc	318	6,3
5 ^e position	Côte d'Ivoire	212	4,6	Côte d'Ivoire	282	5,5
Autre		1 953	42,4		2 200	43,3
Total		4 606	100,0		5 083	100,0
Université du Québec à Rimouski						
1 ^{re} position	France	230	24,4	France	179	15,5
2 ^e position	Sénégal	88	9,3	Sénégal	153	13,2
3 ^e position	Guinée	81	8,6	Guinée	119	10,3
4 ^e position	Algérie	66	7,0	Algérie	99	8,6
5 ^e position	Haïti	62	6,6	Haïti	83	7,2
Autre		417	44,2		524	45,3
Total		944	100,0		1 157	100,0
Université du Québec à Trois-Rivières						
1 ^{re} position	Sénégal	549	19,6	Sénégal	485	17,7
2 ^e position	Cameroun	291	10,4	Cameroun	360	13,1
3 ^e position	France	261	9,3	France	263	9,6
4 ^e position	Maroc	222	7,9	Côte d'Ivoire	190	6,9
5 ^e position	Côte d'Ivoire	206	7,4	Maroc	187	6,8
Autre		1 267	45,3		1 256	45,8
Total		2 796	100,0		2 741	100,0
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue						
1 ^{re} position	France	210	40,3	France	212	33,8
2 ^e position	Tunisie	66	12,7	Tunisie	81	12,9
3 ^e position	Maroc	42	8,1	Algérie	71	11,3
4 ^e position	Algérie	25	4,8	Maroc	52	8,3
5 ^e position	Cameroun	24	4,6	Cameroun	31	4,9
Autre		154	29,6		181	28,8
Total		521	100,0		628	100,0

		2023-2024		2024-2025 ^P		
	Pays	Nb.	%	Pays	Nb.	%
Université du Québec en Outaouais						
1 ^{re} position	France	134	16,8	Sénégal	197	16,4
2 ^e position	Côte d'Ivoire	105	13,2	France	160	13,3
3 ^e position	Sénégal	93	11,7	Algérie	157	13,1
4 ^e position	Algérie	70	8,8	Côte d'Ivoire	142	11,8
5 ^e position	Cameroun	60	7,5	Guinée	90	7,5
Autre		334	42,0		455	37,9
Total		796	100,0		1 201	100,0
Université Laval						
1 ^{re} position	France	1 844	29,6	France	1 655	27,6
2 ^e position	Iran	378	6,1	Sénégal	337	5,6
3 ^e position	Maroc	350	5,6	Côte d'Ivoire	332	5,5
4 ^e position	Côte d'Ivoire	313	5,0	Maroc	309	5,1
5 ^e position	Haïti	303	4,9	Iran	308	5,1
Autre		3 040	48,8		3 066	51,0
Total		6 228	100,0		6 007	100,0
Université McGill						
1 ^{re} position	Chine	2 592	23,1	Chine	2 389	22,1
2 ^e position	États-Unis	2 155	19,2	États-Unis	2 221	20,6
3 ^e position	France	1 983	17,7	France	1 972	18,3
4 ^e position	Inde	730	6,5	Inde	609	5,6
5 ^e position	Iran	407	3,6	Iran	348	3,2
Autre		3 332	29,8		3 256	30,2
Total		11 199	100,0		10 795	100,0

Source : Données du MES, février 2025.

P : Données provisoires.

Tableau A17 – Décisions rendues aux demandes de CAQ

(Québec, 2016 à 2023)

	Demande acceptée		Demande refusée	Autre décision	Total
	Nb.	% ¹			
2016	46 523	97,1	1 376	232	48 131
2017	55 830	97,1	1 641	409	57 880
2018	73 975	97,5	1 901	376	76 252
2019	101 728	96,7	3 434	326	105 488
2020	97 290	97,8	2 237	2 544	102 071
2021	110 384	96,3	4 287	16 994	131 665
2022	122 042	95,4	5 916	11 711	139 669
2023	156 666	94,8	8 560	6 816	172 042

Source : Données du MES, novembre 2024.

¹ : Le taux d'acceptation est calculé en excluant la catégorie *Autre décision* du total.**Tableau A18 – Évolution du nombre de titulaires de CAQ délivrés dans le cadre du programme des étudiants étrangers selon l'ordre d'enseignement**

(Québec, 2016 à 2023)

	DES	DEP	AEC	DEC	1 ^{er} cycle univ.	2 ^e cycle univ.	3 ^e cycle univ.	Autre ¹	Total
2016	2 359	6 431	2 823	4 542	14 460	9 233	3 409	2 493	45 750
2017	2 836	7 438	4 565	5 837	16 500	10 884	3 788	2 875	54 723
2018	2 849	9 007	13 914	8 148	19 505	12 551	3 832	2 781	72 587
2019	3 250	12 805	25 541	9 000	27 254	15 193	4 249	2 546	99 838
2020	2 931	9 516	27 782	7 416	25 584	15 718	4 512	1 957	95 416
2021	3 453	13 831	22 244	10 199	28 477	21 485	5 200	2 723	107 612
2022	3 952	13 626	19 036	13 279	35 008	24 708	5 336	2 831	117 776
2023	4 593	29 150	14 841	22 777	44 642	26 741	4 981	3 191	150 916

Source : MIFI (à jour au 15 octobre 2024). *Portraits annuels de CAQ émis et le nombre de dossiers finalisés dans le cadre du programme des étudiants étrangers 2016-2023*. [Jeu de données], dans Données Québec (2022).¹ : Regroupe les dossiers dans les programmes de formation et d'échange, ainsi que les étudiants libres.

Tableau A19 – Évolution du nombre de titulaires de permis d'études selon l'ordre d'enseignement
(Québec, au 31 décembre de 2015 à 2024)

	Secondaire ou moins	Postsecondaire	Autre	Non déclaré	Total
2015	2 530	24 555	3 250	25	30 360
2016	2 975	26 535	4 045	15	33 570
2017	3 570	29 515	5 100	15	38 200
2018	3 960	34 590	5 615	20	44 185
2019	5 405	44 895	6 955	15	57 270
2020	3 695	33 275	5 625	15	42 610
2021	6 040	51 665	6 245	10	63 960
2022	6 770	50 085	6 420	10	63 285
2023	9 960	59 635	8 515	15	78 125
2024	10 725	49 380	12 575	20	72 700

Source : Données d'IRCC, mars 2025.

Tableau A20 – Permis d'études reçus et approuvés par IRCC à la formation professionnelle selon l'établissement

(Québec, 2022 à 2024)

	2022			2023			2024		
	Approuvé		Total	Approuvé		Total	Approuvé		Total
	Nb.	%		Nb.	%		Nb.	%	
Carrefour Formation Mauricie	5	50,0	10	20	44,4	45	15	23,1	65
Centre de carrières Saint Pius X	30	50,0	60	30	54,5	55	15	50,0	30
Centre d'éducation des adultes du Témiscamingue	n.d.	n.d.	10	n.d.	n.d.	15	n.d.	n.d.	n.d.
Centre de développement des compétences Laurier	25	35,7	70	95	65,5	145	35	43,8	80
Centre de formation agricole de Mirabel	0	0,0	n.d.	n.d.	n.d.	10	n.d.	n.d.	10
Centre de formation Construc-Plus	0	0,0	5	0	0,0	5	n.d.	n.d.	10
Centre de formation de la Côte-de-Gaspé	30	16,2	185	30	10,9	275	30	7,9	380
Centre de formation de La Haute-Gaspésie	n.d.	n.d.	5	n.d.	n.d.	10	n.d.	n.d.	15
Centre de formation des adultes PACC	30	27,3	110	90	45,0	200	255	44,3	575
Centre de formation des Bâtisseurs	15	75,0	20	5	25,0	20	0	0,0	20
Centre de formation des Laurentides	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	15	75,0	20
Centre de formation des métiers de l'acier	n.d.	n.d.	5	0	0,0	n.d.	n.d.	n.d.	15
Centre de formation des Nouvelles-Technologies	5	100,0	5	n.d.	n.d.	15	10	22,2	45
Centre de formation du transport routier de Saint-Jérôme	5	100,0	5	n.d.	n.d.	5	0	0,0	n.d.
Centre de formation en mécanique de véhicules lourds	0	0,0	5	0	0,0	n.d.	0	0,0	n.d.
Centre de formation en transport de Charlesbourg	15	75,0	20	15	50,0	30	35	58,3	60
Centre de formation générale aux adultes des Grandes-Seigneuries	n.d.	n.d.	n.d.	0	0,0	n.d.	0	0,0	0
Centre de formation horticole de Laval	5	100,0	5	5	50,0	10	n.d.	n.d.	25

	2022			2023			2024		
	Approuvé		Total	Approuvé		Total	Approuvé		Total
	Nb.	%		Nb.	%		Nb.	%	
Centre de formation Le Chantier	n. d.	n. d.	0	n. d.	n. d.	0	n. d.	n. d.	10
Centre de formation professionnelle ACCESS	5	9,1	55	10	40,0	25	5	12,5	40
Centre de formation professionnelle à La Prairie	25	71,4	35	15	75,0	20	15	75,0	20
Centre de formation professionnelle Alma	60	70,6	85	60	60,0	100	55	45,8	120
Centre de formation professionnelle André-Morissette	0	0,0	0	0	0,0	0	n. d.	n. d.	n. d.
Centre de formation professionnelle Anjou	20	25,0	80	80	27,1	295	30	46,2	65
Centre de formation professionnelle Antoine-de-Saint-Exupéry	50	76,9	65	40	114,3 ¹	35	0	0,0	5
Centre de formation professionnelle Bel-Avenir	15	100,0	15	10	50,0	20	15	75,0	20
Centre de formation professionnelle Bernard-Gariépy	0	0,0	5	10	33,3	30	10	12,5	80
Centre de formation professionnelle Bonaventure	0	0,0	n. d.	5	33,3	15	20	18,2	110
Centre de formation professionnelle Calixa-Lavallée	5	5,0	100	5	5,0	100	5	4,8	105
Centre de formation professionnelle Chandler-Paspébiac	5	50,0	10	25	10,4	240	175	14,2	1 230
Centre de formation professionnelle Charlotte-Tassé	n. d.	n. d.	5	0	0,0	0	0	0,0	0
Centre de formation professionnelle Compétences Outaouais	n. d.	n. d.	15	n. d.	n. d.	20	5	33,3	15
Centre de formation professionnelle Daniel-Johnson	15	100,0	15	25	50,0	50	15	50,0	30
Centre de formation professionnelle de la Baie-James	20	50,0	40	40	42,1	95	30	54,5	55
Centre de formation professionnelle de Lachine	55	57,9	95	55	47,8	115	50	32,3	155
Centre de formation professionnelle de la Riveraine	n. d.	n. d.	15	10	200,0 ²	5	n. d.	n. d.	10
Centre de formation professionnelle de l'automobile	n. d.	n. d.	5	0	0,0	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.

	2022			2023			2024		
	Approuvé		Total	Approuvé		Total	Approuvé		Total
	Nb.	%		Nb.	%		Nb.	%	
Centre de formation professionnelle de l'Envolée	n. d.	n. d.	5	n. d.	n. d.	0	0	0,0	0
Centre de formation professionnelle de l'Estuaire	n. d.	n. d.	10	20	10,8	185	35	23,3	150
Centre de formation professionnelle de Lévis	20	66,7	30	25	62,5	40	20	80,0	25
Centre de formation professionnelle de Limoilou	n. d.	n. d.	5	10	66,7	15	n. d.	n. d.	n. d.
Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier	n. d.	n. d.	n. d.	10	40,0	25	5	50,0	10
Centre de formation professionnelle de Neufchâtel	5	50,0	10	10	18,2	55	20	100,0	20
Centre de formation professionnelle de Portneuf	5	100,0	5	10	16,7	60	n. d.	n. d.	40
Centre de formation professionnelle de Québec	5	50,0	10	10	66,7	15	5	33,3	15
Centre de formation professionnelle des Carrefours	45	56,3	80	85	45,9	185	85	24,3	350
Centre de formation professionnelle des métiers de la santé	30	37,5	80	50	33,3	150	40	21,6	185
Centre de formation professionnelle des Moulins	n. d.	n. d.	10	10	28,6	35	15	37,5	40
Centre de formation professionnelle des Patriotes	5	25,0	20	n. d.	n. d.	25	0	0,0	0
Centre de formation professionnelle des Portages-de-l'Outaouais	n. d.	n. d.	25	10	33,3	30	n. d.	n. d.	25
Centre de formation professionnelle des Riverains	10	33,3	30	15	30,0	50	35	25,0	140
Centre de formation professionnelle de Verdun	160	50,8	315	230	56,8	405	190	41,6	455
Centre de formation professionnelle du Fleuve-et-des-Lacs	n. d.	n. d.	n. d.	5	33,3	15	n. d.	n. d.	5
Centre de formation professionnelle du Grand-Fjord	60	14,5	415	95	47,5	200	45	37,5	120
Centre de formation professionnelle du Pays-des-Bleuets	15	60,0	25	20	80,0	25	15	42,9	35
Centre de formation professionnelle du Suroît	n. d.	n. d.	5	5	20,0	25	n. d.	n. d.	25

	2022			2023			2024		
	Approuvé		Total	Approuvé		Total	Approuvé		Total
	Nb.	%		Nb.	%		Nb.	%	
Centre de formation professionnelle et générale de Sept-Îles	n. d.	n. d.	15	5	14,3	35	15	16,7	90
Centre de formation professionnelle EXPÉ	0	0,0	15	n. d.	n. d.	10	0	0,0	n. d.
Centre de formation professionnelle Fierbourg	10	25,0	40	35	31,8	110	30	26,1	115
Centre de formation professionnelle Gabriel-Rousseau	75	68,2	110	65	46,4	140	45	75,0	60
Centre de formation professionnelle Harricana	15	30,0	50	25	35,7	70	15	27,3	55
Centre de formation professionnelle Innovation Outaouais	n. d.	n. d.	15	15	23,1	65	10	50,0	20
Centre de formation professionnelle Jonquière	20	28,6	70	45	24,3	185	45	20,0	225
Centre de formation professionnelle Lac-Abitibi	5	14,3	35	10	13,3	75	15	33,3	45
Centre de formation professionnelle Laurier Macdonald	15	50,0	30	35	63,6	55	25	71,4	35
Centre de formation professionnelle Le Granit	0	0,0	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.	10
Centre de formation professionnelle l'Émergence	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.	5	10	100,0	10
Centre de formation professionnelle Lennoxville	0	0,0	n. d.	0	0,0	5	n. d.	n. d.	10
Centre de formation professionnelle L'Envol	0	0,0	0	10	16,7	60	75	15,3	490
Centre de formation professionnelle Léonard-De Vinci	120	43,6	275	220	44,4	495	145	21,2	685
Centre de formation professionnelle Le Tremplin	30	9,4	320	140	22,8	615	85	23,9	355
Centre de formation professionnelle Marie-Rollet	35	43,8	80	80	61,5	130	50	55,6	90
Centre de formation professionnelle Matanie-Vallée et Foresterie	5	33,3	15	10	200,0 ³	5	10	100,0	10
Centre de formation professionnelle Maurice-Barbeau	n. d.	n. d.	5	10	50,0	20	15	75,0	20
Centre de formation professionnelle Paul-Gérin-Lajoie	5	50,0	10	10	66,7	15	10	25,0	40

	2022			2023			2024		
	Approuvé		Total	Approuvé		Total	Approuvé		Total
	Nb.	%		Nb.	%		Nb.	%	
Centre de formation professionnelle Paul-Rousseau	20	50,0	40	20	80,0	25	15	42,9	35
Centre de formation professionnelle Pavillon-de-l'Avenir	5	25,0	20	20	80,0	25	20	66,7	30
Centre de formation professionnelle Performance Plus	0	0,0	0	n.d.	n.d.	n.d.	0	0,0	0
Centre de formation professionnelle Pierre-Dupuy	35	63,6	55	50	66,7	75	45	56,3	80
Centre de formation professionnelle Pozer	n.d.	n.d.	20	5	14,3	35	10	20,0	50
Centre de formation professionnelle Qualitech	n.d.	n.d.	5	5	50,0	10	5	33,3	15
Centre de formation professionnelle Rimouski-Neigette	5	50,0	10	n.d.	n.d.	20	n.d.	n.d.	15
Centre de formation professionnelle Samuel-De Champlain	n.d.	n.d.	5	5	100,0	5	5	20,0	25
Centre de formation professionnelle Val-d'Or	35	17,9	195	80	23,2	345	50	21,7	230
Centre de formation professionnelle Vision 20 20	10	50,0	20	10	40,0	25	20	30,8	65
Centre de formation professionnelle Montréal-Ouest	5	25,0	20	30	33,3	90	105	53,8	195
Centre de formation professionnelle Wilbrod-Bherer	n.d.	n.d.	n.d.	0	0,0	5	0	0,0	n.d.
Centre de formation professionnelle 24-Juin	25	62,5	40	20	100,0	20	15	75,0	20
Centre d'électrotechnologie Pearson	35	50,0	70	50	52,6 %	95	145	42,6 %	340
Centre de santé et d'études commerciales Shadd	n.d.	n.d.	20	20	40,0	50	45	81,8	55
Centre des carrières Western Québec	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	10	n.d.	n.d.	15
Centre de technologie Rosemont	35	58,3	60	50	62,5	80	25	50,0	50
Centre d'études professionnelles Saint-Jérôme	n.d.	n.d.	15	15	75,0	20	10	22,2	45
Centre intégré de mécanique, de métallurgie et d'électricité	70	43,8	160	120	41,4	290	90	22,0	410

	2022			2023			2024		
	Approuvé		Total	Approuvé		Total	Approuvé		Total
	Nb.	%		Nb.	%		Nb.	%	
Centre intégré de mécanique industrielle de la Chaudière	15	23,1	65	35	35,0	100	30	20,0	150
Centre multiservice des Samares	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	10	n.d.	n.d.	5
Centre Polymétier	10	13,3	75	20	21,1	95	15	23,1	65
Centre régional intégré de formation	0	0,0	0	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
École de foresterie de Duchesnay	5	100,0	5	10	100,0	10	10	100,0	10
École de formation professionnelle de Châteauguay	n.d.	n.d.	10	5	25,0	20	5	100,0	5
École des métiers de la construction de Montréal	5	16,7	30	20	26,7	75	10	33,3	30
École des métiers de l'aérospatiale de Montréal	20	26,7	75	40	29,6	135	n.d.	n.d.	15
École des métiers de la restauration et du tourisme de Montréal	20	44,4	45	50	43,5	115	15	100,0	15
École des métiers de l'équipement motorisé de Montréal	60	70,6	85	105	36,2	290	35	70,0	50
École des métiers de l'horticulture de Montréal	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	0	0,0	n.d.
École des métiers des Faubourgs-de-Montréal	n.d.	n.d.	15	30	33,3	90	10	33,3	30
École des métiers du meuble de Montréal	10	100,0	10	n.d.	n.d.	15	n.d.	n.d.	n.d.
École des métiers du Sud-Ouest-de-Montréal	170	53,1	320	250	37,0	675	80	57,1	140
École des métiers et occupations de l'industrie de la construction de Québec	n.d.	n.d.	5	5	50,0	10	5	25,0	20
École des métiers spécialisés de Laval	20	16,0	125	85	45,9	185	145	19,2	755
École des pêches et de l'aquaculture du Québec	0	0,0	0	10	66,7	15	15	100,0	15
École forestière de La Tuque	n.d.	n.d.	5	15	60,0	25	15	100,0	15

	2022			2023			2024		
	Approuvé		Total	Approuvé		Total	Approuvé		Total
	Nb.	%		Nb.	%		Nb.	%	
École hôtelière et d'administration de Laval	n.d.	n.d.	5	5	25,0	20	10	25,0	40
École Polymécanique de Laval	5	33,3	15	20	80,0	25	10	50,0	20
École professionnelle de Saint-Hyacinthe	15	33,3	45	25	16,1	155	25	26,3	95
École professionnelle des Métiers	0	0,0	0	5	20,0	25	10	40,0	25
Nova Formation	n.d.	n.d.	5	n.d.	n.d.	n.d.	0	0,0	n.d.
Total^A	1 770	35,3	5 020	3 250	36,3	8 955	3 000	28,3	10 600

Source : Données d'IRCC, avril 2025.

A : Total approximatif, car toutes les valeurs entre 1 et 5 sont indiquées par « n. d. » et les autres valeurs sont arrondies au multiple de 5 le plus proche.

1, 2 et 3 : Cette donnée s'explique par le traitement, en 2023, d'arriérés de dossiers datant de 2022.

Tableau A21 – Permis d'études reçus et approuvés par IRCC à l'enseignement collégial selon l'établissement

(Québec, 2022 à 2024)

	2022			2023			2024		
	Approuvé		Total	Approuvé		Total	Approuvé		Total
	Nb.	%		Nb.	%		Nb.	%	
Académie de beauté Gordon-Robertson	5	20,0	25	5	50,0	10	15	50,0	30
Académie de l'Entrepreneurship	0	0,0	5	0	0,0	10	0	0,0	20
Aviron Québec Collège Technique	30	31,6	95	20	30,8	65	45	23,1	195
Campus d'effets visuels inc.	20	50,0	40	15	75,0	20	0	0,0	0
Campus Notre-Dame-de-Foy	20	66,7	30	15	50,0	30	25	17,9	140
Cargair Ltée	20	66,7	30	15	75,0	20	10	40,0	25
Cégep André-Laurendeau	30	42,9	70	75	51,7	145	65	32,5	200
Cégep Beauce-Appalaches	35	63,6	55	70	46,7	150	45	69,2	65
Cégep Champlain-Lennoxville	0	0,0	0	0	0,0	5	0	0,0	10
Cégep d'Ahuntsic	30	37,5	80	70	43,8	160	50	25,6	195
Cégep de Baie-Comeau	65	65,0	100	95	67,9	140	45	64,3	70
Cégep de Bois-de-Boulogne	25	55,6	45	80	76,2	105	55	57,9	95
Cégep de Chicoutimi	110	53,7	205	175	45,5	385	135	38,0	355
Cégep de Drummondville	35	33,3	105	165	29,5	560	125	20,8	600
Cégep de Granby	50	41,7	120	170	33,3	510	100	18,0	555
Cégep de Jonquière	135	55,1	245	290	54,2	535	180	59,0	305
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	95	40,4	235	260	37,4	695	45	17,6	255
Cégep de la Gaspésie et des Îles	790	61,5	1 285	800	146,8 ¹	545	390	200,0 ²	195

	2022			2023			2024		
	Approuvé		Total	Approuvé		Total	Approuvé		Total
	Nb.	%		Nb.	%		Nb.	%	
Cégep de La Pocatière	75	65,2	115	95	59,4	160	50	29,4	170
Cégep de Lévis	30	42,9	70	80	50,0	160	40	36,4	110
Cégep de l'Outaouais	30	50,0	60	80	53,3	150	45	20,9	215
Cégep de Maisonneuve	35	43,8	80	110	66,7	165	110	75,9	145
Cégep de Matane	110	95,7	115	120	75,0	160	95	82,6	115
Cégep de Rimouski	65	54,2	120	130	43,3	300	30	50,0	60
Cégep de Rivière-du-Loup	110	75,9	145	115	63,9	180	75	83,3	90
Cégep de Rosemont	45	50,0	90	65	61,9	105	55	45,8	120
Cégep de Sainte-Foy	20	57,1	35	30	66,7	45	25	100,0	25
Cégep de Saint-Hyacinthe	40	53,3	75	105	44,7	235	75	25,9	290
Cégep de Saint-Jérôme	25	50,0	50	40	61,5	65	40	42,1	95
Cégep de Saint-Laurent	35	58,3	60	105	72,4	145	40	34,8	115
Cégep de Sept-Îles	70	82,4	85	50	37,0	135	25	38,5	65
Cégep de Sherbrooke	105	51,2	205	240	44,4	540	90	28,1	320
Cégep de Sorel-Tracy	30	66,7	45	50	40,0	125	45	19,6	230
Cégep de Saint-Félicien	165	86,8	190	175	89,7	195	180	81,8	220
Cégep de Thetford	50	50,0	100	90	38,3	235	90	32,1	280
Cégep de Trois-Rivières	125	48,1	260	260	33,8	770	105	31,3	335
Cégep de Valleyfield	40	61,5	65	45	60,0	75	25	38,5	65
Cégep de Victoriaville	30	54,5	55	80	47,1	170	25	38,5	65

	2022			2023			2024		
	Approuvé		Total	Approuvé		Total	Approuvé		Total
	Nb.	%		Nb.	%		Nb.	%	
Cégep du Vieux Montréal	85	70,8	120	95	79,2	120	55	44,0	125
Cégep Édouard Montpetit	35	58,3	60	120	68,6	175	70	56,0	125
Cégep Garneau	60	60,0	100	95	57,6	165	45	39,1	115
Cégep Gérald-Godin	10	40,0	25	45	32,1	140	25	27,8	90
Cégep John Abbott	10	66,7	15	15	60,0	25	10	40,0	25
Cégep Limoilou	125	62,5	200	225	75,0	300	130	56,5	230
Cégep Lionel Groulx	25	50,0	50	25	55,6	45	10	14,3	70
Cégep Marie-Victorin	190	61,3	310	150	57,7	260	90	50,0	180
Cégep Montmorency	25	45,5	55	60	63,2	95	25	38,5	65
Cégep régional de Lanaudière	30	37,5	80	50	58,8	85	40	23,5	170
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu	25	38,5	65	75	48,4	155	40	26,7	150
Cégep Vanier	105	53,8	195	140	77,8	180	90	78,3	115
Cestar Collège	0	0,0	0	80	55,2	145	310	20,5	1 510
Cestar Collège - Syn Studio	10	66,7	15	0	0,0	0	10	100,0	10
Collège Air Richelieu	5	50,0	10	10	100,0	10	0	0,0	15
Collège André-Grasset (1973) inc.	30	60,0	50	55	52,4	105	35	50,0	70
Collège April-Fortier	0	0,0	5	0	0,0	25	0	0,0	35
Collège Avalon	195	17,4	1 120	25	23,8	105	335	16,6	2 015
Collège Bart (1975)	10	50,0	20	10	50,0	20	15	60,0	25
Collège Canada inc.	365	26,4	1 380	150	7,5	2 005	255	12,3	2 065

	2022			2023			2024		
	Approuvé		Total	Approuvé		Total	Approuvé		Total
	Nb.	%		Nb.	%		Nb.	%	
Collège CDI Administration. Technologie. Santé	295	25,4	1 160	215	36,1	595	165	16,7	990
Collège Cumberland	25	15,2	165	70	14,3	490	115	9,1	1 270
Collège d'aéronautique	10	50,0	20	15	60,0	25	5	20,0	25
Collège d'Alma	65	52,0	125	105	56,8	185	40	42,1	95
Collège Dawson	15	50,0	30	20	100,0	20	15	60,0	25
Collège Décarie	0	0,0	0	20	100,0	20	5	20,0	25
Collège de gestion, technologie et santé Matrix inc.	20	33,3	60	20	57,1	35	20	14,3	140
Collège des Technologies de l'Information de Montréal	50	43,5	115	10	22,2	45	0	0,0	25
Collège de Technologie Ascent inc.	5	20,0	25	0	0,0	0	0	0,0	10
Collège de Technologie Veritas Inc.	0	0,0	0	0	0,0	0	25	31,3	80
Collège Ellis	205	11,3	1 810	1 385	18,3	7 555	1 060	13,3	7 965
Collège Greystone	640	76,6	835	140	100,0	140	80	53,3	150
Collège Herzing	50	45,5	110	10	14,3	70	10	11,1	90
Collège international Marie de France	0	0,0	0	5	50,0	10	5	50,0	10
Collège Kensley inc.	60	4,4	1 365	70	2,9	2 445	410	48,8	840
Collège Laflèche	30	66,7	45	35	50,0	70	50	30,3	165
Collège LaSalle	735	41,3	1 780	1 305	57,2	2 280	1 435	36,3	3 950
Collège l'Avenir de Rosemont inc.	20	4,9	405	15	25,0	60	5	7,7	65
Collège Marsan	0	0,0	15	0	0,0	5	0	0,0	5
Collège Milestone	85	7,8	1 095	35	33,3	105	30	11,8	255

	2022			2023			2024		
	Approuvé		Total	Approuvé		Total	Approuvé		Total
	Nb.	%		Nb.	%		Nb.	%	
Collège national de science et technologie inc.	90	28,6	315	40	20,0	200	470	39,0	1 205
Collège O'Sullivan de Montréal inc.	15	37,5	40	90	46,2	195	65	18,6	350
Collège O'Sullivan de Québec inc.	15	27,3	55	45	32,1	140	55	20,4	270
Collège Select Aviation	50	55,6	90	75	83,3	90	45	56,3	80
Collège Shawinigan	40	40,0	100	115	30,7	375	70	28,0	250
Collège Stanislas inc.	0	0,0	5	5	50,0	10	10	66,7	15
Collège Saint-Michel, Pavillon Sauvé	110	17,9	615	95	22,1	430	190	18,0	1 055
Collège Supérieur de Montréal	610	29,1	2 093	2 335	22,2	10 515	3 980	33,2	11 995
Collège Supérieur de Sherbrooke	60	50,0	120	275	16,1	1 710	615	13,9	4 415
Collège TAV	270	51,4	525	250	61,7	405	80	55,2	145
Collège Unica	25	20,8	120	20	44,4	45	10	33,3	30
Collège Universel	160	23,4	685	785	32,8	2 395	940	19,8	4 745
Collégial international Sainte-Anne	20	100,0	20	10	100,0	10	5	50,0	10
École de cirque de Québec	10	100,0	10	5	100,0	5	10	66,7	15
École de management INSA	0	0,0	20	5	50,0	10	0	0,0	10
École nationale de cirque	10	66,7	15	5	100,0	5	10	100,0	10
École nationale du meuble et de l'ébénisterie	5	50,0	10	0	0,0	0	0	0,0	0
École Supérieure Internationale de Montréal	140	46,7	300	145	33,0	440	655	9,6	6 830
Hélicraft	10	100,0	10	10	66,7	15	10	50,0	20
Institut de technologie agroalimentaire du Québec, La Pocatière	0	0,0	0	5	33,3	15	0	0,0	20

	2022			2023			2024		
	Approuvé		Total	Approuvé		Total	Approuvé		Total
	Nb.	%		Nb.	%		Nb.	%	
Institut de technologie agroalimentaire du Québec, Saint-Hyacinthe	0	0,0	0	0	0,0	5	0	0,0	15
Institut d'enregistrement du Canada	5	33,0	15	0	0,0	10	0	0,0	5
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	15	300,0 ³	5	25	250,0 ⁴	10	10	100,0	10
Institut Élite de Montréal	40	47,1	85	55	34,4	160	25	9,3	270
Institut supérieur d'informatique I.S.I.	40	11,9	335	40	19,5	205	0	0,0	0
Institut Teccart	965	24,1	4 005	1 925	35,1	5 480	315	19,7	1 600
Institut technique Aviron de Montréal	85	24,6	345	80	21,1	380	105	20,4	515
Institut Trebas Québec Inc.	980	36,1	2 715	395	23,0	1 715	300	12,4	2 410
Isart Digital	40	100,0	40	55	100,0	55	25	83,3	30
Lachute Aviation	10	66,7	15	0	0,0	0	0	0,0	0
Les Écoles Créatives	25	55,6	45	20	66,7	30	10	40,0	25
Méridien Collégial Privé	50	66,7	75	55	73,3	75	40	61,5	65
Multihexa	10	10,5	95	10	16,7	60	30	10,7	280
Rubika Montréal	65	92,9	70	50	83,3	60	45	75,0	60
Séminaire de Sherbrooke	0	0,0	5	5	50,0	10	0	0,0	5
Total^A	10 350	33,6	30 823	16 315	31,5	51 785	15 785	23,7	66 585

Source : Données d'IRCC, avril 2025.

A : Total approximatif, car toutes les valeurs entre 1 et 5 sont indiquées par « n. d. » et les autres valeurs sont arrondies au multiple de 5 le plus proche.

1 et 4 : Cette donnée s'explique par le traitement, en 2023, d'arriérés de dossiers datant de 2022.

2 : Cette donnée s'explique par le traitement, en 2024, d'arriérés de dossiers datant de 2023.

3 : Cette donnée s'explique par le traitement, en 2022, d'arriérés de dossiers datant de 2021.

Tableau A22 – Permis d'études reçus et approuvés par IRCC à l'université selon l'établissement et le diplôme

(Québec, 2022 à 2024)

	2022			2023			2024		
	Approuvé		Total	Approuvé		Total	Approuvé		Total
	Nb.	%		Nb.	%		Nb.	%	
Baccalauréat									
École de technologie supérieure	140	90,3	155	210	91,3	230	205	93,2	220
École nationale d'administration publique	n. d.	n. d.	20	5	50,0	10	0	0,0	10
HEC Montréal	315	88,7	355	305	84,7	360	320	88,9	360
Polytechnique de Montréal	270	74,0	365	290	65,9	440	305	59,8	510
TELUQ	5	16,7	30	10	50,0	20	0	0,0	n. d.
Université Bishop's	120	72,7	165	135	54,0	250	85	50,0	170
Université Concordia	1 055	81,5	1 295	900	69,8	1 290	675	61,1	1 105
Université de Montréal	1 135	67,6	1 680	1 300	57,0	2 280	1 145	42,3	2 710
Université de Sherbrooke	200	38,1	525	420	30,0	1 400	250	29,6	845
Université du Québec ¹	n. d.	n. d.	10	10	50,0	20	n. d.	n. d.	n. d.
Université du Québec à Chicoutimi	1 145	19,0	6 015	1 890	27,8	6 790	1 000	22,0	4 555
Université du Québec à Montréal	720	53,1	1 355	875	43,5	2 010	870	29,9	2 905
Université du Québec à Rimouski	360	17,3	2 085	930	24,6	3 780	605	16,1	3 750
Université du Québec à Trois-Rivières	830	18,6	4 460	1 530	31,9	4 790	290	32,6	890
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	70	60,9	115	205	33,1	620	160	16,6	965
Université du Québec en Outaouais	305	17,4	1 755	1 490	20,4	7 305	795	19,7	4 040
Université Laval	850	45,1	1 885	1 570	40,3	3 900	785	27,9	2 815
Université McGill	1 455	93,9	1 550	1 325	89,5	1 480	1 190	85,6	1 390
Total^A	8 975	37,7	23 820	13 400	36,2	36 975	8 680	31,9	27 240

	2022			2023			2024		
	Approuvé		Total	Approuvé		Total	Approuvé		Total
	Nb.	%		Nb.	%		Nb.	%	
Maîtrise									
École de technologie supérieure	1 190	45,2	2 635	1 645	44,6	3 685	815	32,1	2 535
École nationale d'administration publique	305	28,6	1 065	690	37,2	1 855	265	30,1	880
HEC Montréal	205	91,1	225	245	84,5	290	230	79,3	290
Institut national de la recherche scientifique	70	70,0	100	75	93,8	80	55	73,3	75
Polytechnique de Montréal	350	81,4	430	485	60,2	805	325	46,1	705
TELUQ	n.d.	n.d.	n.d.	5	50,0	10	n.d.	n.d.	n.d.
Université Bishop's	150	69,8	215	125	58,1	215	30	40,0	75
Université Concordia	2 015	91,2	2 210	1 350	70,7	1 910	830	63,1	1 315
Université de Montréal	835	63,3	1 320	910	60,9	1 495	760	57,4	1 325
Université de Sherbrooke	515	60,6	850	900	56,6	1 590	600	48,0	1 250
Université du Québec ¹	n.d.	n.d.	5	5	50,0	10	0	0,0	0
Université du Québec à Chicoutimi	535	46,5	1 150	645	59,4	1 085	455	60,3	755
Université du Québec à Montréal	685	55,5	1 235	740	56,9	1 300	615	38,6	1 595
Université du Québec à Rimouski	185	30,8	600	385	41,2	935	170	31,2	545
Université du Québec à Trois-Rivières	230	27,5	835	340	45,0	755	105	51,2	205
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	65	65,0	100	140	57,1	245	115	45,1	255
Université du Québec en Outaouais	90	30,0	300	260	31,9	815	240	27,1	885
Université Laval	1 030	51,5	2 000	1 180	52,0	2 270	785	42,8	1 835
Université McGill	600	88,9	675	650	89,7	725	545	83,2	655
Total ^A	9 055	56,8	15 950	10 775	53,7	20 075	6 940	45,7	15 180

	2022			2023			2024		
	Approuvé		Total	Approuvé		Total	Approuvé		Total
	Nb.	%		Nb.	%		Nb.	%	
Doctorat									
École de technologie supérieure	115	100,0	115	75	71,4	105	60	52,2	115
École nationale d'administration publique	10	66,7	15	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.	5
HEC Montréal	5	33,3	15	20	100,0	20	10	100,0	10
Institut national de la recherche scientifique	55	68,8	80	65	92,9	70	50	62,5	80
Polytechnique de Montréal	150	88,2	170	110	78,6	140	100	69,0	145
TELUQ	5	n. d.	n. d.	0	0,0	0	0	0,0	n. d.
Université Concordia	180	87,8	205	165	84,6	195	140	66,7	210
Université de Montréal	295	86,8	340	245	92,5	265	225	83,3	270
Université de Sherbrooke	175	87,5	200	145	78,4	185	145	74,4	195
Université du Québec à Chicoutimi	40	53,3	75	60	57,1	105	30	60,0	50
Université du Québec à Montréal	125	89,3	140	105	77,8	135	130	70,3	185
Université du Québec à Rimouski	20	100,0	20	15	42,9	35	25	83,3	30
Université du Québec à Trois-Rivières	90	81,8	110	85	85,0	100	65	65,0	100
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	25	83,3	30	30	100,0	30	20	66,7	30
Université du Québec en Outaouais	25	83,3	30	10	40,0	25	20	57,1	35
Université Laval	335	80,7	415	345	88,5	390	270	69,2	390
Université McGill	310	92,5	335	275	87,3	315	325	86,7	375
Total ^A	1 960	85,4	2 295	1 750	82,7	2 115	1 615	72,6	2 225

	2022			2023			2024		
	Approuvé		Total	Approuvé		Total	Approuvé		Total
	Nb.	%		Nb.	%		Nb.	%	
Autre diplôme									
École de technologie supérieure	80	39,0	205	90	36,0	250	55	28,9	190
École nationale d'administration publique	10	16,7	60	25	29,4	85	10	22,2	45
HEC Montréal	70	73,7	95	105	70,0	150	85	70,8	120
Polytechnique de Montréal	25	50,0	50	65	46,4	140	40	38,1	105
TELUQ	n. d.	n. d.	5	n. d.	n. d.	10	0	0,0	n. d.
Université Bishop's	10	66,7	15	15	60,0	25	10	66,7	15
Université Concordia	70	51,9	135	95	59,4	160	65	46,4	140
Université de Montréal	390	53,8	725	570	48,1	1 185	530	36,2	1 465
Université de Sherbrooke	50	37,0	135	100	33,3	300	70	30,4	230
Université du Québec à Chicoutimi	85	30,9	275	105	32,3	325	45	27,3	165
Université du Québec à Montréal	220	40,7	540	325	42,8	760	255	24,1	1 060
Université du Québec à Rimouski	35	17,9	195	80	26,7	300	35	17,9	195
Université du Québec à Trois-Rivières	130	15,4	845	270	34,6	780	45	20,0	225
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	n. d.	n. d.	5	15	60,0	25	10	100,0	10
Université du Québec en Outaouais	15	27,3	55	35	21,2	165	45	25,0	180
Université Laval	125	34,7	360	240	38,1	630	105	23,9	440
Université McGill	75	62,5	120	100	87,0	115	95	86,4	110
Total ^A	1 390	36,4	3 820	2 235	41,4	5 405	1 500	31,9	4 695

Source : Données d'IRCC, avril 2025.

A : Total approximatif, car toutes les valeurs entre 1 et 5 sont indiquées par « n. d. » et les autres valeurs sont arrondies au multiple de 5 le plus proche.

Tableau A23– Permis d'études reçus et approuvés par IRCC selon le niveau d'études et la langue officielle déclarée

(Québec, 2022 à 2024)

	2022			2023			2024		
	Approuvé Nb.	%	Total	Approuvé Nb.	%	Total	Approuvé Nb.	%	Total
Français									
Études en français ou anglais langue seconde ¹	30	35,3	85	95	42,2	225	45	34,6	130
Formation professionnelle et collégiale (DEP et AEC)	4 955	42,8	11 570	9 460	34,4	27 540	10 275	22,0	46 615
Formation collégiale préuniversitaire et technique (DEC)	2 640	26,7	9 870	7 260	31,5	23 045	4 860	16,9	28 730
Baccalauréat	7 825	34,8	22 480	12 450	35,4	35 215	7 570	29,6	25 545
Maîtrise	6 175	49,0	12 595	8 490	50,9	16 695	5 290	41,9	12 620
Diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) et certificat	1 345	36,4	3 695	2 135	41,4	5 160	1 455	31,8	4 575
Doctorat	840	79,2	1 060	845	79,3	1 065	830	78,3	1 060
Total²	23 810	38,8	61 355	40 735	37,4	108 945	30 325	25,4	119 275
Anglais									
Études en français ou anglais langue seconde ¹	635	69,0	920	545	70,3	775	345	59,5	580
Formation professionnelle et collégiale (DEP et AEC)	935	44,8	2 085	865	49,6	1 745	665	38,8	1 715
Formation collégiale préuniversitaire et technique (DEC)	3 985	30,1	13 255	3 065	26,8	11 420	3 155	37,9	8 335
Baccalauréat	2 090	79,8	2 620	2 035	71,9	2 830	1 320	61,0	2 165
Maîtrise	3 245	85,1	3 815	2 600	71,4	3 640	1 685	64,2	2 625
Diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) et certificat	175	50,7	345	260	61,9	420	120	40,7	295
Doctorat	1 135	90,4	1 255	915	85,9	1 065	805	68,8	1 170
Total²	12 200	50,2	24 295	10 285	47,0	21 895	8 095	47,9	16 885

Source : Données d'IRCC, avril 2025.

Note : Nous avons jumelé les catégories libellées « Autre diplôme postsecondaire » et « Autre niveau d'études » pour former la catégorie « Formation professionnelle et collégiale (DEP et AEC) », car la classification d'IRCC ne reflétait pas complètement les types de programmes d'études au Québec. Ainsi, nous avons aussi remplacé la catégorie « Autres études universitaires » par « Diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) et certificat ».

1 : Cette catégorie réfère aux cours de langue offerts dans certains collèges et cégeps.

2 : Les données excluent les permis d'études pour lesquels aucune langue officielle n'a été déclarée.

7 Annexe B

L'utilisation du français au travail des diplômés internationaux au Québec

Cette analyse vise à approfondir notre compréhension de l'intégration linguistique sur le marché du travail des étudiants internationaux diplômés des établissements postsecondaires québécois. Pour y arriver, nous avons profité des nouvelles possibilités offertes par l'appariement de données administratives sur l'éducation postsecondaire avec les données du recensement de la population. Cet appariement nous permet de jeter un regard inédit sur le lien entre la langue d'enseignement et l'utilisation du français au travail au sein de ce groupe.

Stratégie d'analyse

Pour réaliser notre analyse, nous avons utilisé l'appariement des données des recensements de 2016 et de 2021 ainsi que les données administratives du Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP) de Statistique Canada.

Le SIEP contient des informations sur toutes les personnes qui ont fréquenté un établissement postsecondaire au Canada de 2009 à 2021. À l'aide de l'information sur les établissements fréquentés, nous pouvons connaître la langue des études des étudiants des ordres collégial et universitaire ainsi que leur statut d'immigration.

Les personnes qui figurent dans le SIEP ont été appareillées avec l'échantillon du questionnaire détaillé des recensements de la population de 2016 et de 2021. Il est donc également possible de connaître leurs caractéristiques linguistiques et migratoires ainsi que leur situation sur le marché du travail, y compris les langues utilisées par les travailleurs dans le cadre de leur emploi. Pour cette analyse, nous nous limitons à la langue de travail principale.

Notre stratégie d'analyse vise à tirer profit de la nature longitudinale des données du SIEP. Comme un identifiant unique est attribué à chaque étudiant, nous pouvons suivre ce dernier dans les différentes étapes de ses études (changement de programme, changement d'institution, diplomation, etc.). En outre, à l'aide de l'appariement avec les données des recensements 2016 et 2021, nous pouvons observer la situation de cet étudiant une fois diplômé, quelques années plus tard sur le marché du travail¹⁴.

Pour réduire la complexité des parcours que le SIEP nous permet d'établir, nous avons considéré uniquement le diplôme le plus récent pour chaque niveau de scolarité. Au niveau collégial, cela inclut les diplômés de programmes d'études préuniversitaires ou techniques, y compris les attestations d'études collégiales. Au niveau universitaire, cela inclut les diplômés internationaux

¹⁴ Nous répliquons ici la stratégie d'analyse développée dans le cadre d'une publication précédente sur les diplômés internationaux du Québec. Voir Commissaire à la langue française, *Analyse de la situation du français au Québec : études complémentaires*, Québec, Commissaire à la langue française, 31 octobre 2024.

d'un programme de premier cycle universitaire, de maîtrise et de doctorat, ainsi que d'un certificat. Nous avons conservé dans nos échantillons les étudiants qui étaient aux études en 2021 même s'ils n'avaient pas obtenu leur diplôme. Nous obtenons donc deux échantillons. Pour le recensement de 2016, l'échantillon est de 20 460 diplômés internationaux entre 2009 et 2016. Pour le recensement de 2021, l'échantillon s'élève à 58 120 diplômés internationaux entre 2009 et 2021 (ou encore aux études en 2021).

Pour bien cerner les facteurs les plus susceptibles d'expliquer l'utilisation du français au travail parmi les diplômés internationaux, nous avons eu recours à des analyses multivariées. Nos modèles incluent différentes variables d'intérêt comme le sexe, la langue d'enseignement, la première langue officielle parlée (PLOP), le type de profession, le secteur d'emploi, le lieu de travail, le domaine d'études et l'origine géolinguistique. Pour favoriser la compréhension, les résultats de ces analyses sont indiqués sous la forme de probabilités prédites avec leurs intervalles de confiance. Tous les résultats des analyses multivariées présentés tiennent compte de l'ensemble des variables incluses dans les modèles.

Les données descriptives des échantillons et les tableaux de régression qui montrent l'ensemble des variables des modèles et leurs coefficients sont présentés à la fin de cette annexe.

Analyses descriptives

Dans cette section, nous examinons l'utilisation du français au travail parmi les diplômés internationaux selon le type d'établissement. Ces données nous permettent de mieux comprendre l'importance du niveau d'études pour l'intégration linguistique ainsi que les différences entre les établissements.

Établissements collégiaux

Le tableau B1 présente le taux d'utilisation du français au travail des étudiants internationaux dont le dernier diplôme obtenu provenait d'un établissement collégial. En raison du nombre limité de diplômés par établissement, nous avons séparé les établissements collégiaux en deux groupes, soit les cégeps et les collèges privés. Nous voyons que le niveau d'utilisation du français au travail est plus faible parmi les diplômés internationaux des collèges privés, un résultat qui concorde avec nos analyses sur les diplômés québécois¹⁵.

Tableau B1 – Utilisation prédominante du français au travail parmi les diplômés internationaux selon le type d'établissement collégial

(Québec, travailleurs dont le plus haut diplôme obtenu est de niveau collégial)

	2016 ¹	2021 ²
Cégep	77,6	72,5
Collège privé	42,0	57,8
Total	63,0	66,5

Source : Statistique Canada, SIEP apparié aux recensements de 2016 et de 2021.

1 : Pourcentage d'étudiants internationaux ayant diplômé entre 2009 et 2016, sur le marché du travail en 2016.

2 : Pourcentage d'étudiants internationaux ayant diplômé entre 2009 et 2021 ou étant encore aux études en 2021, sur le marché du travail en 2021.

¹⁵ *Ibid.*, chap. 5.

Établissements universitaires

Le tableau B2 présente des données similaires, mais cette fois sur les diplômés des universités québécoises. En raison du nombre relativement limité de diplômés de certaines universités, nous avons fait certains regroupements : l'Université Bishop et l'Université Concordia, Polytechnique Montréal et l'École de technologie supérieure (ETS) ainsi que les établissements du réseau de l'Université du Québec situés en région.

Tableau B2 – Utilisation prédominante du français au travail parmi les diplômés internationaux selon l'établissement universitaire

(Québec, travailleurs dont le plus haut diplôme obtenu est de niveau universitaire)

	2016 ¹	2021 ²
Établissement du réseau de l'Université du Québec ³	75,3	79,2
HEC Montréal	61,3	66,5
Polytechnique Montréal et École de technologie supérieure	66,9	71,0
Université de Montréal	68,4	71,1
Université de Sherbrooke	70,7	79,4
Université du Québec à Montréal	75,7	77,5
Université Laval	74,0	75,5
Université McGill	14,4	13,9
Universités Bishop's et Concordia	13,6	10,7
Total	55,5	56,6

Source : Statistique Canada, SIEP appaillé aux recensements de 2016 et de 2021.

1 : Pourcentage d'étudiants internationaux ayant diplômé entre 2009 et 2016, sur le marché du travail en 2016.

2 : Pourcentage d'étudiants internationaux ayant diplômé entre 2009 et 2021 ou étant encore aux études en 2021, sur le marché du travail en 2021.

3 : Ceci comprend les établissements de l'Université du Québec à Chicoutimi, à Rimouski, à Trois-Rivières, en Abitibi-Témiscamingue et en Outaouais.

En moyenne, 56,3 % des diplômés internationaux des universités québécoises utilisent principalement le français au travail. Les taux d'utilisation du français varient toutefois considérablement selon l'établissement. Sans surprise, les diplômés des universités anglophones utilisent très peu le français au travail comparativement aux diplômés des universités francophones. Parmi les établissements francophones, nous observons cependant certaines différences, notamment sur le plan régional. Pour les établissements situés à l'extérieur de Montréal, la proportion de diplômés qui travaillent principalement en français se situe entre 75 % et 78 %. Cette proportion diminue autour de 70 % pour les universités francophones montréalaises, à l'exception de HEC Montréal, à 65 %, et de l'UQAM, à 78 %.

Peu importe le lieu de l'établissement, toutefois, le taux d'utilisation du français au travail des étudiants étrangers se situe en dessous de la moyenne québécoise mesurée dans le recensement 2021, qui s'élève à 79,5 %. Ces faibles taux d'utilisation du français peuvent évidemment s'expliquer par la composition linguistique de la population étudiante étrangère, moins francophone que la population étudiante nationale. D'autres facteurs peuvent expliquer

les variations observées entre les établissements, notamment les programmes d'études qui y sont offerts et les réseaux professionnels qui s'y développent.

Analyses multivariées

Pour approfondir notre compréhension de l'intégration linguistique des diplômés internationaux, nous avons produit des analyses statistiques multivariées. Ces analyses nous permettent de cerner les facteurs les plus susceptibles d'expliquer l'utilisation du français au travail au sein de ce groupe. Puisqu'ils reposent sur l'appariement des données du SIEP et du recensement, les modèles que nous développons intègrent des variables sur le profil linguistique et migratoire des individus, leur parcours scolaire et le contexte de travail dans lequel ils évoluent.

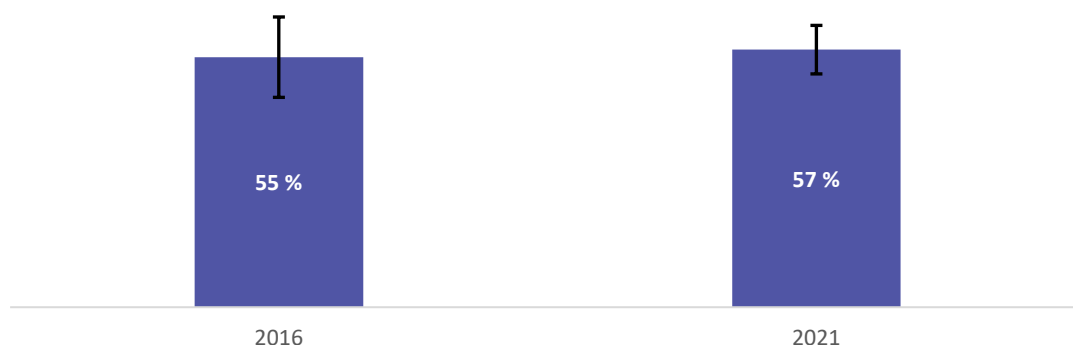
Selon l'année de recensement

Nous examinons d'abord la probabilité de travailler principalement en français parmi les étudiants internationaux en 2016 et en 2021. Les résultats, présentés à la figure B1, montrent que cette probabilité est demeurée stable, autour de 56 %, entre les cohortes de travailleurs des deux années de recensement. Par ailleurs, nous n'observons aucune différence statistiquement significative entre les deux années de recensement selon les différents lieux de travail des diplômés internationaux (données non publiées).

Nous ne savons pas si les diplômés internationaux ayant intégré le marché du travail québécois après 2021 travaillent plus ou moins en français que les individus de notre échantillon. En considérant la baisse des effectifs dans les collèges privés non subventionnés ainsi que l'évolution favorable du français quant à la langue d'enseignement au cours des dernières années, nous pouvons cependant prévoir une augmentation des taux d'utilisation du français au travail chez les diplômés internationaux.

Figure B1 – Probabilité de travailler principalement en français parmi les diplômés internationaux selon l'année de recensement

(Québec, travailleurs sur le marché du travail en 2021, ayant diplômé entre 2009 et 2021 ou étant encore aux études en 2021, et dont le plus haut diplôme obtenu est de niveau universitaire)



Source : Statistique Canada, SIEP apparié aux recensements de 2016 et de 2021.

Note : Les barres verticales noires désignent les intervalles de confiance.

Selon la première langue parlée et la langue d'enseignement

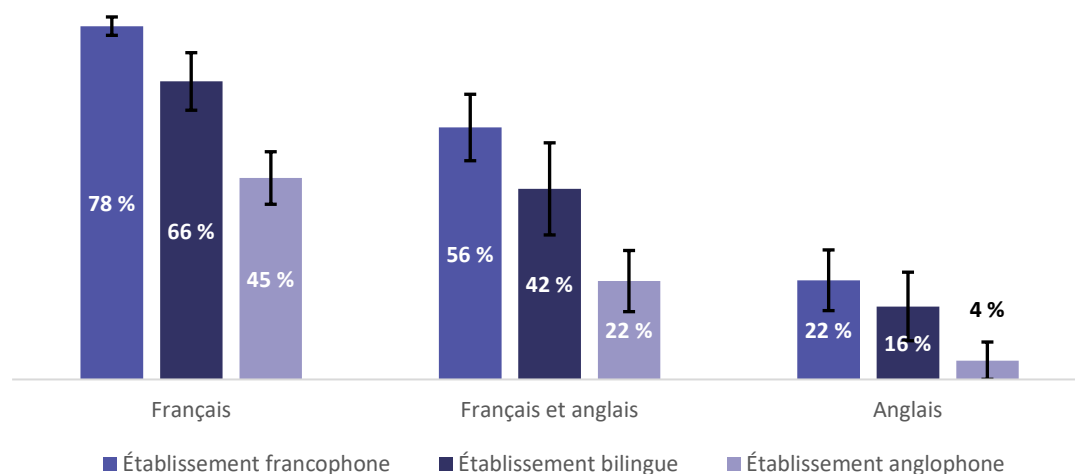
Nous avons déjà montré que la première langue parlée par les diplômés québécois ainsi que la langue de l'établissement qu'ils avaient fréquenté étaient fortement corrélées à la langue qu'ils utilisaient par la suite au travail¹⁶. Nous observons la même chose avec les diplômés internationaux qui ont décidé de prolonger leur séjour au Québec pour y travailler.

La figure B2 montre la probabilité de travailler en français chez les diplômés internationaux selon la PLOP et la langue d'enseignement¹⁷. En combinant ces deux variables, nous obtenons un portrait clair de leur effet sur l'utilisation du français au travail. D'une part, le profil linguistique individuel joue un rôle indéniable. En isolant l'effet de la PLOP seulement, nous estimons la probabilité de travailler principalement en français à 75,6 % parmi les francophones, à 43,2 % parmi les bilingues et à 7,2 % parmi les anglophones (données non publiées).

Cependant, nos modèles indiquent que l'environnement linguistique durant les études exerce également un effet important sur l'utilisation du français par la suite dans les milieux de travail. Cet effet est particulièrement important chez les francophones. En effet, au sein de ce groupe, la probabilité de travailler principalement en français oscille entre 78 % et 45 % selon la langue de l'établissement fréquenté (entre 84 % et 35 % lorsqu'on tient compte des intervalles de confiance).

Figure B2 – Probabilité de travailler principalement en français parmi les diplômés internationaux selon la première langue parlée et la langue d'enseignement

(Québec, travailleurs sur le marché du travail en 2021, ayant diplômé entre 2009 et 2021 ou étant encore aux études en 2021)



Source : Statistique Canada, SIEP apparié aux recensements de 2016 et de 2021.

Note : Les barres verticales noires désignent les intervalles de confiance.

¹⁶ Commissaire à la langue française, *Analyse de la situation du français au Québec : études complémentaires*, 2024.

¹⁷ Ici, les probabilités prédites incluent à la fois les diplômés collégiaux et universitaires. Les établissements bilingues sont uniquement collégiaux (p. ex., le Collège Lasalle).

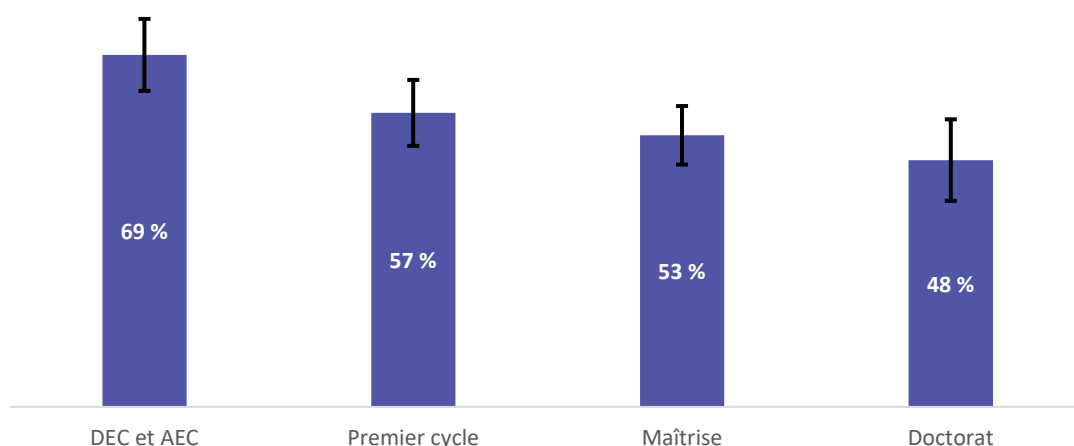
Selon le niveau de scolarité

Une autre question d'intérêt à laquelle nous souhaitons répondre grâce à nos modèles statistiques est l'incidence du niveau de scolarité des diplômés internationaux sur leur utilisation du français au travail. En effet, dans nos travaux, nous avons déjà montré que le niveau de scolarité exerçait une influence importante sur l'utilisation du français au travail, en particulier parmi les jeunes travailleurs¹⁸.

La figure B3 montre la probabilité de travailler principalement en français parmi les diplômés internationaux selon leur niveau de scolarité. Dans nos modèles, cette probabilité diminue à chaque niveau de scolarité. Cependant, nous observons une différence statistiquement significative seulement entre les diplômés de niveau collégial (69 %) et les diplômés universitaires, notamment les titulaires d'une maîtrise (53 %) ou d'un doctorat (48 %). Les titulaires d'un baccalauréat se trouvent dans la moyenne (57 %).

Figure B3 – Probabilité de travailler principalement en français parmi les diplômés internationaux selon le niveau de scolarité

(Québec, travailleurs sur le marché du travail en 2021, ayant diplômé entre 2009 et 2021 ou étant encore aux études en 2021)



Source : Statistique Canada, SIEP apparié aux recensements de 2016 et de 2021.

Note : Les barres verticales noires désignent les intervalles de confiance.

La relation négative que nous observons entre le niveau de scolarité et l'utilisation du français au travail n'est pas étonnante. Dans le cas des étudiants québécois, nous savons que les francophones qui atteignent un niveau de scolarité plus élevé sont plus susceptibles d'apprendre l'anglais. De même, ils ont plus tendance à suivre une partie de leur formation en anglais et à développer une préférence pour cette langue. Enfin, ils sont plus susceptibles d'occuper des postes qui les incitent, ou les contraignent, à utiliser cette langue, notamment des postes de gestion ou de niveau professionnel¹⁹. Du côté des étudiants internationaux, on peut

¹⁸ Commissaire à la langue française, *Analyse de la situation du français au Québec : études complémentaires*, 2024, sect. 3.

¹⁹ René Houle et Jean-Pierre Corbeil, *Utilisation du français et de l'anglais au travail au Québec, 2016 : portrait d'ensemble des facteurs sociodémographiques, des secteurs d'emploi et des professions*, Montréal, Office québécois de la langue française, 2019.

présumer que les mêmes facteurs peuvent exercer une influence sur le taux d'utilisation du français, sans compter la composition des réseaux sociaux, notamment professionnels, dans lesquels ils s'intègrent.

COMMENT SE COMPARENT LES TAUX D'UTILISATION DU FRANÇAIS AU TRAVAIL DES DIPLÔMÉS INTERNATIONAUX ET NATIONAUX?

Dans une autre publication, nous avons proposé des analyses semblables à celles présentées dans cette annexe pour la population étudiante « nationale », soit les citoyens canadiens ayant poursuivi leurs études postsecondaires au Québec. Bien que les modèles développés pour ces deux groupes diffèrent légèrement²⁰, nous sommes en mesure de comparer les taux d'utilisation du français au travail entre les deux groupes pour les individus dont le plus haut diplôme obtenu est de niveau collégial ou de premier cycle universitaire.

Parmi les diplômés **nationaux** :

- de 80 % à 87 % des travailleurs dont le plus haut diplôme était de niveau collégial travaillaient principalement en français;
- de 62 % à 76 % des travailleurs dont le plus haut diplôme était de premier cycle universitaire travaillaient principalement en français.

Parmi les diplômés **internationaux** :

- de 72 % à 79 % des travailleurs dont le plus haut diplôme était de niveau collégial travaillaient principalement en français;
- de 51 % à 64 % des travailleurs dont le plus haut diplôme était de premier cycle universitaire travaillaient principalement en français.

Les déterminants de l'utilisation du français au travail sont similaires pour les deux groupes. Ainsi, la première langue parlée, l'origine géolinguistique, la langue d'enseignement et le lieu de travail figurent parmi les facteurs les plus importants de nos modèles. La seule différence notable est que les hommes diplômés québécois utilisent généralement moins le français au travail que les femmes, un écart inexistant parmi les diplômés internationaux.

Sans surprise, les écarts observés entre les deux groupes tiennent surtout au profil linguistique et migratoire des travailleurs ainsi qu'à leur répartition géographique et dans les secteurs d'emploi. En effet, les diplômés internationaux sont en général moins francophones et d'origines géolinguistiques plus diverses que la population québécoise qui n'est pas issue de l'immigration. Qui plus est, ils sont plus nombreux à occuper des postes de professionnels dans le secteur des services privés de la région de Montréal, un environnement de travail dans lequel le français peine à s'imposer pour tous les groupes de la population, peu importe leur profil migratoire.

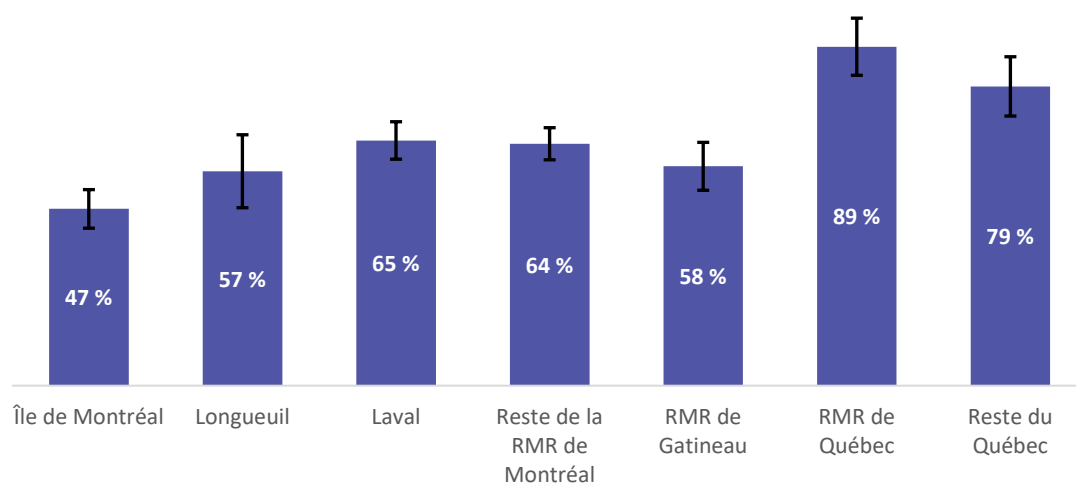
²⁰ Pour les diplômés nationaux, nous avons conçu des modèles distincts selon le niveau de scolarité, la génération d'immigration et l'année de recensement. Pour les étudiants internationaux, nous nous limitons à deux modèles distincts selon l'année de recensement (2016 et 2021). Dans les deux cas, les modèles intègrent des variables de contrôle comme le sexe, la première langue officielle parlée (PLOP), le type de profession, le secteur d'emploi, le lieu de travail, le domaine d'études et l'origine géolinguistique. Les modèles pour les diplômés nationaux incluent également l'année de promotion.

Selon le lieu de travail

La figure B4 montre la probabilité de travailler principalement en français parmi les diplômés internationaux selon leur lieu de travail. Nous nous limitons ici à présenter l'appariement des données du SIEP au recensement de 2021. Comme on peut le constater, les taux d'utilisation du français sont significativement plus bas dans les RMR de Montréal et de Gatineau que ceux estimés pour les travailleurs situés dans le reste du Québec, notamment dans la RMR de Québec, où ils sont les plus élevés. Rappelons que ces écarts tiennent compte de l'effet potentiel des autres variables incluses dans nos modèles, notamment la langue d'enseignement et le secteur d'emploi. Ces résultats suggèrent un effet important de l'environnement linguistique général dans lequel les travailleurs évoluent.

Figure B4 – Probabilité de travailler principalement en français parmi les diplômés internationaux selon le lieu de travail

(Québec, travailleurs sur le marché du travail en 2021, ayant diplômé entre 2009 et 2021 ou étant encore aux études en 2021)



Source : Statistique Canada, SIEP apparié aux recensements de 2016 et de 2021.

Note : Les barres verticales noires désignent les intervalles de confiance.

Selon l'origine géolinguistique

Nous souhaitons également comprendre comment l'utilisation du français au travail parmi les diplômés internationaux varie selon leur profil migratoire, que nous mesurons avec l'origine géolinguistique. L'origine géolinguistique est un indicateur construit sur la base des langues utilisées de façon courante dans le pays d'origine des personnes immigrantes.

De nombreux travaux ont montré que l'origine géolinguistique exerce une forte influence sur les choix linguistiques, en particulier des allophones. En effet, cette origine est un bon indice de l'exposition des personnes immigrantes au français ou à l'anglais avant leur arrivée au Québec,

de même que de la présence de ces langues dans l'environnement familial des personnes de deuxième génération²¹.

Pour mesurer l'origine géolinguistique, nous avons distingué les personnes dont le pays d'origine est :

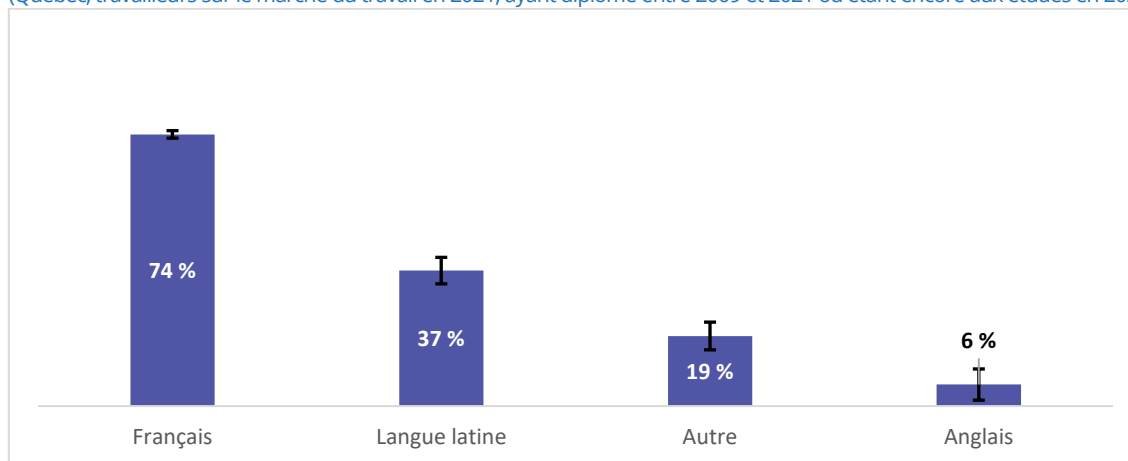
- de tradition française (p. ex., l'Algérie, la France ou Haïti);
- de tradition latine (ou romane) autre que française (p. ex., le Brésil, la Colombie ou l'Italie);
- de tradition autre (p. ex., la Chine ou la Russie);
- de tradition anglaise (p. ex., les États-Unis, les Philippines ou l'Inde).

Ces quatre groupes forment un continuum entre un pôle principalement francophone (les pays de tradition française, puis ceux de tradition latine) et un autre principalement anglophone (les pays de tradition anglaise, puis ceux de tradition autre). La pertinence de distinguer les pays de tradition latine de ceux de tradition autre découle de la facilité relative des personnes qui maîtrisent déjà une langue romane à apprendre le français.

La figure B5 montre la probabilité de travailler principalement en français parmi les diplômés internationaux selon leur origine géolinguistique. Les écarts entre les différents groupes sont tous statistiquement significatifs, mais les diplômés internationaux d'origine française se distinguent des autres. Nous observons en effet un écart considérable entre les diplômés internationaux d'origine française et ceux d'origine latine (37 points de pourcentage), d'origine autre (55 points de pourcentage) ou anglaise (68 points de pourcentage). Globalement, les résultats concordent avec ceux que nous avons déjà mesurés pour les diplômés québécois issus de l'immigration, quoique l'écart observé entre les diplômés internationaux en provenance de pays francophones et de pays de tradition latine est plus important que celui observé au sein de la population étudiante québécoise en général.

Figure B5 – Probabilité de travailler principalement en français parmi les diplômés internationaux selon l'origine géolinguistique

(Québec, travailleurs sur le marché du travail en 2021, ayant diplômé entre 2009 et 2021 ou étant encore aux études en 2021)



Source : Statistique Canada, SIEP apparié aux recensements de 2016 et de 2021.

Note : Les barres verticales noires désignent les intervalles de confiance.

²¹ Commissaire à la langue française, *Analyse de la situation du français au Québec : recension des écrits et cadre théorique*, Québec, Commissaire à la langue française, 2024, sect. 1.1.1.

Autres facteurs d'intérêt

Les autres variables d'intérêt incluses dans nos modèles d'analyse de l'utilisation du français au travail s'avèrent moins déterminantes, et leur influence varie selon l'année de recensement. On observe néanmoins que les diplômés internationaux de sexe masculin, issus d'un programme d'études en sciences, génie et mathématiques et œuvrant dans le secteur des services privés sont, de manière générale, moins susceptibles que les autres d'utiliser principalement le français au travail.

Conclusion

Les analyses présentées dans cette annexe reposent sur des données inédites qui permettent de cerner les principaux facteurs derrière l'utilisation du français au travail parmi les diplômés internationaux au Québec. Il en ressort que la probabilité d'utiliser le français au travail par les diplômés internationaux varie de façon importante selon leur profil linguistique et migratoire, la langue de l'établissement postsecondaire fréquenté, le niveau de scolarité et le lieu de travail.

Ces facteurs ressemblent beaucoup à ceux que nous avons déjà documentés pour les diplômés québécois. Cela dit, l'utilisation du français au travail par les diplômés internationaux est considérablement plus faible que celle observée dans la population québécoise. Selon nos analyses, cet écart tient essentiellement au profil particulier des diplômés internationaux et à leur trajectoire professionnelle.

Par ailleurs, cet écart découle probablement aussi de facteurs non observables à l'aide de données comme celles utilisées pour nos analyses, notamment des attitudes linguistiques des diplômés internationaux et des réseaux de socialisation dans lesquels ils s'insèrent lorsqu'ils choisissent de s'établir au Québec. Des analyses supplémentaires seraient nécessaires pour mieux comprendre les dynamiques d'intégration linguistique des diplômés internationaux.

Données descriptives et intervalles de confiance des échantillons

Tableau B3 – Modèle de l'utilisation prédominante du français au travail chez les diplômés internationaux

(Québec, travailleurs diplômés entre 2009 et 2021)

	2016 ¹	2021 ²
Langue parlée le plus souvent au travail		
Français	44,0	42,0
Anglais	57,0	58,0
Langue d'enseignement de l'établissement postsecondaire		
Français	71,0	70,0
Anglais	24,0	25,0
Français et anglais	5,0	5,0

	2016 ¹	2021 ²
Origine géolinguistique		
Français	75,0	70,0
Anglais	9,0	11,0
Langue latine	4,0	5,0
Autre	12,0	14,0
Sexe		
Femme	42,0	45,0
Homme	58,0	55,0
Première langue officielle parlée		
Français	71,0	68,0
Anglais	20,0	22,0
Français et anglais	9,0	10,0
Niveau d'études		
Collégial	13,0	15,0
Baccalauréat et premier cycle universitaire	44,0	40,0
Maîtrise	41,0	40,0
Doctorat et études de médecine	3,0	5,0
Domaine d'études		
STIM (science, technologie, génie, et mathématiques et sciences informatiques)	37,0	41,0
SACHES (santé, arts, commerce, sciences humaines, éducation, sciences sociales et de comportements).	63,0	59,0
Lieu de travail		
Île de Montréal	67,0	62,0
Laval	3,0	3,0
Longueuil	3,0	7,0
Reste de la RMR de Montréal	2,0	5,0
RMR de Québec	9,0	8,0
RMR de Gatineau	2,0	2,0
Reste du Québec	14,0	14,0
Profession		
Gestion	11,0	12,0
Professionnel	47,0	51,0
Autre	43,0	37,0

	2016 ¹	2021 ²
Secteur d'emploi		
Production de biens	12,0	13,0
Commerce de détail et hébergement	11,0	9,0
Information, culture et loisirs	10,0	8,0
Enseignement	7,0	8,0
Transport et commerce de gros	7,0	7,0
Santé et services sociaux	6,0	7,0
Administration publique	2,0	5,0
Autre service privé	45,0	45,0

Source : Statistique Canada, SIEP apparié aux recensements de 2016 et de 2021.

1 : Pourcentage d'étudiants internationaux ayant diplômé entre 2009 et 2016, sur le marché du travail en 2016. Calcul sur un effectif de 20 460 travailleurs diplômés.

2 : Pourcentage d'étudiants internationaux ayant diplômé entre 2009 et 2021 ou étant encore aux études en 2021, sur le marché du travail en 2021. Calcul sur un effectif de 58 120 travailleurs diplômés.

Tableau B4 – Régression probit¹ de l'utilisation prédominante du français au travail chez les diplômés internationaux

(Québec, travailleurs diplômés entre 2009 et 2021)

	2016 ²			2021 ³		
	Coefficient	Intervalle de confiance (à 95 %)	Valeur de P	Coefficient	Intervalle de confiance (à 95 %)	Valeur de P
Langue d'enseignement de l'établissement postsecondaire						
Français (réf.)	n. a.	n. a.	n. a.	n. a.	n. a.	n. a.
Anglais	- 0,7	- 0,922 à - 0,478	< 0,001	- 0,758	- 0,890 à - 0,626	< 0,001
Français et anglais	- 0,776	- 1,180 à - 0,373	< 0,001	- 0,389	- 0,624 à - 0,155	0,001
Origine géolinguistique						
Français (réf.)	n. a.	n. a.	n. a.	n. a.	n. a.	n. a.
Anglais	- 0,707	- 1,099 à - 0,315	< 0,001	- 0,745	- 0,986 à - 0,504	< 0,001
Langue latine	- 0,206	- 0,543 à 0,132	0,2	- 0,299	- 0,517 à - 0,082	0,007
Autre	- 0,623	- 0,898 à - 0,349	< 0,001	- 0,409	- 0,577 à - 0,242	< 0,001
Sexe						
Femme (réf.)	n. a.	n. a.	n. a.	n. a.	n. a.	n. a.
Homme	- 0,155	- 0,306 à - 0,005	0,043	- 0,029	- 0,124 à 0,067	0,6
Première langue officielle parlée						
Français (réf.)	n. a.	n. a.	n. a.	n. a.	n. a.	n. a.
Anglais	- 1,067	- 1,405 à - 0,728	< 0,001	- 1,149	- 1,333 à - 0,964	< 0,001
Français et anglais	- 0,307	- 0,558 à - 0,057	0,016	- 0,476	- 0,623 à - 0,329	< 0,001

	2016 ²			2021 ³		
	Coefficient	Intervalle de confiance (à 95 %)	Valeur de P	Coefficient	Intervalle de confiance (à 95 %)	Valeur de P
Niveau d'études						
Collégial (réf.)	n. a.	n. a.	n. a.	n. a.	n. a.	n. a.
Baccalauréat et premier cycle universitaire	- 0,197	- 0,461 à 0,067	0,14	- 0,224	- 0,405 à - 0,043	0,015
Maîtrise	- 0,125	- 0,396 à 0,146	0,4	- 0,22	- 0,393 à - 0,047	0,013
Doctorat et études de médecine	- 0,322	- 0,764 à 0,119	0,2	- 0,435	- 0,672 à - 0,197	< 0,001
Domaine d'études						
STIM (réf.)	n. a.	n. a.	n. a.	n. a.	n. a.	n. a.
SACHES	0,125	- 0,031 à 0,280	0,12	0,179	0,080 à 0,277	< 0,001
Lieu de travail						
Île de Montréal	- 0,541	- 0,743 à - 0,339	< 0,001	- 0,594	- 0,761 à - 0,427	< 0,001
Laval	- 0,083	- 0,508 à 0,341	0,7	- 0,201	- 0,483 à 0,080	0,2
Longueuil	- 0,119	- 0,582 à 0,344	0,6	- 0,363	- 0,592 à - 0,134	0,002
Reste de la RMR de Montréal	- 0,079	- 0,463 à 0,304	0,7	- 0,264	- 0,538 à 0,010	0,059
RMR de Québec	0,048	- 0,314 à 0,410	0,8	0,169	- 0,072 à 0,410	0,2
RMR de Gatineau	- 0,663	- 1,154 à - 0,172	0,008	- 0,795	- 1,107 à - 0,484	< 0,001
Reste du Québec (réf.)	n. a.	n. a.	n. a.	n. a.	n. a.	n. a.
Profession						
Gestion (réf.)	n. a.	n. a.	n. a.	n. a.	n. a.	n. a.
Professionnel	0,092	- 0,148 à 0,332	0,5	0,045	- 0,109 à 0,200	0,6
Autre	0,072	- 0,170 à 0,315	0,6	0,032	- 0,128 à 0,192	0,7

	2016 ²			2021 ³		
	Coefficient	Intervalle de confiance (à 95 %)	Valeur de P	Coefficient	Intervalle de confiance (à 95 %)	Valeur de P
Secteur d'emploi						
Production de biens (réf.)	n. a.	n. a.	n. a.	n. a.	n. a.	n. a.
Commerce de détail et hébergement	0,261	- 0,061 à 0,582	0,11	- 0,128	- 0,327 à 0,071	0,2
Information, culture et loisirs	- 0,198	- 0,490 à 0,094	0,2	- 0,29	- 0,488 à - 0,092	0,004
Enseignement	0,071	- 0,250 à 0,391	0,7	0,034	- 0,164 à 0,232	0,7
Transport et commerce de gros	- 0,377	- 0,716 à - 0,038	0,029	- 0,538	- 0,750 à - 0,327	< 0,001
Santé et services sociaux	0,25	- 0,097 à 0,597	0,2	0,464	0,252 à 0,677	< 0,001
Administration publique	0,365	- 0,074 à 0,804	0,10	0,204	- 0,074 à 0,482	0,15
Autre service privé	- 0,074	- 0,288 à 0,140	0,5	- 0,229	- 0,369 à - 0,088	0,001
Constante	1,171	0,746 à 1,596	< 0,001	1,452	1,167 à 1,736	< 0,001

Source : Statistique Canada, SIEP appareillé aux recensements de 2016 et de 2021.

1 : Le modèle probit donne l'effet de la variation d'une unité de la variable indépendante sur la probabilité que l'évènement se produise selon la distribution normale standard cumulative.

Un coefficient positif augmente la probabilité que l'évènement se produise, alors qu'un signe négatif la réduit.

2 : Calcul basé sur les étudiants internationaux ayant diplômé entre 2009 et 2016, sur le marché du travail en 2016.

3 : Calcul basé sur les étudiants internationaux ayant diplômé entre 2009 et 2021 ou étant encore aux études en 2021, sur le marché du travail en 2021.

